



**NATIONS UNIES
EN TUNISIE**



République Tunisienne

Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2021 – 2025

Novembre 2020



Le Gouvernement de la République tunisienne et les agences du Système des Nations Unies s'engagent à travailler ensemble pour la réalisation des objectifs contenus dans le présent Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) pendant la période 2021-2025.

Ce Cadre de coopération constitue la réponse commune des Nations Unies aux priorités du Gouvernement tunisien comme exprimées et confirmées lors des ateliers de concertation et de consultation ayant eu lieu pendant le mois de juin 2020. Sa mise en œuvre sera assurée à travers les documents de programme pays des diverses entités du Système des Nations Unies opérant en Tunisie ainsi qu'à travers le développement des plans de travail conjoints des agences, fonds et programmes. Les Nations Unies s'engagent à renforcer le dialogue politique et le partenariat stratégique avec le Gouvernement tunisien et d'autres acteurs clés sur les politiques publiques en vue de permettre à la Tunisie de prendre une trajectoire ascendante dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Les Nations Unies veilleront également à ce que les meilleures conditions soient créées en vue de renforcer l'implication et la participation de toutes les structures nationales engagées dans les activités de l'UNSDCF à travers les groupes de résultats, les mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de pilotage de ce Cadre de coopération.

Fait à Tunis, le XX XX 2020

Othman Jerandi

Ministre des Affaires étrangères, de la
Migration et des Tunisiens à l'Étranger

Arnaud Peral

Coordonnateur Résident des Nations Unies
en Tunisie



**Bureau des Nations unies pour les services d'appui
aux projets (UNOPS)**

Mme Nathalie Angibeau
Représentante pour le Nord de l'Afrique

Centre du commerce international (ITC)

Mme Lilia Naas
Cheffe du Bureau pour les pays arabes

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

M. Khaled Hussein
Point focal pays

**Commission économique et sociale pour l'Asie
occidentale (CESAO)**

M. Mounir Thabet
Secrétaire Exécutif adjoint

**Fonds des Nations unies pour la
population (FNUAP)**

Dr. Rym Fayala
Cheffe de bureau – Tunisie

Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)

Mme Marilena Viviani
Représentante

**Fonds international de développement
agricole (FIDA)**

Philippe Remy
Directeur-Pays, Division Proche-Orient,
Afrique du Nord et Europe

**Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de
l'homme (HCDH)**

Mme Elodie Cantier-Aristide
Représentante

**Haut-Commissariat des Nations unies pour les
réfugiés (HCR)**

Mme Hanan Hamdan
Représentante

**Office des Nations unies contre la drogue et le crime
(UNODC)**

M. David Izadifar
Chef du Bureau à Tunis

ONU Femmes

Mme Begona Lasagabaster
Représentante Résidente pour la Tunisie & Libye

**Organisation des Nations unies pour l'alimentation
et l'agriculture (FAO)**

M. Philippe Ankers
Représentant



**Organisation des Nations unies pour le
développement industriel (ONUUDI)**

M. Ciyong Zou
Directeur, Direction des programmes, des partenariats
et de la coordination

**Organisation des Nations unies pour l'éducation, la
science et la culture (UNESCO)**

Mme Golda El-Khoury
Représentante de l'UNESCO auprès du Maroc,
de l'Algérie, de la Libye, de la Mauritanie et de la
Tunisie
Directrice du Bureau multi pays de l'UNESCO à Rabat

Organisation internationale de la migration (OIM)

M. Azzouz Samri
Chef de mission pour la Tunisie

Organisation internationale du travail (OIT)

Mme Rania Bikhazi
Directrice Bureau de l'OIT
pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la
Tunisie

Organisation Mondiale de la Santé – OMS

Dr. Yves Souteyrand
Représentant Résident

Programme alimentaire mondial – PAM

Mme Fatimata Sow Sidibé
Cheffe de Bureau pour la Tunisie et le Maroc

**Programme commun des Nations unies sur le
VIH/SIDA (ONUSIDA)**

M. Mohamed Lassaad Soua
Directeur Pays

**Programme des Nations Unies pour le
Développement (PNUD)**

M. Steve Utterwulge
Représentant Résident

**Programme des Nations unies pour les
établissements humains (UNHABITAT)**

M. Erfan Ali
Directeur régional pour la région arabe





Table des matières

Résumé exécutif	8
CHAPITRE 1 : PROGRES ACCOMPLIS PAR LA TUNISIE VERS LA REALISATION DU PROGRAMME 2030	12
1.1 Contexte national : état des lieux de la situation du pays	12
1.2 Vision nationale actuelle et pour l'avenir concernant le développement durable et l'atteinte des ODD conformément à l'Agenda 2030	17
1.3 Progrès accomplis vers la réalisation des ODD depuis 2015 et principaux facteurs d'accélération d'atteinte des ODD	20
1.4 Lacunes et difficultés.....	22
1.5 Ressources envisageables	23
CHAPITRE 2 : APPUI DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME 2030	24
2.1 Théorie du changement	24
2.2 Priorités stratégiques du Système des Nations Unies pour le développement	27
2.3 Résultats escomptés en matière de développement.....	31
2.3.1 Effet 1 relatif au développement socio-économique de la Tunisie.....	31
2.3.2 Effet 2 relatif aux institutions, à l'état de droit et au dialogue social	32
2.3.3 Effet 3 relatif à la santé, l'éducation et la protection sociale.....	33
2.3.4 Effet 4 relatif à la gestion des ressources, au changement climatique, à la résilience face aux crises et aux risques climatiques.....	34
2.4 Réalisations du Cadre de coopération et partenariats	37
2.4.1 Effet 1 relatif au développement socio-économique de la Tunisie.....	37
2.4.2 Effet 2 relatif aux institutions, à l'état de droit et au dialogue social	38
2.4.3 Effet 3 relatif à la santé, l'éducation et la protection sociale.....	39
2.4.4 Effet 4 relatif à la gestion des ressources, au changement climatique, à la résilience face aux crises et aux risques climatiques.....	40
2.5 Synergies entre les réalisations du Cadre de coopération.....	41
2.6 Durabilité.....	42
2.7 Avantages relatifs des Nations Unies et configuration de l'Équipe-Pays des Nations Unies	43
CHAPITRE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPÉRATION	44
3.1 Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques	46
3.2 Plans de travail conjoints.....	48
3.3 Gouvernance.....	48
3.4 Divers	50
CHAPITRE 4 : PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	54
4.1. Plan de suivi	54
4.2 Plan d'évaluation.....	56



CHAPITRE 5 : STRATEGIE RELATIVE AUX RESSOURCES OU A LA MOBILISATION DES RESSOURCES 57

ANNEXES 59

ANNEXE 1 : Matrice des résultats – UNSDCF Tunisie 2021 – 2025 60

ANNEXE 2 : Configuration de l’Equipe-Pays 87

ANNEXE 3 : Annexe Juridique 101



Résumé exécutif

La remarquable transition démocratique de la Tunisie témoigne de sa résilience et de sa détermination face à ses défis structurels endémiques. Après avoir adopté une nouvelle Constitution en 2014 et organisé avec succès pour la cinquième fois consécutive les élections libres du pays en 2019, la Tunisie a connu une progression exceptionnelle surtout sur le plan politique avec une forte proportion de femmes et de jeunes élu.e.s lors des élections municipales de 2018. La Tunisie est, par ailleurs, le seul pays de la région à avoir fait progresser les droits humains, la participation politique et la gouvernance depuis les soulèvements arabes. Son succès peut, dans une large mesure, être attribué à l'institutionnalisation du dialogue social, aussi bien au niveau national qu'au sein des différents secteurs d'activité et des entreprises.

Cependant, malgré des progrès démocratiques significatifs, le manque d'égalité et de justice sociales assorti d'un manque de confiance dans la classe politique révèle la fragilité de la situation politique du pays mais aussi économique, sociale, sanitaire et environnementale, dans un contexte d'instabilité géopolitique et, plus récemment, de pandémie de la COVID-19. Les principales difficultés de la Tunisie, telles que démontrées par l'analyse pays, peuvent se résumer comme suit : (i) un modèle socio-économique non inclusif, résilient, durable et non suffisamment générateur d'emplois décents ; (ii) des mécanismes institutionnels et un cadre législatif peu performants et non opérationnels en raison d'une transition démocratique non complètement achevée ; (iii) la défiance de la population à l'égard d'un contrat social injuste et inique en raison de systèmes notamment de santé, d'éducation et de protection sociale de qualité insuffisante et auxquels les plus vulnérables n'ont pas accès de manière équitable ; (iv) une mauvaise gestion des ressources naturelles (particulièrement l'eau et les ressources aquatiques) et une résilience faible face aux crises et risques climatiques.

Les risques qui pourraient entraver les progrès de la Tunisie sont multiples, mais ceux inhérents à la situation actuelle du pays résultent principalement de : (i) l'absence de consensus pour définir un modèle socio-économique inclusif, durable et redevable ; (ii) la survenance de chocs économiques et financiers ; (iii) la suspension de l'aide internationale ; (iv) l'instabilité politique ; (v) la persistance de la défiance sociale et la résistance aux changements ; (vi) la survenance de catastrophes naturelles.

Certains facteurs d'aggravation ou goulots d'étranglements, identifiés dans le cadre de l'analyse pays, sont à considérer. Ceux-ci portent essentiellement sur le manque d'accès à l'information ou la disponibilité de données statistiques ; les difficultés quant à la mise en œuvre des projets et des réformes de manière générale ; le manque de coordination et la résistance à travailler de manière intersectorielle afin de renforcer les acquis et promouvoir des progrès significatifs.

Ainsi, eu égard aux difficultés identifiées et conformément aux conclusions de l'analyse commune pays relative à la Tunisie, à la vision stratégique de l'Equipe-Pays (« EP ») pour le Cadre de coopération, au Rapport national volontaire, au rapport d'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF 2015-2020 ainsi qu'à l'analyse des avantages comparatifs de l'assistance du Système des Nations Unies en Tunisie, l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030 nécessite, d'ici à l'horizon 2030, de « *bâtir la confiance pour renforcer la cohésion sociale et l'équité* ».

Pour faire aboutir cette vision à long terme, le Système des Nations Unies (SNU), le Gouvernement et les autres partenaires du SNU (les organisations de la société civile, les jeunes, les partenaires sociaux, les partenaires techniques et financiers) ont identifié deux priorités stratégiques pour l'intervention des Nations Unies en Tunisie sur les cinq prochaines années. Il s'agit :

- (i) d’accompagner les choix pour des politiques publiques performantes et tenant compte des risques. Le SNU appuiera le Gouvernement et ses partenaires pour concevoir des stratégies de politiques publiques permettant d’adopter et de mener les réformes idoines permettant à la Tunisie d’atteindre ses objectifs de l’Agenda 2030 ;
- (ii) d’accompagner la Tunisie afin de mener des actions pour contribuer à réduire les inégalités et améliorer sa résilience face aux crises et aux risques climatiques. Le SNU apportera son soutien au Gouvernement, dans ce sens, pour renforcer les services et systèmes de l’État.

Afin d’accélérer le développement de la Tunisie et ses engagements dans le cadre de l’Agenda 2030, les ODD identifiés comme prioritaires par le Gouvernement sont les suivants : 1 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 8 ; 10 ; 13 ; 16 et 17.

Les priorités stratégiques ont été définies sur la base des constatations de l’analyse commune pays réalisée par le SNU et confirmées par le Gouvernement lors des travaux de consultation et de concertation organisés conjointement par le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère du Développement, de l’Investissement et de la Coopération Internationale¹ et le SNU. Différents Ministères et partenaires de la société civile et du secteur privé ont participé à ces travaux, confirmant ces choix et proposant les actions concrètes qui traduiront ces priorités.

Le Cadre de Coopération, qui couvre les cinq prochaines années, contribuera à améliorer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en ciblant, particulièrement, les catégories de la population les plus vulnérables. Les actions du SNU permettront d’atteindre les résultats souhaités qui s’articulent sous la forme de quatre effets à atteindre d’ici à 2025.

Au préalable, il sera précisé que les cibles et indicateurs des ODD cités dans le présent Cadre de Coopération sont susceptibles d’évoluer après sa signature avec le Gouvernement. Leur pertinence sera revue lors de l’élaboration des plans de travail conjoints au début de l’exécution du cadre de coopération.

Dans le cadre de la priorité stratégique 1, le SNU accompagnera les institutions, menant des politiques publiques performantes et tenant compte des risques, en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux, pour mettre les ressources du pays au service d’un développement socio-économique inclusif, durable, résilient et générateur d’emplois décents, particulièrement pour les plus vulnérables (effet 1).

Dans le cadre de la priorité stratégique 2, le rôle du SNU portera sur les actions permettant de contribuer à réduire les inégalités et améliorer la résilience de la Tunisie aux crises et aux risques climatiques. Trois effets sont définis pour y parvenir :

- Des institutions redevables soutenues par un cadre législatif harmonisé et des populations engagées garantissent le renforcement de l’état de droit, la protection des droits humains et la cohésion et justice sociales, particulièrement pour les plus vulnérables, conformément aux conventions et normes internationales et en complémentarité et interdépendance avec les efforts de développement inclusif et durable.

¹ Suite à la nouvelle composition gouvernementale annoncée le 25 août 2020, le Ministère du Développement, de l’Investissement et de la Coopération Internationale a été intégré au sein du Ministère de l’Economie, des Finances et de l’Appui aux Investissements.



- Les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale sont résilients et assurent un accès équitable et des services de qualité, particulièrement pour les populations vulnérables, tout en veillant à garantir un engagement effectif de la population.
- L'ensemble des acteurs engagés assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et territoires, en améliorent la capacité d'adaptation et de résilience de l'Etat ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et aux risques climatiques.

La mise en œuvre du Cadre de Coopération reposera, par ailleurs, sur une approche intégrée qui sous-tendra les actions à mettre en œuvre durant les cinq prochaines années garantissant :

- La synergie entre l'ensemble des entités des Nations Unies : l'impact des actions du SNU pourra être plus efficace en assurant une intervention des entités onusiennes dans un cadre intégré ciblant les priorités mentionnées ci-dessus. A ce titre, l'évaluation de l'UNDAF 2015-2020, qui a par ailleurs été largement considérée dans la préparation du présent Cadre de Coopération, a mis en évidence l'effort nécessaire à faire en matière de coordination inter agences, d'une part, et entre le SNU et les partenaires, d'autre part. Le SNU appuiera les systèmes de coordination qui sont mis en place par le Gouvernement tout en s'assurant que la coordination demeure la prérogative du Gouvernement.
- L'appropriation par les partenaires institutionnels et les bénéficiaires : les politiques publiques et les choix stratégiques devront intégrer les ODD et l'Agenda 2030. Le Plan National de Développement, en phase de préparation, prendra les priorités définies dans le présent Cadre de Coopération en considération. La coordination avec les différents partenaires institutionnels sera renforcée de façon à permettre aux parties prenantes d'assumer leurs responsabilités en matière de mise en œuvre et d'avoir les moyens de leur action en prenant en considération leur capacité d'absorption. Engager davantage les acteurs régionaux et locaux, la société civile, les partenaires sociaux, le secteur privé, les milieux académiques, les médias et les jeunes sera également un des axes de travail du SNU afin de garantir plus d'inclusivité et de participation à la mise en œuvre du Cadre de Coopération,
- La réduction des inégalités au cœur de la contribution des Nations Unies aux efforts de développement : les priorités stratégiques du Cadre de Coopération telles que définies dans le document ciblent à la fois les politiques publiques permettant d'améliorer l'inclusivité et la durabilité des choix économiques, l'efficacité et la performance des institutions, la réduction des disparités en rapport avec le développement humain et le renforcement de la résilience face aux chocs et aux impacts du changement climatique. Les catégories de la population les plus vulnérables seront au cœur de ces actions,
- Le renforcement du système de suivi et d'évaluation : les groupes de résultats ainsi que le Comité National de Pilotage auront un rôle important à jouer afin de mettre en place un système garantissant la redevabilité des parties prenantes.

Ne laisser personne de côté a été au cœur de l'analyse commune pays réalisée par le SNU et constituera ainsi un des principes majeurs qui seront au cœur de l'action et la mise en œuvre du Cadre de Coopération. A ce titre, les efforts se poursuivront afin de mieux identifier les catégories les plus vulnérables de la population, quelles que soient leurs origines, et analyser leurs besoins et les causes de leurs vulnérabilités afin d'apporter les réponses adéquates.



Le respect, la protection et le plein exercice des droits humains, profondément ancrés dans la Constitution Tunisienne dans tous leurs aspects : civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, constitueront également un des principes directeurs de la mise en œuvre du Cadre de Coopération. Le SNU contribuera à veiller au respect des principes et standards dans ce domaine ainsi qu'à leur opérationnalisation.

Enfin, ce processus de préparation du Cadre de Coopération, réalisé avec la participation active des entités onusiennes, tant au niveau de l'Equipe-Pays qu'au niveau du personnel cadre a pris en considération les différentes contributions des départements ministériels, coordonnées par le Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale. Le leadership assuré par ces deux Ministères a été une preuve à la fois de l'engagement des partenaires du SNU mais aussi de leur appropriation du processus de programmation du Cadre de Coopération.

CHAPITRE 1 : PROGRES ACCOMPLIS PAR LA TUNISIE VERS LA REALISATION DU PROGRAMME 2030

1.1 Contexte national : état des lieux de la situation du pays

Brève présentation du pays. La Tunisie compte 11.708 millions d'habitants², dont 6,65% établis à l'étranger³. Elle est considérée comme étant un pays à revenu moyen inférieur avec un produit intérieur brut de 38 797 709.92 en dollars US courants⁴. Selon l'Index du capital humain de la Banque Mondiale, la Tunisie se place au 96^{ème} rang sur 157 pays⁵.

Depuis la Révolution du 14 Janvier 2011, la Tunisie a connu des avancées spectaculaires d'un point de vue politique avec : (i) l'adoption de la Constitution de la 2^{ème} république le 26 janvier 2014 (ii) la tenue régulière d'élections municipales, parlementaires et présidentielles de manière pacifique et démocratique (iii) l'amélioration de la situation des droits humains, de la participation politique et de la gouvernance et son classement au-dessus de la moyenne sur l'indicateur mondial « participation et responsabilisation »⁶.

Cependant, malgré des progrès démocratiques significatifs, le manque de justice sociale et de confiance dans la classe politique révèle la fragilité de la situation politique et institutionnelle du pays mais aussi économique, sociale, sanitaire et environnementale, dans un contexte d'instabilité géopolitique régionale (Lybie) et, plus récemment, de pandémie de la COVID-19.

Sur le plan politique, la remarquable transition démocratique de la Tunisie témoigne de sa résilience et de sa détermination face à ses défis structurels endémiques et aux conflits régionaux. L'adoption de la Constitution en 2014 a marqué un tournant dans l'évolution politique de la Tunisie, en garantissant l'inclusion, l'égalité, la transparence et la non-discrimination, mais aussi en consacrant la liberté de pensée, de conscience et de religion, les libertés d'opinion, d'expression, de réunion et d'association pacifiques ainsi qu'un engagement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Par ailleurs, le fait que le pays ait organisé cinq élections consécutives libres et crédibles depuis la révolution est une confirmation de ces progrès démocratiques. Néanmoins, malgré l'élection d'un nouveau Président en septembre 2019 par une grande majorité et malgré l'élection d'une nouvelle Assemblée des représentants du peuple (ARP), le pays fait actuellement face à une crise de confiance vis-à-vis de la classe politique en raison de l'instabilité des blocs politiques au sein de l'ARP et des relations parfois tendues entre le législatif et l'exécutif⁷, du besoin urgent de renouveler le contrat social et de la nécessité de reconstruire des bases socio-économiques inclusives pour la société dans son ensemble. En outre, la mise en œuvre de la Constitution et du processus de décentralisation⁸ n'est pas achevée et les acquis politiques sont perçus comme ayant été obtenus au détriment d'une prospérité socio-économique partagée, en particulier parmi les jeunes hommes et

² Source INS, chiffres pour janvier 2020 mise à jour le 14 juillet 2020.

³ United Nations, Department of Economic and Social Affairs. Population Division, 2019. Trends in International Migrant Stock: The 2019 revision.

⁴ Source UNCTAD STAT

⁵ Source : rapport sur l'index du capital humain de la Banque Mondiale de 2018.

⁶ UN-ESCWA, 'Rethinking inequality in Arab countries' (CESAO, « Repenser les inégalités dans les pays arabes »), CESAO, Forum de la recherche économique, 2019.

⁷ Le Président du Gouvernement Elyes Fakhfakh ayant pris ses fonctions fin février 2020 a dû démissionner en juillet 2020 pour des soupçons de conflits d'intérêts. Le ministre de l'Intérieur, Hichem Mechichi, a été désigné, samedi 25 juillet, par le président Kais Saïed chef du futur gouvernement qu'il était chargé de former en un mois. Un nouveau gouvernement a été désigné au mois de septembre 2020.

⁸ Le processus de décentralisation n'est pas encore achevé. En parallèle et dans le cadre de la communalisation de tout le territoire tunisien, 86 nouvelles communes ont été créées pour atteindre 350 communes en totalité. La loi organique n°2018-29 du 9 Mai 2018 relative au code des collectivités locales vient ainsi pour déterminer les règles relatives à l'organisation des structures du pouvoir local, à leurs compétences et à leurs modalités de fonctionnement conformément aux procédés de la démocratie participative en vue de réaliser, dans le cadre de l'unité de l'Etat, la décentralisation et le développement global, juste et durable.



femmes des régions intérieures marginalisées. Le désenchantement vis-à-vis de la classe politique a entraîné une baisse constante de la participation électorale⁹ et une augmentation des protestations sociales. La classe politique issue des élections présidentielles¹⁰ et législatives de fin 2019 a donc été élue dans un contexte où la fragmentation de la classe politique est indéniable¹¹ et les marges de manœuvre macroéconomiques sont limitées.

Sur le plan géopolitique et sécuritaire, l'instabilité dans la région a affecté la Tunisie et constitue un risque pour la réalisation des ODD 10 et 16 tout particulièrement. Cette situation affecte de manière disproportionnée les plus vulnérables, notamment ceux et celles qui vivent dans les zones frontalières et dans l'arrière-pays. L'intensification du conflit en Libye depuis 2014 et particulièrement depuis avril 2019 a significativement augmenté le nombre de personnes entrant en Tunisie, notamment par voie maritime et terrestre. Entre 2018 et 2020, la proportion de personnes demandant l'asile sur le territoire tunisien – dont plus de la moitié a transité par la Libye – a quintuplé, avec une tendance à la hausse qui se poursuit. Les répercussions et la prise en charge d'un afflux massif potentiel de réfugié.e.s, de migrant.e.s et de demandeur.euse.s d'asiles, (comme ce fut le cas en 2011) pourraient peser sur les ressources publiques, impacter la résilience des communautés d'accueil et altérer les écosystèmes socioéconomiques et infrastructures transfrontalières. De fait, dans le contexte actuel, un afflux massif de réfugié.e.s, de migrant.e.s et de demandeur.euse.s d'asile pourrait mettre davantage de pression sur l'accès aux services de base et remettre en question la cohésion sociale dans certaines localités. Selon le CESAO, la crise libyenne a coûté à la Tunisie 24 % de sa croissance économique entre 2011 et 2015. Cela est dû à la baisse de l'investissement privé et du tourisme et à la réorientation des fonds publics, au détriment du développement et au profit des objectifs sécuritaires.¹² Bien que la Tunisie ne soit pas un foyer d'extrémisme violent, elle reste sujette aux répercussions provenant de la Libye.

Sur le plan économique, le dynamisme de l'économie tunisienne a commencé de s'affaiblir dès 2008-2009 et a été affaibli davantage par les effets de la révolution de 2011, laquelle a entraîné quatre types d'impacts négatifs à court terme : (i) le taux de croissance de la Tunisie est passé d'une moyenne de 4,4% entre 2000 et 2010 à 1% en 2019. Quant à 2020, une contraction de 4,4%¹³ du PIB est prévue (en raison principalement de l'impact de la COVID-19)¹⁴ ; (ii) le niveau de chômage toujours élevé a stagné autour de 15,2%¹⁵ jusqu'au début 2020 pour atteindre 18% à la fin du 2^{ème} trimestre¹⁶, avec un impact nettement plus élevé pour les diplômé.e.s, les jeunes et les femmes en raison des conséquences négatives de la COVID-19 ; (iii) un déficit budgétaire élevé, bien que décroissant, d'environ -3,9% n'a pas permis de compenser la dette publique qui a atteint 76,7% du PIB ; et, (iv) une politique monétaire complexe qui doit faire face à la valeur décroissante du dinar par rapport à l'euro et au dollar US, à une inflation croissante et à une balance commerciale structurellement déficitaire de -17,9% du PIB. S'il était prévu une amélioration de la croissance à moyen terme à un taux d'environ 2% dans les secteurs clés, la crise de la COVID-19 affectera

⁹ Même si le 2nd tours des présidentielles de 2019 a renoué avec une forte participation surtout auprès des jeunes

¹⁰ A cet égard, l'élection en octobre 2019 à la présidence de la République de Kaïs Saïed, non professionnel de la politique et affilié à aucun parti politique, représente un rejet significatif de l'establishment politique, du libéralisme laïc et de l'Islam politique.

¹¹ Le 4^{ème} trimestre de l'année 2019 a été marqué par un contexte politique fragile. Le 13 octobre 2019, le Président Kais Saied a été élu avec 72,1% des voix. Cependant, les élections législatives d'octobre 2019 ont abouti à la fragmentation politique de l'Assemblée des Représentants du Peuple. Sur les 217 sièges à l'ARP, Ennahdha (54 sièges), le parti conservateur, a perdu un nombre considérable de sièges par rapport aux élections législatives de 2014 (69 sièges). Le parti de centre Qalb Tounes, fondé en 2019, s'est classé deuxième aux élections (38 sièges), suivi du Courant Démocratique avec 22 sièges (3 sièges en 2014) et de la Coalition de la Dignité (Al Karama) avec 19 sièges au parlement. En raison du morcellement politique de l'ARP, s'en est suivie une période d'environ 5 mois pour parvenir à nommer un Gouvernement obtenant la confiance des membres de l'ARP.

¹² CESAO, « Impact de la crise libyenne sur l'économie tunisienne, une estimation des impacts macroéconomiques et budgétaires de la crise libyenne sur l'économie tunisienne », Nations unies, Beyrouth 2017.

¹³ Impact économique de la COVID-19 sur l'économie tunisienne

https://www.tn.undp.org/content/tunisia/fr/home/library/environment_energy/etude-sur-l-impact-economique-du-covid-19-en-tunisie.html

¹⁴ 4% selon la Banque Mondiale

¹⁵ Focus – Pays du Fonds monétaire international en date du 22 octobre 2018

¹⁶ INS



l'ensemble de l'économie et notamment les coûts de production, les dépenses publiques, la consommation des ménages, les petites et moyennes entreprises (malgré des mesures en leur faveur pour minimiser l'impact de la pandémie) et la masse salariale. Un certain nombre de réformes sont donc plus que nécessaires pour garantir une croissance à la fois durable et inclusive, réduire les inégalités, et renforcer la cohésion sociale.

Sur le plan social, la Tunisie dispose d'une longue et impressionnante expérience de l'institutionnalisation du dialogue social qui a d'ailleurs été récompensée par le Prix Nobel de la Paix en 2015 après la conclusion d'un accord politique consensuel, évitant ainsi une crise politique grave. Cependant, la Tunisie est en proie à une crise sociale comportant de nombreux points communs avec ceux ayant conduit à la crise de 2011. L'injustice sociale, les disparités entre les régions et les discriminations endurées notamment par les femmes, les jeunes et autres personnes laissées pour compte ont conduit à un climat social tendu, aggravé par les tensions politiques et la pandémie de la COVID-19, qui risque de peser lourd sur un système de protection sociale déjà fragilisé et non suffisamment inclusif. Tous ces éléments augmentent les risques de perte de repères, surtout pour les jeunes, risques qui sont renforcés par l'insuffisance de garanties institutionnelles et sociales.

Sur le plan du développement humain, malgré les avancées importantes en matière de lutte contre la pauvreté en Tunisie, des efforts considérables restent à faire pour atteindre les populations les plus vulnérables. Les disparités entre les régions, entre les zones urbaines et les zones rurales, entre les hommes et les femmes, entre les adultes et les enfants en matière de lutte contre la pauvreté restent assez élevées.

Ces inégalités se traduisent, par ailleurs, par le manque d'accès à des services de santé et d'éducation de qualité ainsi qu'à un système de protection sociale inclusif. Même si le système de santé publique offre, aujourd'hui, ses services à 80% de la population, il ne dispose que de 28 % de tous les équipements médicaux de diagnostic avancés et que de la moitié des médecins exerçant en Tunisie. Le taux de mortalité chez des enfants de moins de 5 ans est presque deux fois plus élevé en zone rurale avec 23 décès sur 1000 enfants, comparé aux 13 décès sur 1000 enfants en zone urbaine. Les disparités se manifestent entre les régions également par le nombre de médecins pour 1000 habitants : Alors que Tunis (la Capitale) dispose de 3,4 médecins pour 1000 habitants, par exemple, ce taux n'est que de moins 0,6 médecins pour 1000 habitants pour les régions de Kasserine et Sidi Bouzid¹⁷.

Quant au système éducatif, qui présente des taux de scolarisation parmi les plus élevés de la région, il présente un niveau d'apprentissage faible : en 2018, entre 33% et 72 % des enfants âgés de 7 à 14 ans ne possédaient pas les compétences fondamentales, respectivement, en lecture et en mathématiques, avec de grandes disparités selon le milieu (urbain ou rural) et le profil socio-économique (les plus défavorisés ou les plus prospères)¹⁸. Ces disparités ont été rendues d'autant plus visibles en raison de la crise de la COVID-19. En effet, selon les résultats d'un sondage du Ministère de l'éducation sur l'enseignement à distance au cours de la période de confinement, 40% seulement des enfants ont accès à internet, 89% des collégiens et lycéens n'ont pas suivi des cours à distance pendant la période de confinement et ce taux est de 93% dans le primaire. L'offre de qualification, y compris du système de la formation professionnelle, est inadaptée aux demandes du marché de l'emploi. Les qualifications de niveau intermédiaire sont le plus souvent les moins disponibles sur le marché du travail malgré les investissements significatifs mobilisés par la Tunisie pour améliorer le système de l'éducation et de la formation professionnelle.

¹⁷ Conseil des droits de l'homme, rapport A/HRC/37/54/Add.1: Rapport établi par l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, Assemblée générale des Nations unies, 2018.

¹⁸ Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), 2018, Institut National de la Statistique

Enfin, même si le système de protection sociale couvre 85% de la population active en Tunisie¹⁹, il ne couvre pas les travailleur.euse.s du secteur informel, estimé à 45% des emplois (tous secteurs économiques confondus) selon une enquête publiée par l'Institut National des Statistiques (INS) grâce à un appui conjoint offert par le PNUD et l'OIT²⁰. Ce taux risque d'augmenter en raison de l'impact socioéconomique de la COVID-19. Cette crise a, par ailleurs, montré les limites du système de protection sociale à la fois pour couvrir les coûts liés aux soins et ceux liés à la prise en charge des populations les plus vulnérables, ce d'autant plus que le système de protection sociale de la Tunisie ne prévoit pas de régime d'allocations de chômage.

En matière environnementale, bien que la Tunisie ait ratifié le protocole de Kyoto et signé l'accord de Paris en 2016 et malgré les références à l'environnement aux articles 45 et 129 de la Constitution, la gestion des ressources naturelles n'est pas efficiente pour le moment. En effet, la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles et plus particulièrement de l'eau et de l'agriculture constituent de véritables défis pour la Tunisie. De plus, la Tunisie est considérée comme étant l'un des pays de la Méditerranée les plus susceptibles de pâtir des conséquences des changements climatiques comme des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, etc.) en raison notamment de ses nombreuses zones côtières, de sa zone désertique et, plus généralement, de sa géographie²¹. L'impact des changements climatiques va bien au-delà de l'aspect strictement environnemental. Le lien entre dégradation climatique et enjeux urbains, sociaux et sécuritaires devient de plus en plus important pour le développement de la Tunisie. Le modèle socio-économique tunisien ne prend pas suffisamment en considération l'impact des changements climatiques et de l'appauvrissement des ressources naturelles dont les impacts peuvent être multiples sur les secteurs du tourisme et de l'agriculture en premier lieu, mais aussi de la santé et du bien-être des populations, notamment les plus vulnérables et exposées aux effets de la dégradation et pollution des ressources naturelles et de l'environnement.

Quant aux **droits humains**, la Tunisie a ratifié la plupart des traités internationaux relatifs aux droits humains qui sont d'ailleurs consacrés, pour leur majorité, par la Constitution de 2014. Elle a rattrapé beaucoup de son retard dans la soumission de ses rapports aux différents organes de traités des Nations Unies et dans son dialogue interactif avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme sur la mise en œuvre de leurs recommandations. Elle a également élaboré son Rapport national volontaire en 2019 ainsi que son examen périodique universel²². Depuis 2011, la capacité des citoyens à participer à la vie politique s'est considérablement accrue. En effet, c'est dans le domaine des libertés individuelles que la Tunisie a fait les progrès les plus spectaculaires. Nonobstant, l'harmonisation du cadre législatif avec les garanties accordées par la Constitution reste inachevée. Les inégalités sont encore exacerbées et la jouissance des droits humains pourrait être menacée, entre autres facteurs, par les mesures d'austérité et les réformes du marché du travail qui y sont liées. La corruption n'a pas diminué de manière significative depuis 2011 ce qui aboutit à une mauvaise allocation des fonds publics, mais aussi à une réduction des investissements dans les services publics essentiels à la réalisation des droits, notamment économiques et sociaux, affectant ainsi les pauvres et les plus vulnérables de manière disproportionnée.

Concernant **les mouvements de populations (réfugié.e.s, migrant.e.s et demandeur.euse.s d'asiles)**, la situation géopolitique de la Tunisie, connectant l'Afrique subsaharienne à l'Europe et l'ouest à l'est du Maghreb, entraîne des mouvements de population dits « mixtes » comprenant des

¹⁹ Conseil des droits de l'homme, « Rapport A/HRC/37/54/Add.1 Rapport établi par l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels », Assemblée générale des Nations unies, 2018.

²⁰ <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Note%20emploi%20informel%202019.pdf>

²¹ DESINVENTAR database

²² Conformément aux objectifs du Haut-commissariat aux droits de l'homme



personnes qui fuient les persécutions et les violations des droits de l'homme, et d'autres en quête de meilleures perspectives économiques et sociales. Le pays constitue ainsi à la fois un pays de transit et de destination pour les demandeur.euse.s d'asile, les réfugié.e.s et les migrant.e.s, dont un certain nombre espèrent gagner l'Europe par l'itinéraire de la Méditerranée centrale. Le gouvernement tunisien assure l'accès au territoire à ces personnes, y compris celles secourues/interceptées en mer ou à leur arrivée par voie terrestre dans une approche coopérative avec les acteurs impliqués les prenant en charge. Elles constituent un groupe extrêmement vulnérable, particulièrement celles en provenance de la Libye. Indépendamment de leur nationalité ou leur statut, elles sont des survivant.e.s de violations flagrantes des droits humains pendant leur déplacement. Si les autorités et les communautés locales font preuve d'accueil et de solidarité envers ces groupes, la plupart sont démunie.s et n'ont qu'un accès limité aux services sociaux de base et à des opportunités d'emploi, en particulier dans les zones isolées. Le manque de protection et d'opportunités économiques dans les pays où elles ont transité ainsi que l'absence de solutions durables font partie des facteurs qui poussent ces populations à emprunter des routes migratoires dangereuses, notamment en traversant la mer Méditerranée. A cet égard, au cours des neuf premiers mois de 2020, les départs maritimes de la Tunisie vers l'Europe ont été cinq fois plus importants que ceux enregistrés à la même période l'année dernière. La très grande majorité des personnes effectuant des traversées maritimes sont d'origine tunisienne mais compte également des personnes originaires de pays d'Afrique subsaharienne. Plusieurs personnes sont décédées ou ont été portées disparues en Méditerranée après avoir quitté la côte nord-africaine. Ces développements appellent au renforcement du cadre de gestion régionale des flux de population. Sur un autre plan, l'importance économique de la diaspora tunisienne comme l'emploi des étrangers dans des secteurs où la main d'œuvre manque ne sont pas assez pris en compte dans les politiques publiques.

Dans le contexte pandémique lié à la COVID-19, une étude, réalisée conjointement par le PNUD et le MDICI, a montré que la pandémie de la COVID-19 entraînerait en 2020 une croissance négative du PIB estimée à -4,4%, une baisse de -4,9% de l'investissement global, de -8% pour la consommation des ménages ainsi que pour les exportations, avec une baisse attendue des importations avoisinant les -9,6%. Le confinement et la baisse de la production risqueraient d'engendrer une augmentation du taux de chômage à 21,6% contre 15,2% au début de l'année, soit près de 274 500 nouveaux chômeur.euse.s pour la seule année 2020. Le taux de pauvreté monétaire passerait à 19,2% contre 15,2% actuellement, faisant basculer les revenus d'environ 475 000 individus en-dessous du seuil de pauvreté monétaire. Par ailleurs, une étude réalisée par l'UNICEF a montré que le nombre d'enfants en situation de pauvreté monétaire devrait atteindre 900 000, soit 25% de la population des enfants, représentant un recul de 15 ans de développement soit le niveau de pauvreté de 2005²³. Ceci montre que les catégories les plus vulnérables de la population ont été impactées à la fois en termes d'exposition aux risques sanitaires et en termes de conséquences socio-économiques en raison de la baisse de leur revenu et de l'augmentation des prix des aliments de base. Cette crise a, par ailleurs, creusé les écarts en termes d'opportunités : accès aux financements, moyens de communications, accès aux services de santé...

Ces impacts ont eu un effet immédiat sur les dépenses publiques et exercé une lourde pression sur les ressources fiscales. En effet, dès début 2020, le Gouvernement a mis en place des mesures de prévention afin d'atténuer les conséquences de la pandémie sur le plan sanitaire et socio-économique. La pandémie a donc poussé le Gouvernement à adopter des mesures en urgence telles que : étendre la couverture sociale à deux millions de ménages vulnérables ; adopter des mesures de prévention et de réponse contre la COVID-19 grâce à des programmes de prévention des crises soutenus par le SNU ; mettre en place un plan de réponse économique et sociale de neuf mois suivi

²³ Tunisie : Impact des mesures de confinement associées à la pandémie COVID-19 sur la pauvreté des enfants, 2020, UNICEF



d'un plan de relance économique de trois ans ; accélérer la mise en œuvre de son programme et, accélérer la mise en œuvre de certains projets tels que la digitalisation de l'administration.

Pour répondre à la crise, le 10 avril 2020, le conseil d'administration du FMI a approuvé un prêt de 745 millions de dollars américains au titre de l'instrument de financement rapide pour soutenir la réponse politique proactive de la Tunisie à la pandémie de la COVID-19. Par ailleurs, il a fallu injecter rapidement des liquidités afin d'alléger les pressions sur la trésorerie des entreprises et compenser la perte de revenus des travailleurs. À cette fin, une ligne de financement d'environ 100 millions de dollars a été débloquée pour compenser les pertes de salaires. Plus de 50 millions de dollars ont également été débloqués sous forme de transferts d'argent liquide pour aider les ménages vulnérables. Des fonds sectoriels sont également mis en place : (i) pour collecter les dons destinés au financement des équipements médicaux des structures hospitalières et au renforcement des capacités des personnels de santé ; (ii) pour soutenir les artistes qui sont en situation précaire et ne bénéficient pas de revenus stables ni de couverture sociale.

Constats. Ces constats en demi-teinte ont été confirmés par les analyses macro-économiques de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International à propos de la Tunisie²⁴. Le constat de la Banque Mondiale dans son diagnostic-pays était le suivant : « *Malgré des résultats et des progrès notables, le modèle de développement prérévolutionnaire de la Tunisie n'est pas parvenu à créer une croissance inclusive au sens le plus exhaustif du terme. La détérioration de la gouvernance économique et le captage des ressources par les élites durant la décennie précédant la révolution ont entravé les progrès sociaux du pays, freiné la poursuite du développement économique et alimenté le mécontentement social. (...) Dans ce contexte, ce diagnostic-pays systématique identifie la promotion de la croissance stimulée par le secteur privé (et la création d'emplois) et le renforcement de l'égalité des chances comme les deux principaux moteurs du changement pour lesquels de nouvelles initiatives politiques sont recommandées.* ». Selon le FMI, « *la priorité du Gouvernement pour 2019, qui est soutenue par l'accord au titre du MEDC, reste de stabiliser la situation macroéconomique tout en veillant à l'équilibre social* »²⁵. En conséquence, la Tunisie doit œuvrer en priorité pour réduire les inégalités et être plus hermétique au contexte régional afin de pouvoir (i) réduire les déséquilibres macroéconomiques (ii) garantir le développement équitable et durable de son capital humain (iii) encourager une croissance inclusive et durable ainsi qu'une bonne gouvernance (iv) renforcer sa résilience aux crises et changements climatiques.

1.2 Vision nationale actuelle et pour l'avenir concernant le développement durable et l'atteinte des ODD conformément à l'Agenda 2030

Présentation de la vision nationale actuellement mise en œuvre (plan quinquennal de développement et processus d'opérationnalisation des ODD). Actuellement, la Tunisie est sur le point d'achever la mise en œuvre de son plan quinquennal 2016-2020, lequel représente sa vision de l'avenir concernant le développement durable. Ce plan quinquennal 2016 – 2020, élaboré sur la base d'une approche participative aux niveaux local, régional et national, s'articule autour de cinq axes principaux : (i) la bonne gouvernance, la réforme de l'administration publique et la lutte contre la corruption ; (ii) d'une économie à faible coût à un hub économique ; (iii) le développement humain et l'inclusion sociale ; (iv) la concrétisation des ambitions des régions ; (v) et l'économie verte, garante d'un développement durable.

²⁴ Ces analyses datent d'avant la crise pandémique de la COVID-19.

²⁵ Communiqué de presse n°19/211 du FMI à l'issue de la cinquième revue de l'accord en faveur de la Tunisie au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC)



Dans cette même logique et en application des objectifs susvisés, la Tunisie a, en 2018, avec le soutien du SNU, lancé un processus d'opérationnalisation des ODD lequel place l'interdépendance des ODD au cœur de ses préoccupations²⁶.

Par ailleurs, toujours en bonne exécution de ses engagements quant à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030, la Tunisie a également adopté en 2018 l'approche MAPS²⁷ (Mainstreaming, Acceleration and Policy Supports) concrétisée par la signature du Programme Conjoint ODD entre le Gouvernement tunisien et le SNU en Tunisie pour un « Appui à l'intégration, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation et de reporting ODD »²⁸.

Bilan de la mise en œuvre de la vision nationale pour le développement. En août 2019, une évaluation à mi-parcours de la période 2016-2018 réalisée par "Solidar"²⁹ montre que les objectifs du plan quinquennal de développement 2016-2020 ne seront probablement pas atteints d'ici fin 2020 en raison de la trajectoire nationale difficile de la Tunisie. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, la Tunisie risque, dans l'ensemble, de ne pas atteindre ses objectifs. Ce constat se confirme en particulier dans le cadre de l'analyse d'impact de la pandémie de la COVID-19 réalisée conjointement par le PNUD et le MDICI, estimant une évolution négative du PIB à -4,4% en 2020. Même si les trois premières années de la mise en œuvre du plan a permis la création de 109 000 emplois, le nombre d'emplois perdus en raison de la crise socio-économique est estimé à 245 000, portant ainsi le taux de chômage à 18% (2^{ème} trimestre 2020) selon les estimations de l'INS.

Selon cette même évaluation, les causes de ces faibles performances par rapport aux objectifs fixés dans le Plan de développement sont diverses et très complexes et permettent d'identifier les besoins en développement du pays notamment sur le plan économique. Estimant que les projets du plan étaient irréalistes dans un contexte et un environnement excessivement réglementé qui limite l'efficacité des mécanismes du marché, la discordance entre les instruments de planification et les mécanismes de mise en œuvre y compris les lois de finance ont miné la mise en œuvre des projets du plan. Le bilan des faibles réalisations enregistrées sur le plan économique, concerne tout autant les autres axes du plan :

- la bonne gouvernance, la réforme de l'administration publique et la lutte contre la corruption : malgré les efforts déployés pour la lutte contre la corruption, l'évolution reste faible sur les quatre dernières années comme l'indique l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International publié en janvier 2020. Quant à la réforme de

²⁶ Le processus a été conçu pour : (i) identifier les ODD prioritaires ; (ii) prendre en compte la complexité des ODD lors de la programmation ; (iii) intégrer les ODD et leurs objectifs dans le plan de développement national ; et (iv) accélérer le processus en orientant le budget national vers des objectifs spécifiques et en accordant une attention particulière aux synergies intersectorielles.

²⁷ L'approche MAPS est mieux connue sous son acronyme anglais MAPS qui signifie :

- l'intégration (Mainstreaming) où on vise à intégrer le Programme 2030 et ses ODDs dans les plans de développement nationaux, régionaux et locaux ;
- l'accélération (Acceleration) qui a pour objectif de cibler et orienter les ressources nationales (et de l'ONU) sur des domaines prioritaires identifiés au cours du processus d'intégration, en accordant une attention particulière aux synergies et aux compromis intersectoriels (reflétant ainsi le caractère intégré du programme), aux goulets d'étranglement, aux financements, aux partenariats et à la mesure ;
- l'appui aux politiques (Policy Support) qui a pour but de veiller à ce que les compétences et l'expertise détenues par le SNU soient mises à disposition des pays d'une manière efficiente et rapide. (Approche commune des Nations Unies pour l'intégration de l'agenda 2030 et ses ODDs au niveau national, régional et local, Papier élaboré par M. Mahmoud GHUIL, Conseiller des Services Publics. Chargé de la planification, suivi & évaluation et communication au bureau des Nations Unies à Tunis)

²⁸ Dans ce cadre, le MDICI a réalisé quatre études : (i) une «Analyse des lacunes au niveau des indicateurs relatifs aux ODD (ODDs Data Gap Analysis)», (ii) une «Analyse Rapide Intégrée» (RIA) du PQD 2016-2020 et des Stratégies Nationales de Développement, (iii) une «Analyse rapide intégrée de la Constitution et des conventions ratifiées par la Tunisie selon le prisme des droits humains (RIA+)» et (iv) une «Analyse de l'alignement et de l'intégration des ODD» dans les secteurs de la gouvernance (ODD16), villes et communautés durables (ODD11), énergie (ODD7), la lutte contre les changements climatiques (ODD13) et emploi (ODD8) en décembre 2018. Le même exercice a été repris pour les 12 autres ODD (Rapport National volontaire de la Tunisie, 2019).

²⁹ <https://www.solidar-tunisie.org/index.php/fr/publications/evaluation-plan-developpement-2016-2020>



l'administration, l'instabilité que la Tunisie a connue avec la succession des gouvernements n'a pas permis de mettre en œuvre les différents projets annoncés ;

- le développement humain et l'inclusion sociale : si l'on se réfère à l'indice de développement humain, qui prend en considération plusieurs facteurs de mesure, la Tunisie a enregistré une évolution très faible entre 2015 et 2019.
- la concrétisation des ambitions des régions : la Tunisie a connu, en 2018, ses premières élections locales depuis la révolution. Malgré la réussite de ce processus électoral qui a permis la naissance de nouveaux Conseils régionaux dans 326 communes, le processus de décentralisation reste inachevé et long à mettre en œuvre. Le développement des régions restera encore tributaire des décisions prises au niveau central.
- l'économie verte, garante d'un développement durable : hormis quelques initiatives ponctuelles, la Tunisie devra mettre en place un programme intégrant la dimension environnementale dans le modèle de développement économique et prenant en considération l'impact du changement climatique.

Ces faibles réalisations et accomplissements, ayant très peu ciblé les plus vulnérables, sont exacerbés par l'instabilité politique et sociale, le poids de l'économie informelle et de la contrebande, la menace du terrorisme et les retombées régionales. La crise sanitaire engendrée par la COVID-19 risque d'aggraver les conditions de vie socio-économiques des populations les plus vulnérables.

Le présent Cadre de Coopération coïncidera, par ailleurs, avec le nouveau plan quinquennal 2021-2025, en phase de préparation. Sur la base des ateliers réalisés conjointement avec le MAE et le MDICI, auxquels ont pris part les entités onusiennes, les différents départements ministériels, des représentants.e.s de la société civile et du secteur privé, il est attendu que les priorités du plan restent les mêmes, en s'articulant autour de : (i) la performance d'une économie inclusive, durable et bénéficiant aux catégories de la population les plus vulnérables ; (ii) l'achèvement de la transition démocratique, la performance des institutions et l'amélioration de leur redevabilité ; (iii) le développement humain ; et (iv) une politique environnementale qui tienne compte de l'impact des changements climatiques et de la disponibilité des ressources naturelles.

Principales priorités de développement et ODD prioritaires pour le Cadre de Coopération 2021-2025. Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement³⁰ est chargé de la finalisation de la préparation du nouveau plan de développement pour la Tunisie avec le soutien technique et financier du PNUD. Tous les ODD sont nécessaires pour permettre à la Tunisie de se développer en accord avec l'Agenda 2030 et d'appuyer les priorités ci-dessous. Conformément aux directives du Gouvernement tunisien, lors des ateliers de juin 2020, et en accord avec le Rapport national volontaire de la Tunisie de 2019, le contexte national impose de prioriser certains ODD dans le cadre du présent Cadre de coopération. Ainsi, l'ODD 16 sur la paix, la justice, la sécurité et l'inclusion³¹, l'ODD 10 sur la réduction des inégalités et l'ODD 5 sur l'égalité des sexes apparaissent comme essentiels à la réalisation de tous les autres ODD interdépendants. En effet, les inégalités multidimensionnelles se retrouvent en Tunisie dans tous les secteurs du développement durable et constituent le premier obstacle à ce dernier. Par ailleurs, en raison des circonstances mondiales sanitaires, de l'engagement du pays vers la couverture de santé universelle et du constat actuel sur le plan politique, économique, social et environnemental, l'ODD 1 relatif à la pauvreté, l'ODD 3 relatif à la santé et au bien-être, l'ODD 4 relatif à l'éducation, l'ODD 6 relatif à l'eau propre et à l'assainissement, l'ODD 8 portant sur la croissance économique durable, l'ODD 13 sur la prise en compte des problématiques de changement climatique et l'ODD 17 relatif aux partenariats –

³⁰ Nouveau Ministère créé avec la nomination du nouveau Gouvernement en septembre 2020 avec la fusion des Ministère des Finances et celui du Développement, de l'Investissement et de la coopération Internationale.

³¹ L'on rajoutera que l'instabilité régionale pourrait constituer une menace sérieuse pour la stabilité du pays et partant pour la mise en œuvre de réformes structurelles. Il apparaît donc à nouveau impératif de privilégier l'ODD 16 sur la paix, la sécurité et l'inclusion.



fondements de l'intervention du SNU en Tunisie - constituent les priorités nationales pour la Tunisie. En conséquence, ces 10 ODD combinés sont des "catalyseurs" essentiels qui contribueront à libérer le potentiel de la Tunisie et permettront d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030³².

1.3 Progrès accomplis vers la réalisation des ODD depuis 2015 et principaux facteurs d'accélération d'atteinte des ODD

La Tunisie continue de progresser vers la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en premier lieu, en adoptant une stratégie nationale d'appropriation des ODD³³ et, en second lieu, en consacrant des études spécifiques au principe de Leave No One Behind (LNOB – Ne laisser personne de côté). Le bilan de ces deux processus permet d'identifier les facteurs d'accélération de la réalisation des ODD.

Progrès accomplis grâce à une stratégie nationale d'appropriation des ODD et dans la prise en compte du principe de LNOB. En premier lieu, depuis l'adoption des ODD en 2015 et comme indiqué plus-haut, la Tunisie a mis en place une stratégie solide pour garantir l'appropriation nationale des ODD³⁴. Elle a également entrepris de mener des actions en faveur des populations les plus vulnérables. A cet égard, la Tunisie a fait des progrès considérables dans cette démarche d'appropriation des ODD en étant classée 2^{ème} au niveau africain et 63^{ème} au niveau mondial avec un score de 70 en matière de mise en œuvre des ODD. La Constitution tunisienne adoptée en 2014, avant la réforme du SNU et l'Agenda 2030, consacre d'ailleurs la protection des populations les plus vulnérables. A titre d'illustration, comme indiqué dans le Rapport national volontaire de la Tunisie,³⁵ une analyse intégrée de la Constitution tunisienne³⁶ montre que 65 % de son contenu est aligné sur les ODD et 91 % est aligné sur les ODD relatifs aux « personnes ». Il y a 100 % d'alignement entre la Constitution et l'ODD 4 sur l'« éducation de qualité », 90 % pour la « paix et la justice » (ODD 16). Ceci étant dit, certains progrès restent encore à faire : seuls 20 % d'alignement de la Constitution pour ce qui est de l'« industrie, l'innovation et infrastructure » (ODD 9) , 14 % pour l'ODD 14 « vie aquatique » ou encore 11 % pour l'ODD 15 sur la « vie terrestre ». Seul 35 % du contenu de la Constitution est aligné sur les objectifs relatifs à la planète, malgré l'existence de lois importantes sur la protection de l'environnement (y compris des articles de la Constitution)³⁷ et la nécessité de garantir les droits des générations futures.

Ainsi, malgré ses efforts de planification et d'appropriation nationale des ODD, la Tunisie présente des lacunes en matière de données relatives aux ODD qu'il faudra combler. Le pays devra mettre en

³² En tout état de cause, tous les ODD sont étroitement liés entre eux. L'inclusion impacte directement la garantie d'institutions responsables et transparentes pour la gestion des ressources naturelles (ODD 14), les capacités d'urbanisation inclusives pour la planification et la gestion participatives des établissements humains (ODD 11) et la promotion d'une culture de paix et de non-violence, ainsi que la garantie d'institutions efficaces et responsables, d'un processus décisionnel participatif et réactif (ODD 16). De même, la réduction des inégalités est directement liée : au partage juste et équitable des bénéfices des ressources foncières (ODD 15) ; à la garantie de la protection de la santé pour tous (ODD 3) ; à l'accès à l'eau pour tous (ODD 6) ; au plein emploi productif avec des conditions de travail pérennes pour tous (ODD 8) ; à l'inclusion sociale, économique et politique sans distinction de sexe, à la fin de la discrimination, l'égalité de participation et de prise de décision (ODD 5) ; à l'accès équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène (ODD 6) ; à l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation (ODD 4) ; et à l'accès universel aux espaces publics, à un logement adéquat, sûr et abordable (ODD 11) - pour n'en citer que quelques-uns. Au surplus, les fondements mêmes de l'intervention du SNU reposent sur les partenariats assurant une approche intégrée et un traitement intersectoriel des défis que la Tunisie doit relever. En cela, l'ODD 17 constitue une priorité nationale également.

³³ Une analyse détaillée par ODD a été réalisée dans le cadre de l'analyse commune pays.

³⁴ Cela a été le cas notamment par le biais de son processus de consultation participatif national innovant, « *La Tunisie que nous voulons* »³⁴. La Tunisie a, en outre, élaboré des stratégies visant à garantir que les ODD sont intégrés dans les plans de développement et dans les lois de finances ; les plans, stratégies et budgets nationaux ; et au niveau local (par l'intermédiaire du plan de développement régional quinquennal et de la participation de plus de six cents représentant.e.s des secteurs public et privé, de la société civile, des universités et des organisations professionnelles de la région et des groupes de bénévoles). La Tunisie a aussi réitéré son engagement en 2018 en ce qui concerne l'approche intégrée, l'accélération et l'appui politique (MAPS) ainsi que par la mise en œuvre de son processus d'opérationnalisation des ODD et l'élaboration de son Rapport national volontaire en juillet 2019.

³⁵ République Tunisienne et Les Nations unies Tunisie, 'Rapport National Volontaire de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable en Tunisie', Forum Politique de Haut Niveau, New York, 2019

³⁶ MDCl, Vers la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable en Tunisie : Analyses des Principaux Référentiels, 2018

<http://www.tunisiaodd.tn/wp-content/uploads/2020/02/RapportMAPS-Web17-12-2019.pdf>

³⁷ Article 45 : L'Etat garantit le droit à un environnement sain et équilibré et la participation à la sécurité du climat. L'Etat se doit de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution environnementale.



œuvre des processus de collecte de données désagrégées s'il veut suivre et adapter efficacement ses politiques et programmes pour atteindre les ODD et protéger les plus vulnérables, et ce particulièrement au niveau local.

S'il convient de rappeler que les 244 cibles des ODD ne sont pas toutes applicables à la Tunisie, 90 cibles ont déjà été collectées en Tunisie, mais seules 15 sont désagrégées (principalement par zone géographique et par sexe). Cela met en évidence trois lacunes dans les données : un nombre insuffisant d'indicateurs avec des données disponibles ; un nombre insuffisant d'indicateurs avec des données désagrégées ; et des niveaux de désagrégation limités qui empêchent une analyse plus étendue et multidimensionnelle, particulièrement pour les plus vulnérables.

Progrès accomplis par la Tunisie dans la prise en compte du principe LNOB. Le LNOB est un principe fondamental sur lequel repose toute l'action des entités onusiennes. Il s'agit de la promesse centrale et transformatrice de l'Agenda 2030 et de ses ODD. Les États membres de l'ONU, dont la Tunisie, se sont engagés dans ce cadre « à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, à mettre fin à la discrimination et à l'exclusion, et à réduire les inégalités et les vulnérabilités qui laissent les gens de côté et minimisent le potentiel des individus et de l'humanité dans son ensemble ».

La Tunisie a toujours œuvré à réduire les disparités et les inégalités entre les différentes catégories de la population. Cependant, comme indiqué plus haut, les réalisations du plan quinquennal ont très peu bénéficié aux plus vulnérables. Ces vulnérabilités se sont malheureusement creusées avec la pandémie de la COVID-19. Des mesures spécifiques ont pu être prises en faveur des plus démunis pour une période déterminée, mais leur effet reste insuffisant au vu de l'impact socio-économique de la pandémie de la COVID-19 et des ressources limitées de l'Etat.

Par ailleurs, le manque de données officielles sur certains groupes victimes d'exclusion, notamment les nomades, les migrant.e.s en situation vulnérable, tel.le.s que les travailleur.euse.s migrant.e.s irrégulier.ère.s, les victimes de la traite des personnes, les réfugié.e.s, les demandeur.euse.s d'asile, les migrant.e.s de retour et les sans-abri ; les minorités, notamment religieuses, ethniques, sexuelles et raciales ; les personnes en situation de handicap ; les travailleur.euse.s informel.le.s et les personnes sans papiers officiels ; les jeunes marginalisés ; et les personnes isolées, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées ; les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose constitue également un progrès fondamental à accomplir par le gouvernement afin de mieux informer les politiques publiques et mieux cibler les interventions en faveur des populations les plus vulnérables.

Principaux facteurs d'accélération de la réalisation des ODD. Eu égard à l'analyse des progrès que la Tunisie doit encore accomplir vers l'atteinte des ODD, il convient de préciser les principaux facteurs d'accélération de la réalisation des ODD et les liens intersectoriels entre ces objectifs, facteurs que la crise de la COVID-19 a, à nouveau, mis en exergue. Rappelons au préalable que les priorités de la Tunisie sont la lutte contre l'exclusion multiforme et les inégalités multidimensionnelles afin de renforcer la cohésion et l'équité. Comme le souligne l'étude de l'agence ONU Femmes sur « les femmes à l'épreuve de la COVID-19 » ainsi que le rapport intitulé « Re-thinking Inequality in Arab Countries »³⁸, la lutte contre l'exclusion multiforme et les inégalités multidimensionnelles nécessite une approche intégrée qui, certes, s'attaque aux facteurs structurels mais qui, également, prend en compte les vecteurs de la pauvreté dans leur diversité, ce qui nécessite des progrès concomitants en matière d'emploi décent, de réduction de la pauvreté, d'augmentation des dépenses sociales et d'amélioration de la gouvernance³⁹. Ainsi, les facteurs

³⁸ UN-ESCWA, 'Rethinking inequality in Arab countries', ESCWA, Economic Research Forum, 2019.

³⁹ UN-ESCWA, 'Rethinking inequality in Arab countries', ESCWA, Economic Research Forum, 2019. page 12



d'accélération des ODD pour la Tunisie doivent être centrés sur cinq éléments clés conformément à l'analyse pays (« CCA ») :

- Le capital humain est le catalyseur du progrès - en s'appuyant sur une approche des ODD axée sur le développement humain.
- Le développement humain est consolidé par la fourniture de meilleurs services de base tels que les soins de santé, l'éducation, la protection sociale, les infrastructures et une formation de qualité afin de faciliter aussi bien l'accès aux marchés du travail que les transitions école-travail.
- Des politiques économiques efficaces et inclusives, régies par des institutions à l'écoute des populations, en particulier les plus vulnérables, permettent de s'assurer que les gains en capital humain se traduisent en emplois productifs décents (notamment en luttant contre toutes les formes de traite des personnes), ce qui à son tour permet de sous-tendre une croissance économique inclusive et conduit à la réduction de la pauvreté et à l'expansion de la classe moyenne.
- La bonne gouvernance et l'application de la loi permettent aux Gouvernements de récolter les dividendes de la croissance, d'élargir leur assiette fiscale et d'accroître la capacité fiscale pour soutenir les dépenses sociales.
- Un ciblage efficace des plus vulnérables et une gestion efficace des programmes sociaux permettront de réduire la pauvreté et les inégalités, renforcer la cohésion sociale et atténuer le risque d'instabilité politique.

La paix et la stabilité sont un préalable indispensable à une telle approche intégrée, ce qui souligne la nécessité non seulement de s'attaquer aux causes profondes des revendications sociales, mais aussi de gérer prudemment les répercussions des crises et de l'instabilité⁴⁰. En conséquence, pour atteindre ces objectifs, la Tunisie devra surmonter ses lacunes et difficultés.

1.4 Lacunes et difficultés

Identification des difficultés principales. Les divers risques auxquels la Tunisie est confrontée soulignent la nécessité d'un programme politique ambitieux et très inclusif pour les années à venir. En effet, l'analyse commune pays (CCA) de la Tunisie (UNCT 2020) démontre que la capacité à réaliser l'Agenda 2030 dépend avant tout de la prise en compte de la réduction des inégalités.

Les difficultés majeures de la Tunisie apparues au cours de cette analyse sont les suivantes :

- Premièrement, un modèle socio-économique insuffisamment inclusif - y compris les politiques publiques, économiques, y compris fiscales, sociales et de développement - qui ne prend pas en compte les besoins spécifiques des populations les plus vulnérables, et en particulier celles qui vivent dans les zones les plus marginalisées, notamment les régions intérieures et frontalières, et les zones rurales.
- Deuxièmement, l'incapacité d'exécuter et de mettre en œuvre de manière effective les réformes multisectorielles et structurelles nécessaires pour aider la Tunisie à poursuivre sa transformation socio-économique et politique ; la capacité de réformer est étroitement liée à l'absence de vision commune qui permettrait au pays d'œuvrer sans relâche à l'inclusion et à l'égalité dans tous les domaines.
- Troisièmement, la gestion et l'allocation des ressources sont insuffisantes - et, en fait, insuffisamment inclusives, particulièrement dans le domaine de l'eau et des ressources aquatiques ;

⁴⁰ Ibid.



- Quatrièmement, la Tunisie a accès à des ressources nationales et internationales importantes, mais les effets ne se font pas sentir de manière égale ni adéquate au-delà d'une masse salariale croissante. En effet, le manque d'équité et de redistribution ne permettent pas une utilisation efficiente des ressources dont la Tunisie dispose.
- Cinquièmement, l'absence de système de redevabilité effectif constitue une lacune pour la transparence et la lutte contre la corruption.
- Et enfin, l'écart persistant entre les aspirations en matière de participation dans la vie politique et de droits humains telles qu'elles sont énoncées dans la nouvelle Constitution et leur mise en œuvre effective - au profit de tous les titulaires de droits, ainsi que des générations futures.

En dépit de la crise mondiale causée par la COVID-19, l'ONU a appelé ses États membres et « la famille humaine » à transformer la pandémie en un élan pour atteindre les Objectifs de développement durable et à tenir compte des enseignements de la pandémie pour mieux reconstruire. L'ONU a exhorté les États à empêcher la crise de faire dérailler les efforts de développement durable, tout en déployant une vision pour les personnes touchées pour une meilleure reprise⁴¹. Cela implique de la part de la Tunisie un engagement renouvelé en matière de mise en œuvre des ODD.

Importance de la collecte des données. Par ailleurs, du point de vue de la méthode, la collecte des données apparaît primordiale pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. En effet, il est impératif de pouvoir analyser l'existant pour établir les modes d'actions. Le manque de données et/ou de données fiables analytiques quant aux populations les plus vulnérables pour l'analyse de tous les ODD constitue une lacune essentielle pour laquelle un appui du SNU est impératif. Une mise à niveau du système statistique est fortement recommandée pour garantir la pérennité du processus de collecte des données et la confection d'indicateurs locaux afin de veiller à l'obtention d'une information à jour.

1.5 Ressources envisageables

Ressources dont dispose la Tunisie pour financer sa vision pour le développement. Pour relever ces défis et poursuivre la mise en œuvre des ODD, la Tunisie dispose de diverses sources de financement et d'opportunités économiques, en sus des ressources budgétaires de l'État.

Tout d'abord, l'Union européenne constitue un partenaire important pour la Tunisie⁴². Actuellement, la Tunisie et l'UE travaillent à l'élaboration d'un accord commercial global, intitulé Aleca, qui vise à intégrer l'économie tunisienne dans le marché intérieur de l'UE et permettrait la libre circulation des biens et des services, l'harmonisation des réglementations commerciales, économiques et judiciaires, et la réduction des barrières commerciales non tarifaires, entre autres procédures.

Ensuite, les relations économiques bilatérales permettent à la Tunisie de se développer économiquement, et le pays a considérablement investi dans les liens économiques non seulement avec les pays du Golfe, mais aussi avec la Russie et la Chine, entre autres. La Tunisie bénéficie également de partenariats stratégiques avec l'Union européenne, le Japon, l'Allemagne, la France, les États-Unis, l'Italie, la Suisse, le Royaume-Uni et la Suède, entre autres. Ces divers partenariats permettent à la Tunisie de compléter ses ressources publiques internes par une aide internationale.

⁴¹ 'UN working to fight COVID-19 and achieve Global Goals', Department of Global Communications, 2020.

⁴² A cet égard, l'aide totale consentie par l'UE à la Tunisie entre 2011 et 2017 s'est élevée à 2,4 milliards d'euros.

La Tunisie a conclu *un cadre de partenariat avec la Banque Mondiale pour la période 2016-2020* assorti d'un prêt connexe de 5 milliards de dollars US pour financer le Plan quinquennal de développement de la Tunisie.

Le SNU travaillera avec le Gouvernement pour mobiliser des ressources permettant de financer ce Cadre de coopération et de mobiliser les fonds et les partenariats pour l'atteinte de ces résultats. Les partenariats entre le Gouvernement et le secteur privé seront encouragés par le SNU. La Tunisie est également incitée à faire appel à des financements innovants notamment en sollicitant les dispositifs du SNU et en modernisant l'environnement des affaires. Le Coordonnateur Résident du SNU en Tunisie soutiendra la Tunisie pour mener à bien ces démarches. L'adoption de la loi sur les partenariats public-privé devrait également offrir de nouvelles opportunités pour solliciter des revenus innovants et faire augmenter le taux des investissements étrangers. Toutefois, notons que la capacité de la Tunisie à financer pleinement les ODD est entravée par sa classification en tant que pays à revenu moyen inférieur, avec un PIB par habitant de 3970 dollars US⁴³.

En conséquence de ce qui précède, pour atteindre ses objectifs en matière d'ODD, la Tunisie devra rationaliser ses sources de financement interne par des mesures telles que l'amélioration de sa politique fiscale tout en intégrant le secteur informel dans l'économie formelle et en luttant contre la corruption, ainsi qu'en améliorant l'efficacité interne de ses propres investissements. La Tunisie gagnerait également à renforcer, d'une part, l'efficacité de la coordination de l'aide entre ses divers donateurs et, d'autre part, les mécanismes de financement en combinant ressources publiques et privées (obligations vertes, prêts triangulaires, tarification du carbone et mécanismes d'incitation, etc...).

CHAPITRE 2 : APPUI DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME 2030

2.1 Théorie du changement

Le Cadre de coopération a vocation à préciser la contribution du SNU à des changements dans les conditions de vie des populations, dans le respect des droits humains y compris le droit à la santé sexuelle et reproductive, dans le relèvement du niveau de développement du capital humain ainsi que dans les changements du mode de fonctionnement des institutions du pays vers plus de transparence et d'efficacité des politiques publiques et pour protéger les plus vulnérables.

Bilan de l'UNDAF 2015-2020. Certaines priorités nationales n'ont pu être achevées lors du précédent plan national de développement. En effet, les politiques économiques menées depuis la Révolution n'ont pu, pour diverses raisons, générer une croissance partagée et durable. Comme déjà évoqué, les difficultés à mener à bien des réformes structurelles sont dues à une bureaucratie lourde, l'absence de consensus, le manque de confiance des citoyens dans le pouvoir politique et la captation des richesses par une minorité. Ces défis ont abouti à un manque d'égalité et de justice sociales tant dans la santé que dans l'éducation et en termes de protection sociale. Les plus vulnérables apparaissent comme les premières victimes d'un système qui a du mal à se réformer en raison de l'instabilité politique et de l'absence d'un système distributif efficace.

⁴³ La majorité des revenus de la Tunisie provient du secteur des services marchands (47,6%), suivi de l'industrie (31,4%), des équipements publics (12,9%) et de l'agriculture et de la pêche (7,9%). Les investissements directs étrangers (IDE) ont augmenté de 28,6% en 2018 pour atteindre 2 742 MDT, ce qui représente une part de 23,4% du total des financements extérieurs à moyen et long terme (contre 16,1 % en 2017). Des réformes ont été engagées, notamment la promulgation d'une loi prévoyant de nouvelles mesures sur l'investissement adoptée en mai 2019, les mesures prises pour améliorer le climat des affaires et la loi sur l'économie sociale et solidaire adoptée fin juin 2020. Les flux d'investissements directs étrangers, hors secteur de l'énergie, ont permis de réaliser 565 opérations d'investissement et de créer 11 469 nouveaux emplois en 2018-2019 dans les secteurs de la finance et des télécommunications.

Causes des performances en demi-teinte. Les résultats obtenus par la Tunisie s'expliquent par :

- (i) un modèle socio-économique qui n'est pas suffisamment inclusif, résilient, durable et suffisamment générateur d'emplois décents et d'une vie décente,
- (ii) des mécanismes institutionnels, notamment dans le domaine de la justice, et un cadre législatif peu performants et non opérationnels en raison d'une transition démocratique non complètement achevée,
- (iii) la défiance de la population à l'égard d'un contrat social injuste et inique en raison de systèmes notamment de santé, d'éducation et de protection sociale de qualité insuffisante et auxquels les plus vulnérables n'ont pas accès,
- (iv) une mauvaise gestion des ressources notamment des ressources naturelles et une résilience faible face aux crises et risques climatiques.

En premier lieu, le modèle socio-économique de la Tunisie n'est pas satisfaisant en raison de causes immédiates multiples : une faible productivité et une faible valeur ajoutée de plusieurs secteurs essoufflés par la coexistence du secteur informel. L'absence de compétitivité dans l'économie ne favorise pas l'égalité des chances d'accès à un travail décent et de qualité mais au contraire maintient les disparités régionales notamment en raison de subventions étatiques non ciblées et d'une mauvaise gestion des ressources du pays. Le manque d'implication du secteur privé révèle également le faible niveau d'innovation dans l'économie. Les causes sous-jacentes de ces écueils sont : une faible diversité économique ; une mauvaise planification et redistribution des ressources ; un processus de décentralisation encore trop récent et qui demande plus de temps pour être mis en œuvre ; la persistance d'un cadre juridique qui n'est pas favorable aux initiatives économiques ; l'inefficacité de la lutte contre la corruption. Quant aux causes profondes, elles sont les suivantes : un environnement excessivement réglementé et non inclusif qui aboutit à une économie peu propice aux investissements ; une mauvaise gouvernance accompagnée d'un cadre législatif et institutionnel fragilisé, d'un manque de coordination notamment dans la mise en œuvre de mécanismes financiers efficaces et la persistance d'un système de rente.

En deuxième lieu, l'installation effective de l'état de droit comme la transition démocratique ne sont pas complètement achevées. Les causes immédiates sont : l'instabilité politique, les retards dans l'harmonisation de l'arsenal juridique, la défaillance dans l'application du cadre juridique existant, la non prise en compte des plus vulnérables et l'absence d'opérationnalisation de la décentralisation. Quant aux causes sous-jacentes, elles ont à voir avec : l'insuffisance et l'inefficacité des mécanismes de démocratie participative, notamment des plus vulnérables ; la faible confiance des populations dans l'État et la classe politique ; l'insuffisance de la redevabilité de la classe politique et de l'administration ; la résistance aux réformes et les retards dans la mise en œuvre de la Constitution. Les causes profondes tiennent logiquement d'un cadre institutionnel et politique fragilisé et d'une décentralisation non encore effective.

En troisième lieu, la persistance des inégalités et le manque de progrès dans le développement humain qui affaiblissent la cohésion sociale ont pour origine les causes immédiates suivantes : le manque d'accès aux services sociaux pour les plus vulnérables, la faible qualité des services sociaux, l'ineffectivité des mécanismes de contrôle, les trop faibles capacités et occasions de la société civile à s'engager dans la solidarité et la cohésion nationales, un pourcentage important de dépenses de santé à la charge de l'utilisateur, un niveau faible de protection sociale et la persistance des violences au sein des différents groupes de la société. Les causes sous-jacentes de ce manque de cohésion et

de justice sociales tiennent à des politiques publiques en matière de santé, d'éducation et de protection sociale peu efficaces et peu ciblées qui ne sont pas adaptées aux populations dans le besoin ni aux situations de crises, ce qui aboutit alors à une défaillance du suivi et de l'évaluation des programmes ; l'inadéquation des infrastructures, des ressources humaines et le manque d'investissements participent également à la persistance des discriminations ; le manque d'information et de données désagrégées qui entravent également une planification appropriée. Quant aux causes profondes, elles s'expliquent par : la précarité socio-économique et éducative, la faible protection des plus vulnérables, la mauvaise gouvernance, la non-application des lois relatives à l'égalité et l'équité sociale et le fort poids des normes sociales en Tunisie.

En quatrième lieu, la faible résilience du pays face aux crises et aux risques climatiques est due aux défaillances de dispositifs existants, notamment pour prévenir et répondre aux urgences, à la dégradation et la surexploitation des ressources naturelles (plus particulièrement à travers l'agriculture et l'eau et les ressources aquatiques en général), à l'inexistence de systèmes d'alerte pleinement efficaces, à des populations pas assez engagées et des villes non résilientes et une urbanisation mal planifiée créatrice de vulnérabilités, lesquelles constituent les causes immédiates. Quant aux causes sous-jacentes, ce sont les suivantes : le manque d'innovation et de résilience dans le respect de l'environnement, la surexploitation des ressources naturelles, le manque de sensibilisation au sein de la population. Ces causes sous-jacentes découlent de causes profondes liées au manque d'intégration des problématiques environnementales dans les politiques publiques.

Changements souhaités et hypothèses. Eu égard aux causes et difficultés identifiées, les institutions redevables envers les populations, plus particulièrement les plus vulnérables, doivent faire des choix de politiques publiques performantes et tenant compte des risques pour réaliser les changements politiques, économiques, sociaux et écologiques soutenus par des populations engagées dans la vie publique.

En effet, :

SI les institutions et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux mettent en œuvre des politiques publiques sociales, économiques et environnementales performantes, tenant compte des risques et répondant aux besoins et aspirations de la population, particulièrement ceux des plus vulnérables,

Et SI des institutions redevables et efficaces ainsi qu'un cadre législatif harmonisé garantissant l'égalité et l'équité sont mis en place pour renforcer l'état de droit et conduire une transition démocratique inclusive et participative,

Et SI la cohésion sociale et l'inclusion sont renforcées grâce à une responsabilité citoyenne et à des systèmes de qualité, tout particulièrement en faveur et avec la participation des plus vulnérables, nationaux et étrangers,

Et SI la Tunisie réduit son impact écologique, améliore sa résilience aux risques climatiques et de catastrophes et réduit les vulnérabilités au travers d'une gestion appropriée des ressources naturelles, des écosystèmes, des territoires et de l'environnement,

ALORS un climat de confiance entre les différents acteurs est établi, renforçant ainsi la cohésion et la justice sociales en Tunisie, contribuant également à une économie nationale plus performante, inclusive, résiliente, équitable et durable, particulièrement pour les plus vulnérables et améliorant, enfin, sa capacité d'adaptation et sa résilience face aux risques climatiques et de catastrophes.

Les risques qui pourraient entraver les progrès de la Tunisie, inhérents à la situation actuelle du pays, résultent de : 1) l'absence de consensus pour définir un modèle socio-économique inclusif, durable et redevable ; 2) la survenance de chocs économiques et financiers ; 3) la réduction de l'aide internationale ; 4) l'instabilité politique ; 5) la persistance de la défiance sociale et la résistance aux changements ; 6) la survenance de catastrophes naturelles 7) l'instabilité et l'insécurité externe régionale notamment à la frontière avec la Libye.

Ainsi, l'exclusion et les inégalités multidimensionnelles risquent d'empêcher le pays d'atteindre ses objectifs de développement durable. La pandémie de la COVID-19 pourrait aggraver ce risque, en particulier pour les personnes les plus vulnérables qui sont susceptibles d'être touché.e.s par la COVID-19, au travers de la perte d'emploi, de revenus et de pouvoir d'achat ou par une limitation temporaire de l'accès aux services de base. Cela pourrait aggraver la frustration des jeunes, due à leur désillusion, ainsi que leurs vulnérabilités liées au chômage, les pratiques de corruption, la méfiance envers l'action publique et le sentiment d'aliénation sociale, en particulier dans les régions transfrontalières. La cohésion sociale risque de se détériorer davantage vu que le pays est confronté à un affaiblissement de la confiance des citoyen.ne.s envers les institutions en raison d'un décalage avec les attentes de la population. A la veille du dixième anniversaire de la Révolution, la lenteur des changements transformateurs menés, le faible exercice du contrôle et de redevabilité, la manque de réformes et le blocage au niveau du processus de justice transitionnelle risquent d'accroître les frustrations qui se multiplient au sein des secteurs plus vulnérables de la société tunisienne.

Quant aux **goulots d'étranglements**, ils sont de divers ordres. Tout d'abord, la collecte des données apparaît cruciale pour la mise en œuvre de politiques publiques précises et ciblées qui prennent en compte tous les aspects des vulnérabilités. Ensuite, la Tunisie connaît des difficultés quant à la mise en œuvre des projets de manière générale. Il apparaît impératif d'axer les actions du SNU en Tunisie sur le renforcement de capacités et des systèmes nationaux, l'appui institutionnel et la sensibilisation adéquats dans les domaines concernés. Enfin, la Tunisie devra, aux côtés du SNU, démontrer sa volonté à travailler de manière intersectorielle afin de renforcer les acquis et promouvoir des progrès significatifs.

2.2 Priorités stratégiques du Système des Nations Unies pour le développement

Processus d'identification des priorités stratégiques. Afin d'assurer l'inclusivité du dialogue et de garantir la pertinence des priorités stratégiques du présent cadre, des ateliers, des réunions et des discussions ont été organisés conjointement par le SNU avec le Gouvernement, les partenaires sociaux, les organisations de la société civile, les représentant.e.s du secteur privé et les jeunes⁴⁴.

Ces rencontres ont eu pour objet de comprendre et confirmer les priorités pour le pays sur la base de l'analyse commune pays et les orientations stratégiques du gouvernement.

Plusieurs problématiques, thèmes majeurs et actions proposées sont revenus tout au long de ces échanges :

⁴⁴ Toutes les entités des Nations unies ont été impliquées dans le processus, notamment par le biais de multiples ateliers - 4 séries d'ateliers ont été menés entre janvier et juin 2020, des réunions de l'UNCT (13 depuis mars 2020), des appels à différents niveaux : équipes techniques, gestionnaires de projets, S&E, et représentants/directeurs. Par ailleurs, des ateliers réunissant toutes les entités des Nations unies ainsi que des partenaires nationaux et des organisations de la société civile (« OSC ») ont été organisés : 1 jour en janvier avec environ 100 participants ; 2 jours en février avec 44 participants ; 2 jours en mars avec 90 participants ; 8 jours en juin 2020 avec environ 240 participants. Tous les ateliers, en particulier les ateliers thématiques de juin 2020, ont été dirigés conjointement par le Ministère en charge des Affaires étrangères ainsi que par le Ministère en charge de la coopération internationale ainsi que deux entités des Nations unies jouant le rôle d'agences facilitatrices des discussions. Toutes les versions du cadre de coopération ont été systématiquement partagées avec l'UNCT pour commentaires et validation tout au long du processus. Tous les résultats, produits, cibles et indicateurs ont été discutés, rédigés et validés mot par mot par les entités des Nations Unies.



- Réforme de l'Etat/institutions/infrastructures : modernisation de l'Etat et de ses infrastructures à travers la digitalisation et la numérisation de ses systèmes ; mise en cohérence du cadre législatif avec les attentes et aspirations du secteur concerné ; redevabilité et transparence des institutions et de la classe politique ; accès et qualité des services de l'Etat ; gouvernance améliorée.
- Territoires et décentralisation : la décentralisation et la territorialisation des actions sont apparues essentielles et, ce, dans tous les secteurs. Cette territorialisation doit passer par un renforcement de la gouvernance, par la prise en compte des frontières et leur lien avec différents thèmes comme la gestion des conflits régionaux ou les vulnérabilités spécifiques aux frontières.
- Intersectorialité : il est apparu impératif de favoriser un travail intersectoriel pour renforcer les actions mises en œuvre et garantir les résultats souhaités. A titre d'illustration, santé, éducation et environnement doivent être liés et conduire à des actions communes pour renforcer les acquis.
- Gestion des ressources : la gestion des ressources financières, naturelles et culturelles du pays ont constitué un point fort des discussions menées. La question de l'eau et des ressources aquatiques s'est révélée fondamentale eu égard au stress hydrique que connaît la Tunisie. Le patrimoine culturel constitue une préoccupation essentielle également. La question de la fiscalité est aussi incluse dans ces questions de gestion de ressources.
- Méthodologie de mise en œuvre du Cadre de coopération et action du SNU : le SNU doit renforcer la coordination de ses activités et améliorer sa communication avec le Gouvernement comme avec les partenaires et acteurs concernés.
- Focus sur quelques secteurs d'intervention : économie (développement d'une économie moins réglementée et plus innovante) ; la couverture universelle ; l'agriculture (intégration de l'agriculture dans une économie sociale et solidaire, digitalisation du secteur pour plus de compétitivité et d'attractivité) ; appui au renforcement de la justice et du secteur de la sécurité.
- Populations ciblées : les bénéficiaires des appuis du SNU aux partenaires sont essentiels pour identifier les résultats. De nombreuses discussions ont porté sur ces populations ciblées : les femmes, les jeunes et les enfants, dans tous les secteurs que ce soit l'agriculture ou l'école ; les migrant.e.s et les réfugié.e.s notamment sur les questions d'emplois décents ;
- Autres thématiques : résilience du pays face aux crises et changement climatique ; développement de la culture et du patrimoine culturel vus aussi comme une richesse économique, lutte contre la corruption, verdissement du budget national, intégration de la notion d'économie sociale et solidaire dans les secteurs d'intervention du SNU, protection des plus vulnérables (LNOB), la notion d'équité, la notion de cohésion sociale, la notion de justice sociale comme valeurs fondamentales, la réduction de la pauvreté et l'intégration de l'économie informelle dans le secteur formel comme priorités, l'important de la protection sociale et de la couverture universelle comme socles de cohésion sociale, la lutte contre les violences dans toutes leurs formes, le renforcement de l'appui à la recherche scientifique et à l'innovation.



Priorités stratégiques. Conformément aux conclusions de l'analyse commune pays relative à la Tunisie, à la vision stratégique de l'Équipe-Pays (« EP ») pour le Cadre de coopération, au Rapport national volontaire, au Rapport d'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF 2015-2020 ainsi qu'à l'analyse des avantages comparatifs de l'assistance du SNU en Tunisie, l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030 nécessite, d'ici à l'horizon 2030, de « *bâtir la confiance pour renforcer la cohésion sociale et l'équité* ».

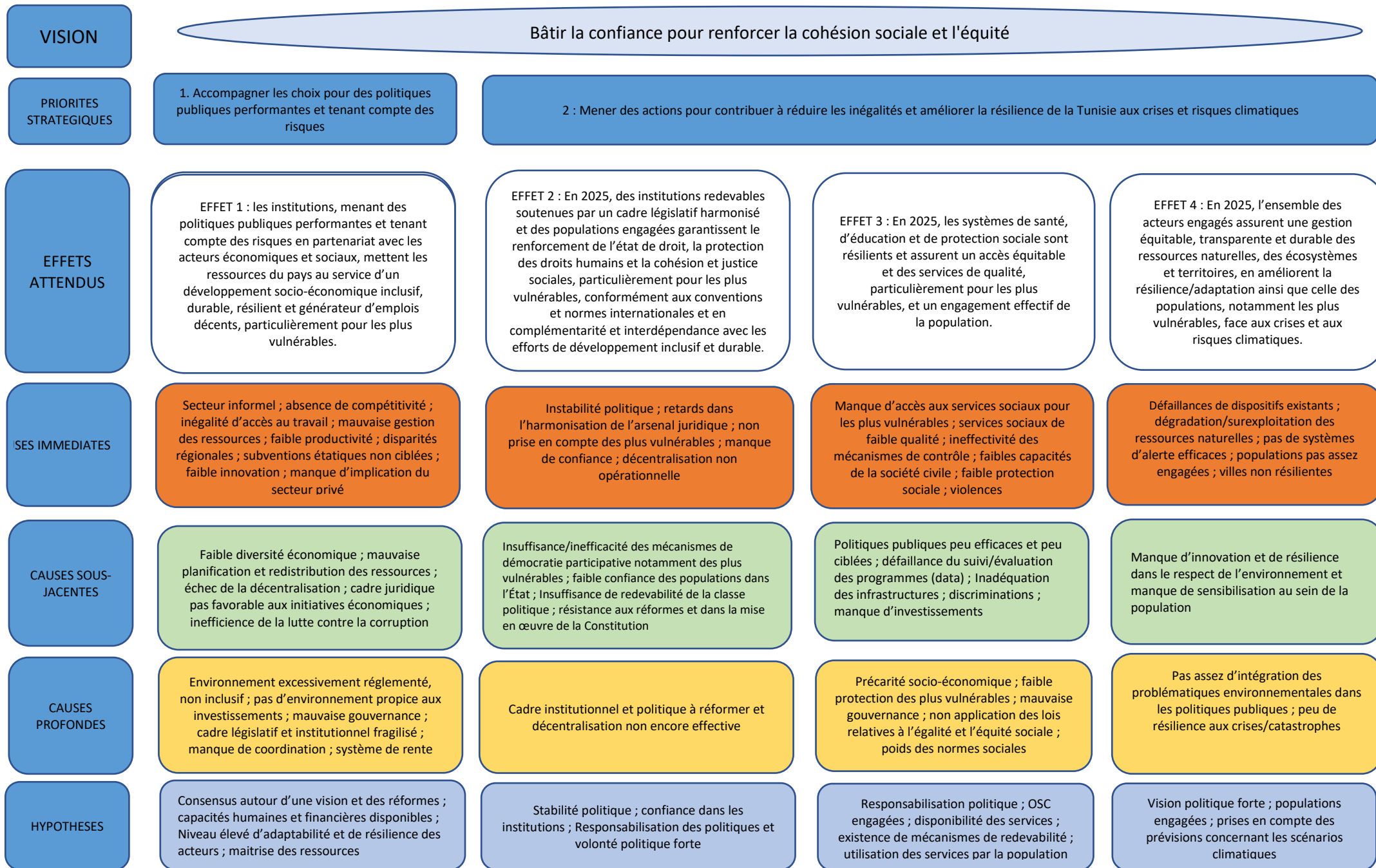
Pour aboutir à cette vision à long terme, le SNU et le Gouvernement ont identifié les deux priorités stratégiques pour l'intervention des Nations Unies en Tunisie. Ces deux priorités constituent les deux fils directeurs que l'EP et les agences des Nations Unies devront suivre lors de leurs interventions en Tunisie sur la période du présent Cadre de coopération. Il s'agit :

- (i) d'accompagner les choix pour des politiques publiques performantes et tenant compte des risques ;
- (ii) afin de mener des actions pour contribuer à réduire les inégalités et améliorer la résilience de la Tunisie face aux crises et aux risques climatiques.

Rappel des ODD prioritaires découlant des priorités stratégiques. Afin d'accélérer le développement de la Tunisie selon l'Agenda 2030, ces deux priorités stratégiques ont été déterminées en adéquation avec les ODD identifiés comme prioritaires par la Tunisie lors des discussions avec le Gouvernement et dans le cadre de son Rapport National Volontaire. Ce sont :

- ODD 1 : pas de pauvreté
- ODD 3 : bonne santé et bien être
- ODD 4 : éducation de qualité
- ODD 5 : égalité entre les sexes
- ODD 6 : eau propre et assainissement
- ODD 8 : travail décent et croissance économique
- ODD 10 : inégalités réduites
- ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces
- ODD 17 : partenariats

Les priorités nationales stratégiques sont traduites dans le cadre logique reflétant la théorie du changement pour la Tunisie en vue de l'Agenda 2030 :



RISQUES : 1) Absence de consensus pour définir un modèle socio-économique inclusif, durable et redevable ; 2) Chocs économiques et financiers ; 3) Réduction de l'aide internationale ; 4) Instabilité politique ; 5) Persistance de la défiance sociale et résistance aux changements ; 6) Catastrophes naturelles 7) l'instabilité et l'insécurité aux frontières avec la Libye

2.3 Résultats escomptés en matière de développement

Le fondement même de l'intervention du SNU s'articule, d'une part, autour des priorités stratégiques définies par le Gouvernement et, d'autre part, autour des actions pour lesquelles le SNU a une valeur ajoutée et qui se fondent sur des principes et standards, dont ceux des droits humains.

Eu égard aux analyses, consultations et rapports relatifs à la situation de la Tunisie et prenant en compte le contexte actuel de pandémie de la COVID-19 et de la réponse socio-économique que le SNU mettra en œuvre en collaboration avec les partenaires nationaux,

- (1) Le SNU assistera la Tunisie dans l'élaboration des choix de politiques publiques permettant un développement socio-économique inclusif, durable, résilient et générateur d'emplois décents, particulièrement pour les plus vulnérables.

Cet accompagnement consistera à collaborer avec le Gouvernement ainsi qu'avec les acteurs clés pour que l'atteinte des ODD constitue un objectif fondamental que les institutions intégreront dans leur planification stratégique comme dans les politiques publiques, et ce, en particulier dans le secteur économique. En effet, afin de réduire les inégalités et de permettre à tous et toutes de jouir des ressources du pays, il est impératif que (i) la planification stratégique du pays soit centrée sur l'atteinte des ODD en vue de l'Agenda 2030, avec une attention particulière à ne laisser personne de côté et que (ii) l'économie soit soutenue pour qu'elle constitue un vecteur inclusif du développement durable de la Tunisie. Pour ce faire, le SNU travaillera dans le cadre d'une approche globale de conseils apportés en termes de politiques pour faire des choix de réformes. Ces conseils seront basés sur la collecte des données et des analyses.

- (2) En sus de cette assistance aux choix stratégiques, le SNU accompagnera également la Tunisie dans les actions à mener pour parvenir aux changements souhaités dans trois grands domaines d'action prioritaires pour la Tunisie : (i) transition démocratique, état de droit et protection des droits humains ; (ii) systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale ; (iii) gestion des ressources, protection de l'environnement et résilience de la Tunisie face aux crises et aux risques climatiques.

Ces priorités stratégiques sont alignées sur les ODD et notamment sur les ODD prioritaires pour la période quinquennale à venir mais aussi sur les 21 cibles prioritaires des ODD qui ont été retenues. La matrice des résultats, en annexe 1 du présent document, reflète les priorités de l'intervention du SNU dans la mise en œuvre du cadre de coopération.

2.3.1 Effet 1 relatif au développement socio-économique de la Tunisie

Constat. La Tunisie fait face à un développement socio-économique trop faible eu égard aux ressources et atouts dont elle dispose. Ces faibles résultats sont dus notamment à des politiques publiques et une croissance non inclusives, qui n'ont pas permis de suffisamment réduire les inégalités ni de créer suffisamment d'emplois décents, particulièrement pour les jeunes, les femmes et diplômé.e.s de l'enseignement supérieur. En effet, les principaux obstacles au développement socio-économique résident, au premier chef, dans l'impossibilité pour les jeunes, les femmes et plus généralement les plus vulnérables d'accéder pleinement aux richesses du pays.

Nature et ampleur des effets de l'orientation stratégique. Pour ces raisons, le SNU propose d'intervenir aux côtés du Gouvernement pour que, d'une part, les plans stratégiques et les politiques

publiques soient centrés sur les ODD afin de réduire la pauvreté, et, d'autre part, pour que l'économie mette les ressources du pays au service d'un développement socio-économique durable et inclusif.

Plus précisément, le SNU veillera, tout d'abord, à appuyer les institutions dans l'élaboration des documents stratégiques et des politiques pour que l'atteinte des ODD soit au centre des préoccupations du Gouvernement et des acteurs clés intervenant en Tunisie. En effet, une vision centrée sur les ODD permettra au SNU de promouvoir un modèle de développement inclusif et durable qui prend en compte et protège les plus vulnérables, qui favorise l'obtention d'un emploi et d'une vie décentes, qui assure l'accès à des services de santé et d'éducation de qualité, qui préserve et promeut les ressources du pays (y compris les ressources financières, naturelles, territoriales, urbaines et patrimoniales) et qui inclut les apprentissages des réponses apportées aux chocs notamment la crise de la COVID-19. La réponse socio-économique réalisée par le SNU est, à ce titre, parfaitement intégrée dans cet appui afin d'atténuer les impacts de la pandémie. Ces politiques publiques devront également renforcer la production de données statistiques, l'objectif étant de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut de réfugié.e.s, de migrant.e.s et de demandeur.euse.s d'asile, handicap et emplacement géographique.

Ensuite, toujours dans le cadre de cet effet 1, le SNU souhaite participer à la réduction du secteur informel, du chômage et de la pauvreté. Pour cela, le SNU accompagnera le développement de l'environnement des affaires et de l'accès aux marchés pour renforcer les initiatives privées, y compris celles des femmes et des jeunes. Ces actions passeront par un appui global apporté aux institutions mais aussi au secteur privé et plus généralement aux acteurs et actrices afin de faire échec à l'économie de rente et aux entraves à l'accès au marché.

Enfin, le SNU souhaite assister la Tunisie dans la rationalisation des ressources du pays. Il s'agira de contribuer à favoriser une nouvelle architecture financière pour le développement, à encourager l'inclusion financière et à renforcer le développement de nouveaux mécanismes de financements alternatifs et innovants grâce à la mise en œuvre de partenariats publics et privés.

Priorités nationales, cibles et indicateurs des ODD. En conséquence, les cibles visées dans cet effet 1 sont les suivantes : 1.2 ; 17.18 ; 17.9 ; 1.b ; 11.a ; 8.3 et 8.5. Les indicateurs d'ODD sont les suivants : 1.2.1 ; 1.2.2 ; 17.18.1 ; 17.9.1 ; 1.b.1 ; 8.3.1 ; 11.a.1 ; 8.5.1 et 8.5.2. En effet, en centrant les stratégies et politiques publiques du pays sur l'atteinte des ODD, le SNU contribuera à réduire la pauvreté et à corriger les écarts socio-économiques existants dans le pays (cible 1.2). Par des actions de soutien à l'économie (appui à une meilleure gouvernance, soutien au secteur privé et à l'entrepreneuriat, etc.) et pour favoriser une croissance inclusive et durable, le SNU souhaite également contribuer à la réduction du chômage et du secteur informel (respectivement cibles 8.5 et 8.3). Un accent particulier sera également apporté à la protection des plus vulnérables par la mise en œuvre de politiques publiques prenant en compte ces populations mais aussi par le soutien que le SNU apportera à la production et la collecte de données statistiques officielles (17.18 et 1.b).

2.3.2 Effet 2 relatif aux institutions, à l'état de droit et au dialogue social

Constat. En Tunisie, il convient de favoriser un climat de transparence et de redevabilité des institutions et de la classe politique. Les mécanismes de participation citoyenne doivent également être encouragés afin de renforcer la cohésion et la justice sociale. Si la Tunisie a déjà progressé de manière spectaculaire sur le plan démocratique et de la réalisation de certains des droits humains,

certaines réformes, comme celle de la justice et de la sécurité, doivent encore être achevées, dans le cadre de l'application effective de la Constitution, pour rendre les institutions plus efficaces et parachever une transition démocratique équitable, participative et inclusive.

Nature et ampleur des effets de l'orientation stratégique. Eu égard à ce qui précède, le SNU souhaite investir dans les institutions en développant la culture de l'évaluation et en renforçant la résilience des institutions grâce à une participation citoyenne forte et apaisée. Il s'agira également d'assister la Tunisie pour moderniser les secteurs de la justice et de la sécurité, assister le processus de décentralisation, harmoniser le cadre législatif avec la Constitution et parachever l'effectivité de l'état de droit en Tunisie.

Plus précisément, le SNU apportera son appui afin que les institutions démocratiques soient opérationnalisées et que le cadre législatif soit appliqué, ce, à travers le renforcement des systèmes institutionnels et le plaidoyer, conformément aux dispositions de la Constitution et aux engagements internationaux des droits humains. Par ailleurs, le SNU a une valeur ajoutée pour consolider les capacités des acteurs⁴⁵ en matière d'accès aux droits, de redevabilité, de justice transitionnelle, et de prévention de l'extrémisme violent à travers les mécanismes de participation citoyenne et de dialogue social, au niveau national et territorial. Le SNU mettra, enfin, l'accent sur les systèmes et les capacités des acteurs et actrices dans les secteurs de la justice et de la sécurité. L'objectif est que les systèmes et capacités des acteurs dans ces deux secteurs soient renforcés et leurs moyens modernisés pour plus d'efficacité, d'accessibilité et de redevabilité dans le respect des principes de l'état de droit et des engagements en matière des droits humains.

Priorités nationales, cibles et indicateurs des ODD. En conséquence des changements souhaités, les cibles des ODD visées dans l'effet 2 sont : 10.3 ; 10.7 ; 16.3 ; 16.6 et 16.7. Les indicateurs sont : 10.3.1 ; 10.7.2 ; 16.3.1, 16.6.1 et 16.7.1. Par les actions mises en œuvre, le SNU souhaite, en effet, contribuer à réduire les inégalités et les discriminations tant au niveau des institutions que des pratiques. Le but est également de rendre les institutions plus transparentes et redevables et de renforcer ainsi l'état de droit (16.6), de développer et renforcer des mécanismes d'accès à la justice efficaces, de garantir l'indépendance des institutions et de la justice et de renforcer les droits humains notamment la sécurité (16.3 ; 16.6), tout en faisant en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions (16.7).

2.3.3 Effet 3 relatif à la santé, l'éducation et la protection sociale

Constat. Le développement du capital humain constitue un préalable fondamental au développement. Or, malgré des progrès dans la réalisation de l'Agenda 2030, le manque d'accès à des services de santé et d'éducation de qualité ainsi qu'à la protection sociale souligne la prévalence d'inégalités durables.

Nature et ampleur des effets de l'orientation stratégique. Ainsi, le SNU envisage que d'ici à 2025, les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale soient résilients et assurent un accès équitable et des services de qualité, particulièrement pour les populations vulnérables, tout en veillant à garantir un engagement effectif de la population.

Le SNU souhaite renforcer les capacités de génération et d'utilisation des données et des évidences, la programmation participative centrée sur l'équité et qui prend en compte les risques, la coordination des partenaires et multi-sectorielle et la gestion transparente et efficiente des ressources

⁴⁵ Il convient de préciser que les acteurs comprennent les populations, la société civile et les institutions.



et performances statistiques, tous éléments critiques pour la gouvernance efficace des secteurs sociaux.

En matière d'éducation, le SNU contribuera à ce que les systèmes de formation et d'évaluation du personnel éducatif et les curricula, soient renforcés en matière d'apprentissage mixte, pédagogie inclusive et participative et de développement des compétences de vie au niveau du préscolaire, du primaire, du secondaire et de l'université. Le SNU contribuera également au développement et à la mise à l'échelle d'approches et stratégies multisectorielles novatrices et flexibles qui favorisent un environnement scolaire, de formation et universitaire sain, sécurisé, inclusif, participatif et qui offrent des opportunités de réinsertion pour chaque enfant et jeune NEEF (*ni aux études, ni en emploi ni en formation (OCDE 2008)). Le SNU poursuivra son action en mettant en œuvre des approches multisectorielles et multipartenaires d'investissement sur la petite enfance comme levier de développement du capital humain, tant au niveau national que local.

Pour ce qui concerne la santé, avec l'appui du SNU, les capacités institutionnelles, notamment de la première ligne, à fournir un paquet complet de services essentiels de santé centrés sur la personne et de qualité, adaptés aux différents besoins de la population et accessibles aux populations vulnérables, seront renforcées. Par ailleurs, grâce à l'appui du SNU, de la nutrition des approches multisectorielles et innovantes consacrées à des problématiques prioritaires de la santé et du bien-être seront mises en œuvre avec un engagement actif de la population et la participation de toutes les parties prenantes. Enfin, l'appui du SNU contribuera à renforcer la résilience du système de santé pour faire face aux crises sanitaires futures. L'épidémie de la COVID-19 a été un révélateur de la préparation insuffisante pour faire face aux urgences de santé publique et elle a confirmé les faiblesses préexistantes du système de santé qui ont compromis sa capacité de riposte.

Quant à la protection sociale, les actions menées par le SNU viseront à ce qu'une approche de la protection sociale basée sur les droits, universelle et soutenable, qui accompagne chaque individu dans son parcours de vie et sensible aux chocs, soit articulée et sa mise en œuvre renforcée⁴⁶. Cette nouvelle approche de la protection sociale permettra également au SNU d'accompagner les institutions dans la modernisation des mécanismes et services de prévention, d'identification précoce, de prise en charge et de suivi des violences et des vulnérabilités sociales sur la base d'une démarche intégrée, inclusive, participative et innovante.

Priorités nationales, cibles et indicateurs des ODD. Toutes ces interventions du SNU ont vocation à rendre équitable l'accès à ces services, tout en offrant des services de qualité et des systèmes résilients. Le SNU entend par là renforcer la cohésion sociale tout en consolidant le développement socio-économique de la Tunisie. En conséquence des changements souhaités, les cibles des ODD visées dans l'effet 3 sont : 4.1 ; 1.3 et 3.8. Les indicateurs sont : 4.1.1 ; 1.3.1 et 3.8.1, lesquels permettent de s'assurer qu'un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire est assuré pour chaque fille et chaque garçon sur un pied d'égalité (4.1), qu'un système de protection sociale pour tous et toutes est mis en place et bénéficie aux plus vulnérables (1.3) et qu'enfin, que chacun.e bénéficie d'une couverture santé universelle, abordable et protégeant les plus vulnérables (3.8).

2.3.4 Effet 4 relatif à la gestion des ressources, au changement climatique, à la résilience face aux crises et aux risques climatiques

Constat. La gestion actuelle, par la Tunisie, de ses ressources naturelles, de ses écosystèmes et de son environnement apparaît insuffisante et nuit à la prospérité, accroît les vulnérabilités et

⁴⁶ L'équité en termes d'accès à la protection sociale est notamment assurée en fonction de l'effort contributif.

compromet la durabilité. Ce risque est aggravé par le changement climatique et les autres risques de crises. En effet, l'inefficacité de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, conjuguée aux effets de la crise climatique exacerbe les inégalités et compromet la croissance économique, car les personnes qui dépendent le plus de la terre et celles qui vivent dans les régions intérieures (qui sont souvent les plus pauvres, les plus marginalisées et les plus vulnérables), sont touchées de manière disproportionnée. En sus, la Tunisie est considérée comme le pays méditerranéen le plus exposé au changement climatique et est susceptible de subir des augmentations de température et des catastrophes naturelles plus fréquentes, avec des conséquences humanitaires liées aux sécheresses, à la désertification, aux tremblements de terre, aux inondations et aux incendies de forêt, ainsi qu'à d'autres crises, telles que les crises sanitaires. L'instabilité régionale, notamment l'insécurité causée par le conflit actuel en Libye, peut entraîner des conséquences sécuritaires, économiques et sociales aggravées par un déplacement de population et éventuellement une crise humanitaire.

Nature et ampleur des effets de l'orientation stratégique. Pour ces raisons, le SNU souhaite que d'ici à 2025, l'ensemble des acteurs et actrices engagé.e.s assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et territoires, en améliorent la résilience/adaptation ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et aux risques climatiques.

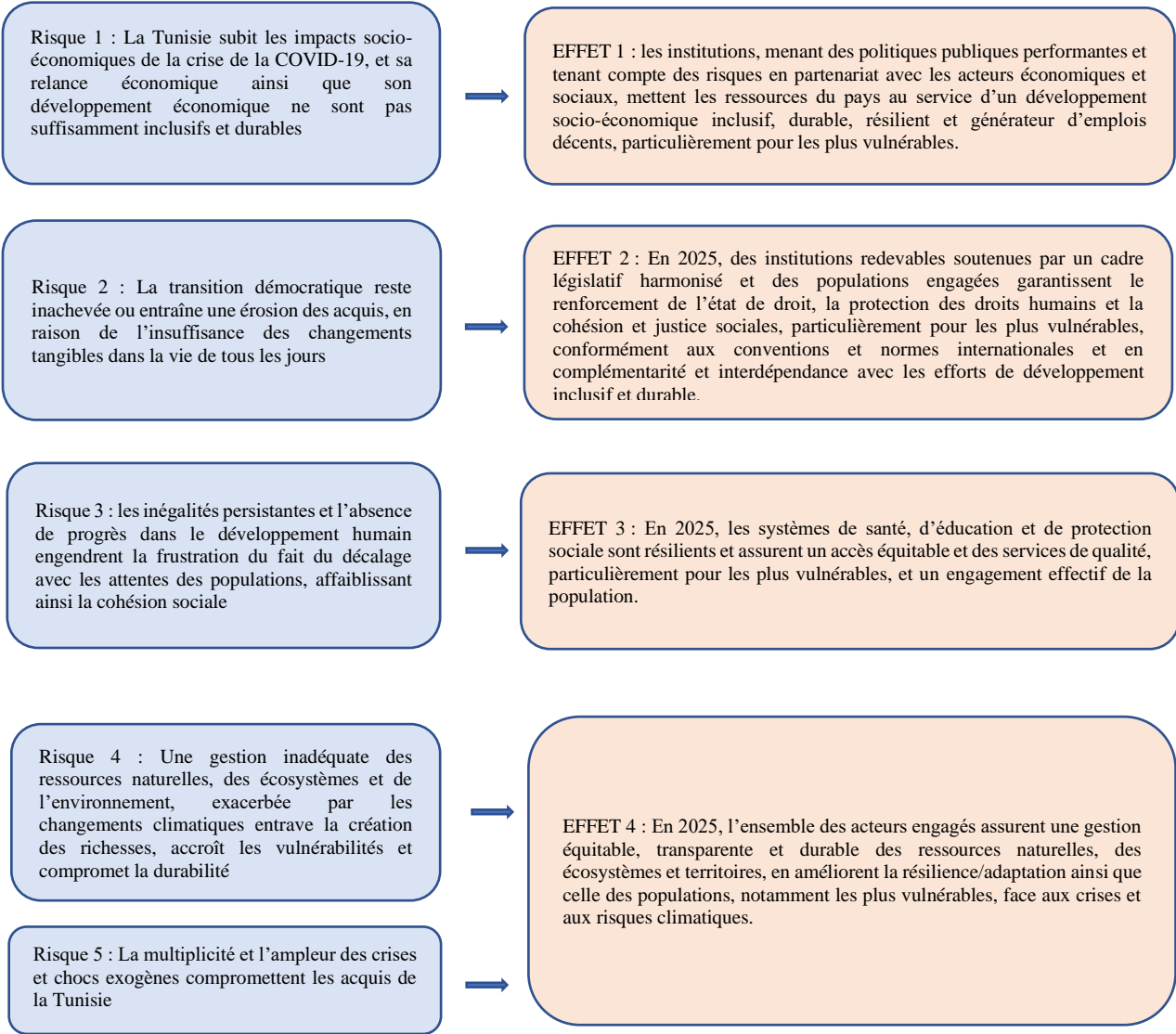
En effet, il apparaît essentiel pour la Tunisie de développer une gestion efficiente et adaptée de ses ressources dans le cadre d'une économie verte circulaire, sociale et solidaire. Certains secteurs comme l'eau et les ressources aquatiques ou encore l'agriculture doivent faire l'objet d'attention particulière eu égard à l'état et la gestion des stocks actuels. La résilience du pays face aux risques climatiques et catastrophes grâce notamment à une préparation et planification solides aux urgences est également impérative pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 et réduire les vulnérabilités.

En conséquence, les actions menées par le SNU auront pour but de s'assurer que les acteurs publics, privés et ceux de la société civile disposent des outils et des capacités en matière de gouvernance durable, équitable et participative des ressources naturelles, des écosystèmes et des services environnementaux. Il s'agit notamment de veiller à ce que des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement soient mises en œuvre ou encore de participer à la mise en place de partenariats favorisant l'implication, la sensibilisation et le changement de comportement, notamment des jeunes et des plus vulnérables, autour des thématiques de l'environnement et l'éducation. En deuxième lieu, le SNU contribuera au développement et la mise en œuvre d'une approche territoriale pour une gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles en outillant les acteurs et actrices concerné.e.s. En troisième lieu, le SNU apportera son soutien afin que ces dernier.ère.s disposent des capacités et des outils pour élaborer et financer des politiques publiques intégrées sensibles et résilientes aux chocs, en l'occurrence la COVID-19, contribuant ainsi à une croissance économique verte (eau, sécurité alimentaire, industrie, transition énergétique, aménagement du territoire). En quatrième lieu, le SNU contribuera à appuyer les acteurs publics, privés et de la société civile afin qu'ils disposent de capacités et outils permettant de réduire et de gérer les risques de crises. Enfin, en cinquième et dernier lieu, avec l'appui du SNU, les capacités des principaux acteurs et actrices seront renforcées pour élaborer et mettre en œuvre des politiques intégrées qui assurent la sécurité alimentaire, améliorent la nutrition et promeuvent la gestion durable des systèmes agricoles.

Priorités nationales, cibles et indicateurs des ODD. En conséquence des changements souhaités, les cibles des ODD visées dans l'effet 4 sont : 15.a ; 15.1 ; 11.b ; 11.3 ; 13.2 et 12.3. Les indicateurs sont : 15.a.1 ; 15.1.2 ; 11.b.1 ; 11.3.2 ; 13.2.1 et 12.3.1. Par les actions mises en œuvre, le SNU

souhaite soutenir la Tunisie dans ses efforts à préserver la biodiversité, les écosystèmes et les ressources naturelles mais aussi à les exploiter durablement (15.a et 15.1) par l'adoption de politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous et toutes, de l'utilisation rationnelle des ressources, de la diminution des pertes alimentaires dans les chaînes de production, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, en particulier pour les plus vulnérables (11.b ; 12.3 et 13.2). L'objectif est également de rendre le pays plus résilient aux risques et crises climatiques en mettant en œuvre une économie verte solidaire permettant une exploitation et une gestion efficiente des ressources mais aussi une politique urbaine et territoriale durable et intégrée, en phase avec les engagements internationaux de la Tunisie en faveur du climat et de la préservation de l'environnement.

De la CCA au Cadre de Coopération



2.4 Réalisations du Cadre de coopération et partenariats

Les réalisations du SNU sont fondées sur les partenariats qu'il a pu et pourra établir avec les acteurs des secteurs concernés. Ces partenariats rendent durables toutes les actions du SNU en Tunisie puisqu'ils renforcent la coopération tant locale que nationale. En effet, ces partenariats sont conclus sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent la population, notamment les plus vulnérables, et son environnement au cœur des objectifs et résultats à atteindre dans le cadre de ce Cadre de coopération. Eu égard à la pandémie de la COVID-19 et à l'exigence du principe de « Reconstruire en mieux », une coopération fondée sur les partenariats est plus que jamais nécessaire.

2.4.1 Effet 1 relatif au développement socio-économique de la Tunisie

Théorie du changement. Les institutions peinent à installer des politiques publiques inclusives et équitables sur le long terme permettant de réduire les inégalités, le secteur informel, le chômage et la pauvreté. Par ailleurs, l'économie tunisienne souffre depuis longtemps de dysfonctionnements structurels. De plus, malgré une gestion exceptionnelle de la part du Gouvernement de la crise sanitaire de la COVID-19, les conséquences de cette dernière devraient aggraver les prévisions économiques et sociales pour la Tunisie augmentant encore les écarts socio-économiques et environnementaux ainsi que la vulnérabilité des populations laissées pour compte. L'absence de vision stratégique inclusive, durable et résiliente et la faiblesse des modes de gouvernance économique constituent, entre autres facteurs, des faiblesses pour la Tunisie.

En raison de ce qui précède, le SNU souhaite fournir un appui à la Tunisie pour qu'elle fasse des choix stratégiques et de politiques publiques centrés sur les ODD dans le but de mettre les ressources du pays au service d'un développement socio-économique inclusif, durable, résilient et générateur d'emplois décents, particulièrement pour les plus vulnérables.

Ce résultat pourra être atteint :

- S'il existe une stabilité politique et institutionnelle ;
- Si l'État a la capacité de créer un consensus grâce à un dialogue social autour du choix des politiques publiques à mettre en œuvre ainsi que de leurs moyens de mise en œuvre ;
- Si les ressources pour mettre en œuvre ces politiques publiques sont allouées de manière efficiente et qu'un mécanisme de redevabilité et de transparence des institutions tant au niveau national que territorial est institué ;
- S'il existe un niveau élevé d'adaptabilité et de résilience des acteurs et actrices ;
- Si l'environnement des affaires est plus favorable, si un soutien est apporté aux PME, si des nouveaux mécanismes de financements innovants sont introduits ;
- Si le Gouvernement arrive à régulariser le système informel ;
- Si le Gouvernement met en place avec ses partenaires un plan quinquennal centré sur l'Agenda 2030 et dont il est redevable ;

Alors, les richesses de la Tunisie seront partagées particulièrement pour les plus vulnérables et le développement socio-économique sera inclusif, durable, résilient et créateur d'emplois décents.

Les ODD spécifiquement retenus pour cet effet sont les ODD 1, 8 et 17. Les ODD transversaux tels que le 5 et le 10 sont intégrés à tous les effets afin de contribuer à réduire les inégalités et protéger les populations les plus vulnérables, priorités du Gouvernement et du SNU.

Partenariats. Pour mettre en œuvre ces changements, le SNU s'associera à plusieurs acteurs. Les institutions nationales, locales et régionales comme les départements ministériels contribueront à la planification et à la mise en œuvre des priorités nationales. Les ONG, le Parlement, les Associations humanitaires, et les groupes professionnels permettront d'assurer l'engagement de la population tant au niveau national que local et surtout de les prendre en compte pour la conception et la mise en œuvre des actions prioritaires. Quant au secteur privé, il doit impérativement être soutenu pour contribuer à la mise en œuvre des stratégies centrées sur l'atteinte des ODD, particulièrement dans le secteur économique. Le SNU procédera par l'assistance technique, l'appui institutionnel et le renforcement de capacités des institutions mais aussi des partenaires et acteurs. Des partenariats avec le monde académique seront favorisés afin de renforcer leur rôle dans la production des analyses et la formulation de propositions de réformes et des recommandations portant sur leur mise en œuvre. Outre les entités onusiennes présentes dans le pays, une collaboration et une synergie seront encouragées avec ECA, ESCWA, FIDA, ITC, UNWTO... et toute autre entité qui pourra contribuer avec une expertise en lien avec le Cadre de coopération.

2.4.2 Effet 2 relatif aux institutions, à l'état de droit et au dialogue social

Théorie du changement. Les progrès démocratiques en Tunisie sont tout autant remarquables que fragiles. Ils doivent être consolidés. En effet, le pays est confronté à une crise de démocratisation. La transition démocratique doit être achevée notamment par une harmonisation et une mise en pratique du cadre législatif avec les dispositions de la Constitution. L'accès à la justice est encore parfois défaillant et l'indépendance de cette dernière doit être renforcée. La transparence et la redevabilité doivent également être enracinées dans le pays.

En raison de ce qui précède, le SNU souhaite contribuer à ce que des institutions redevables soutenues par un cadre législatif harmonisé et des populations engagées garantissent le renforcement de l'état de droit, la protection des droits humains, la justice et la cohésion sociales, particulièrement pour les plus vulnérables. Cet objectif devra se poursuivre en complémentarité et interdépendance avec les efforts de développement économique, social, territorial et environnemental.

Ce résultat pourra être atteint :

- Si un dialogue social est instauré en Tunisie entre les différents acteurs et les populations, notamment avec les plus vulnérables ;
- Si la responsabilisation de la classe politique est renforcée et devient effective ;
- Si la société civile est engagée pour définir et mettre en œuvre ces réformes ;
- S'il existe une forte volonté politique de définir et mettre en place les institutions et les réformes afférentes ;
- Si des ressources humaines et financières sont allouées pour mettre en œuvre ces réformes ;
- Si la Tunisie garantit l'effectivité des principes démocratiques et le respect des droits humains et se conforme au respect des traités internationaux en matière de droits humains.

Alors, des institutions redevables et efficaces ainsi qu'un cadre législatif harmonisé pourront être mis en œuvre afin de garantir l'égalité et l'équité, renforcer l'état de droit et conduire une transition démocratique inclusive et participative.

Les ODD spécifiquement retenus pour cet effet sont les suivants : 10 et 16. L'ODD transversal 5 est intégré à tous les effets afin de contribuer à réduire les inégalités et protéger les populations les plus vulnérables, priorités du Gouvernement et du SNU.

Partenariats. Pour mettre en œuvre ces changements, le SNU s'associera à plusieurs acteurs : les organisations de la société civile dont notamment celles représentant les groupes les plus vulnérables, les institutions nationales, les institutions décentralisées, les ONG, le secteur privé mais aussi la Banque mondiale et l'Union européenne qui accompagnent ces processus. Le SNU souhaite, dans le cadre de cet effet, accompagner les acteurs engagés (notamment les Ministères dans les domaines de la justice, de l'intérieur, de la sécurité), à mettre en œuvre des stratégies de plaidoyers, en interne, pour l'adhésion aux programmes et réformes, renforcer le respect et la mise en pratique de standards internationaux particulièrement en matière de droits humains, appuyer le partage des bonnes pratiques pour consolider les secteurs de la justice et de la sécurité, procéder à des dotations en moyens y compris matériels au profit des institutions, et renforcer les capacités des partenaires. Le SNU souhaite, par ailleurs, favoriser la coordination et les synergies entre les différents acteurs publics, privés, de la société civile, les partenaires techniques, financiers et sociaux, notamment pour encourager l'engagement des populations et sensibiliser les parties prenantes. Le SNU contribuera à la mise en place de l'innovation et la numérisation des administrations, intégrera la société civile et les bénéficiaires des programmes aux processus de renforcement en cours et facilitera le travail en chaîne inclusive d'acteurs et actrices concerné.e.s.

2.4.3 Effet 3 relatif à la santé, l'éducation et la protection sociale

Théorie du changement. Les difficultés de fonctionnement et d'accès que rencontrent les usagers des systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale constituent des facteurs qui entravent le développement humain et social en Tunisie et augmente la vulnérabilité de la population face aux extrémismes, aux chocs et aux crises.

En raison de ce qui précède, l'effet 3 consiste à s'assurer que les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale sont résilients et assurent un accès équitable et des services de qualité, particulièrement pour les populations vulnérables, tout en veillant à garantir un engagement effectif de la population.

Ce résultat sera atteint si :

- S'il y a une redistribution des ressources au niveau national et local pour gérer les services et les systèmes sociaux ;
- S'il y a une adaptation des services aux besoins de la population selon les territoires et la nature des vulnérabilités ;
- S'il y a un recours plus important à la technologie pour moderniser la prestation des services ;
- Si la fiscalité est rationalisée et le financement des services est optimisé ;
- S'il existe une meilleure coordination entre le Gouvernement et le secteur privé ;
- Si les systèmes adoptent une approche universelle et plus centrée sur les droits humains ;
- Si la résilience des systèmes face aux crises est renforcée ;
- Si des systèmes de redevabilité existent.

Alors, la cohésion sociale est renforcée grâce à une responsabilité citoyenne et à des systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale de qualité, tout particulièrement en faveur et avec la participation des plus vulnérables.

Les ODD spécifiquement retenus pour cet effet sont les suivants : 1 ; 3 et 4. Les ODD transversaux tels que le 5 et le 10 sont intégrés à tous les effets afin de contribuer à réduire les inégalités et protéger les populations les plus vulnérables, priorités du Gouvernement et du SNU.

Partenariats. Pour parvenir à mettre en œuvre ces actions, le SNU envisage des partenariats avec les acteurs des trois secteurs, notamment les différents Ministères compétents dans les domaines de l'éducation, des affaires sociales, de la famille, des affaires religieuses, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la santé. Le SNU procèdera en renforçant les capacités des acteurs et actrices des différents systèmes, notamment par la modernisation des infrastructures et le renforcement de la qualité des services fournis.

En matière de santé, les capacités des institutions intervenant sur la première ligne seront renforcées, y compris pour faire face aux crises sanitaires et sur les approches multisectorielles et innovantes consacrées à des problématiques prioritaires de la santé. Des partenariats avec les populations (associations et OSC à l'échelle nationale et locale) seront également favorisés pour garantir l'adhésion et la participation de ces dernières. En matière de protection sociale, le SNU prévoit de renforcer les capacités des institutions en vue de réduire les inégalités et le système informel sur la base de partenariats avec les Ministères et acteurs publics, les acteurs et actrices privé.e.s et les partenaires financiers, techniques et sociaux ainsi que les organisations de la société civile. Ces actions seront réalisées en coordination avec les partenaires techniques et financiers intervenant sur ces volets notamment l'UE, l'AFD, la BM, la BAD, USAID et la GIZ.

2.4.4 Effet 4 relatif à la gestion des ressources, au changement climatique, à la résilience face aux crises et aux risques climatiques

Théorie du changement. L'inefficacité de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, conjuguée aux effets de la crise climatique et d'autres crises exacerbe les inégalités et compromet la croissance économique, car les personnes qui dépendent le plus de la terre et celles qui vivent dans les régions intérieures (qui sont souvent les plus pauvres, les plus marginalisées et les plus vulnérables), sont touchées de manière disproportionnée. La Banque mondiale a calculé que la dégradation de l'environnement au niveau national coûtera à la Tunisie une perte estimée à 2,7% du PIB en raison de la perte agricole liée à la dégradation des sols et à un déclin du tourisme lié à la dégradation du littoral et de l'envasement des barrages.

En raison de ce qui précède, le SNU contribuera à ce que d'ici à 2025, l'ensemble des acteurs et actrices engagés assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et territoires, et améliorent la capacité d'adaptation et de résilience ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et risques climatiques.

Ce résultat sera atteint si :

- Si les capacités humaines et financières sont disponibles ;
- Si les prévisions concernant les scénarios climatiques et naturels sont prises en compte ;
- S'il existe une stabilité politique régionale ;
- Si l'appui des partenaires financiers et techniques est continu ;
- Si les acteurs et actrices sont engagé.e.s ;
- S'il existe une stabilité politique et institutionnelle ;
- Si la Tunisie investit de manière plus importante dans la prévention et la gestion des crises y compris pour les crises relatives aux réfugié.e.s et aux migrant.e.s ;

Alors, la Tunisie réduit son impact écologique, améliore sa résilience face aux crises et risques climatiques et réduit les vulnérabilités au travers d'une gestion appropriée des ressources naturelles (et particulièrement l'eau et les ressources aquatiques), des écosystèmes et de l'environnement.

Les ODD visés par ces changements sont les suivants : 11, 13 et 15. Les ODD transversaux tels que le 5 et le 10 sont intégrés à tous les effets afin de contribuer à réduire les inégalités et protéger les populations les plus vulnérables, priorités du Gouvernement et du SNU.

Partenariats. Pour parvenir à ces résultats, le SNU entend travailler aux côtés des acteurs publics et plus particulièrement des Ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, des mines, de la santé mais aussi de l'intérieur et des finances et procéder à des renforcements de capacités des institutions afin que ces dernières mettent en place une planification stratégique efficiente dans ce domaine dans le but de mieux gérer les ressources. Le SNU assistera également les acteurs et actrices concerné.e.s et plus particulièrement les acteurs publics dans l'amélioration de la gouvernance. Les acteurs privés et la société civile seront également associés à ces programmes afin d'ancrer les acquis dans le pays. Le SNU souhaite par ailleurs doter les partenaires publics et privés des moyens permettant de mettre en œuvre une approche territoriale de la gestion des ressources et des écosystèmes. L'appui du SNU consistera enfin à nouer des partenariats avec tous les acteurs publics, privés, partenaires techniques, sociaux et financiers et les organisations de la société civile pour développer une économie verte et réduire et gérer les risques de crises et de changements climatiques. Ces actions seront réalisées en coordination avec les partenaires techniques et financiers intervenant sur ces volets notamment l'UE, l'AFD, la BM, la KfW, la BEI, la BAD et la GIZ.

2.5 Synergies entre les réalisations du Cadre de coopération

Le présent Cadre de coopération a pour objectif principal de centrer ses actions sur la réalisation des ODD afin de bâtir la confiance au sein du pays, de renforcer la cohésion sociale et l'équité et de soutenir les populations les plus vulnérables. Pour ce faire, le SNU mettra en avant les synergies entre toutes les entités des Nations Unies.

- (1) **Appropriation nationale de la part du Gouvernement et des partenaires nationaux.** Le leadership national sera assuré par le MDICI et le Comité Général du Développement Sectoriel et Régional (« CGDSR ») afin de renforcer l'appropriation nationale des acquis. L'ancrage des changements que souhaite promouvoir le SNU n'est possible que si les partenaires nationaux sont associés à tous les niveaux d'intervention du SNU. Il conviendra de sensibiliser les partenaires et de les aider à s'engager davantage en faveur d'une réelle appropriation des ODD et leur intégration dans l'Agenda du pays.
- (2) **Accès à l'information.** Avant toute chose, l'accès à l'information constitue une donnée essentielle de l'action du SNU en Tunisie pour protéger les populations et mieux cibler l'action du SNU. En effet, le SNU devra favoriser le développement de systèmes de collecte, d'analyse, de diffusion et d'utilisation de données. Il s'agira de définir avec plus de précision ses zones d'intervention en prenant en compte les facteurs clés de la fragilité, de la vulnérabilité des populations et les causes profondes des inégalités.
- (3) **Mise en œuvre d'une approche intégrée et intersectorielle.** L'approche intégrée qui a été adoptée dans le présent Cadre de coopération doit également permettre de mettre en œuvre une démarche intersectorielle. Il s'agit de prendre en compte tant les facteurs structurels liés aux institutions que les difficultés auxquelles les populations sont confrontées dans leur vie quotidienne et dans la réalisation de leurs droits humains. Les partenariats avec le secteur privé doivent également être renforcés afin de garantir une approche intersectorielle. Concrètement, les agences du SNU s'attacheront à travailler en commun pour mener des actions intégrant les principaux aspects d'une problématique et, par-là, pour améliorer les

performances de l'aide apportée. A titre d'illustration, le soutien apporté aux institutions pour intégrer les problématiques de gestion des ressources naturelles dans les politiques publiques en matière économique est impératif pour valoriser la synergie des actions. De même, des actions de sensibilisation aux questions environnementales doivent être menées au sein des écoles, collèges et lycées, unissant ainsi les associations et organisations de protection de l'environnement aux institutions scolaires.

- (4) **Renforcement de la coordination.** Des dispositifs de coordination tant au sein des Nations Unies qu'avec le Gouvernement seront mis en œuvre pour assurer une coordination renforcée entre les secteurs d'actions du SNU. L'élaboration des plans de travail conjoints sera participative et consultative. Les partenaires nationaux y seront associés de manière systématique. Les groupes de résultats veilleront pareillement à assurer ces synergies notamment par la participation d'une grande variété d'acteurs et d'actrices aux travaux des groupes. L'Equipe-Pays veillera également à garantir une complémentarité avec les autres plans existants.
- (5) **Promotion de l'engagement participatif de la population.** Le Cadre de coopération met en avant l'engagement participatif de la population. Le SNU veillera en coordination avec la partie tunisienne à renforcer la connaissance de la population de ses droits et devoirs à tous les niveaux d'actions et quels que soient les effets concernés. S'il est apparu impératif de soutenir les populations les plus vulnérables comme notamment les femmes, les jeunes, les enfants, les migrant.e.s et les réfugié.e.s, il est également ressorti des analyses relatives au pays que l'engagement des populations est essentiel pour consolider la cohésion sociale en Tunisie. Les populations seront mises au centre des discussions et les systèmes consultatifs seront particulièrement développés afin de garantir ces synergies.

2.6 Durabilité

La durabilité des actions du Cadre de coopération doit permettre de préserver et de consolider les résultats obtenus en matière de développement. Le Programme 2030 vise à assurer la protection durable de la planète et de ses ressources, à favoriser une croissance économique inclusive et soutenue, à mettre fin à la pauvreté dans toutes ses manifestations et à améliorer le bien-être des femmes, des hommes et des enfants. Pour y parvenir, il est indispensable de renforcer les capacités des institutions et parties prenantes nationales et infranationales. De ce fait, le Cadre de coopération contribuera au renforcement de ces institutions pour qu'elles disposent des structures, des capacités et des ressources leur permettant de réaliser le Programme 2030.

La durabilité des résultats du Cadre de coopération repose sur (i) son ancrage dans les priorités nationales du Gouvernement, (ii) sur la pertinence des cibles des ODD qui ont été choisies et les moyens qui seront mis en œuvre pour les atteindre, (iii) sur le renforcement des capacités et des systèmes nationaux et enfin sur (iv) sur la mise en œuvre d'une approche participative impliquant toutes les parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets.

Partant de ces éléments, le Cadre de coopération a vocation à :

- (1) Recréer plus de confiance dans des institutions renforcées et stables et une classe politique redevable, lesquelles constituent des facteurs essentiels de stabilité et, partant, de la durabilité des changements à venir ;

- (2) Inscrire dans le budget national des priorités nationales sur le long terme ;
- (3) Renforcer le dialogue avec les partenaires notamment les partenaires financiers ;
- (4) Consolider les capacités liées au développement humain de la population, renforçant ainsi leur engagement comme leur participation dans le renouvellement du contrat social. Cette appropriation populaire comme le renforcement de la tradition du dialogue social en Tunisie constitue un gage de stabilité et de cohésion sociale durable pour le pays ;
- (5) Renforcer et participer à la modernisation des institutions, notamment à travers le renforcement de capacités concernant la collecte des données. Il est impératif de connaître les plus vulnérables et d'identifier leurs facteurs de vulnérabilités pour cibler les actions à mener de manière durable ;
- (6) Sensibiliser et soutenir le développement d'une croissance économique inclusive mais aussi durable pour la planète constitue un des socles de la durabilité du présent Cadre de coopération ;
- (7) Mettre l'accent sur la résilience alliée à l'égalité dans de nombreux secteurs, santé, éducation, protection sociale, économie et environnement, créant ainsi les conditions pour un développement durable de la Tunisie.
- (8) Contribuer à ce que toute politique publique pertinente pour la mise en œuvre des ODD soit basée sur des données désagrégées fiables afin d'assurer que ces politiques répondent aux besoins réels du pays en termes de développement comme par exemple les besoins dans le domaine de la migration et de l'asile, la gestion et l'urbanisation des territoires ou encore la prise en compte du patrimoine culturel comme source de revenus pour le pays et d'attractivité économique,
- (9) Prendre en compte le principe de LNOB et l'approche basée sur les droits humains.

2.7 Avantages relatifs des Nations Unies et configuration de l'Équipe-Pays des Nations Unies

Dans le cadre de l'UNDAF sur la période 2015-2020, les interventions du SNU ont été saluées sur cinq points principaux : (1) la facilitation du dialogue et le plaidoyer sur les normes et valeurs internationales ; (2) l'appui direct à la formulation des politiques et programmes ; (3) la production et gestion des connaissances ; (4) la capacité de produire de l'expertise et des analyses de haute qualité ; (5) la capacité pour la résolution de conflits et le rôle de facilitateur sociétal. Ces éléments de l'action du SNU sont à nouveau au cœur de l'intervention du SNU dans le cadre du présent Cadre de coopération. En effet, quel que soit le secteur d'intervention, les résultats que le SNU souhaite atteindre d'ici à 2025 sont également articulés autour de ces cinq axes d'intervention, en sus du renforcement de capacités.

Le SNU a également tiré les leçons de l'UNDAF 2015-2020 et adapté la configuration de l'EP pour :

- Assurer la configuration la plus adéquate, fondée sur les besoins, axée sur les priorités du Gouvernement et la valeur ajoutée du SNU en Tunisie pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la promesse collective de ne laisser personne de côté ; et
- Renforcer la transparence, l'efficacité et l'impact de la coordination.

Les analyses des capacités de l'Équipe-Pays se trouve en annexe 2.

CHAPITRE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPÉRATION

Propos liminaires : stratégie de mise en œuvre. Le Cadre de coopération sera exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère en charge des Affaires étrangères et du Ministère en charge du développement, de l'investissement et de la coopération internationale en partenariat avec le SNU. Les ministères concernés, les ONG, les partenaires, tout acteur et actrice impliqué.e ainsi que les agences du SNU mettront en œuvre les activités du Cadre de coopération à travers l'exécution de plans de travail et de documents de projets décrivant les résultats à atteindre et reflétant l'accord entre les agences du SNU et les partenaires d'exécution.

Pour la mise en œuvre des actions du SNU, il conviendra d'encourager un équilibre entre, d'une part, l'approche sectorielle par toutes les parties prenantes concernées qui permet d'atteindre des résultats précis selon les compétences et secteurs en cause et, d'autre part, la transversalité nécessaire à la planification aux fins de fédérer les différentes expertises et contributions des agences pour réaliser les résultats amenant aux changements souhaités.

Par ailleurs, conformément aux recommandations résultant de l'analyse faite de l'UNDAF 2015-2020, il est essentiel de :

- Développer des programmes et projets conjoints inter-agences, conçus en synergie et surtout en fonction de la valeur ajoutée du SNU ;
- Persévérer à suivre une démarche participative et inclusive engageant le Gouvernement, les populations concernées, les agences du SNU et les partenaires dans (i) le traitement des problématiques des droits humains, de protection des plus vulnérables et du développement ainsi que dans (ii) le montage des programmes et projets. Ceci permettra de concevoir des interventions réalistes, que l'on peut effectivement mettre en œuvre et qui répondent aux principes essentiels de programmation des Nations Unies et surtout aux priorités nationales du pays ;
- Améliorer la coordination avec les pouvoirs publics concernant, d'une part, le choix des situations et thématiques prioritaires et, d'autre part, le choix des régions éligibles à de nouveaux programmes et projets. Cette exigence se traduira par une information systématique du Gouvernement de la part du SNU de toute action menée avec un partenaire national en application du Cadre de coopération.

Par ailleurs, l'Équipe-Pays veillera à mettre en place une approche intégrée et multidimensionnelle dans l'élaboration des programmes en tenant compte des « quatre P » de l'Agenda 2030 (population, prospérité, planète et partenariats), lesquels ont vocation à optimiser l'impact des actions du SNU :

- (1) La Population : chaque habitant.e de Tunisie, quel que soit son statut, son âge, son sexe, sa religion, ses origines et son statut de réfugié.e.s, ou de migrant.e.s , a droit à la dignité, à la sécurité humaine et à l'accès aux connaissances, surtout pour ceux et celles qui sont laissés.e.s de côté, à travers la prise en compte permanente des problématiques des droits humains, d'équité et de migration ;
- (2) La Prospérité : un développement socio-économique inclusif, durable, résilient et équitable fondé sur une économie forte, libéralisée et plus verte permettra l'amélioration du bien-être des populations les plus vulnérables en créant les meilleures opportunités de revenus et d'emplois décents, surtout pour les personnes vivant dans l'extrême pauvreté ;

- (3) La Planète : la protection des ressources naturelles et plus généralement de l'environnement en Tunisie fonde la durabilité du développement en veillant à une urbanisation rationalisée et à la résilience des territoires et des populations pour faire face aux effets du changement climatique et à d'autres risques écologiques liés à l'exploitation des ressources du pays. En Tunisie, l'exploitation agricole et la protection des ressources aquatiques constituent des priorités ;
- (4) Les Partenariats : il s'agit de veiller à développer des partenariats forts et constructifs avec le Gouvernement, la société civile, les collectivités locales, le secteur privé, les communautés de base et les partenaires au développement pour la mise en œuvre des différentes activités du SNU. A cet égard, le SNU apportera un appui à la Tunisie pour renforcer les partenariats dans le cadre de la coopération Sud-Sud, lesquels constituent également des éléments essentiels pour le développement de la Tunisie.

En sus de ces impératifs, l'Équipe-Pays veillera, sur la base des nouvelles directives du Cadre de coopération, à l'application des principes programmatiques de mise en œuvre et de suivi suivants :

- (1) Ne laisser personne de côté : Ce principe reconnaît que chaque personne compte et mérite d'avoir droit à l'égalité des chances, indépendamment de son revenu, son sexe, son âge, son origine ethnique ou raciale, sa religion, son handicap, son lieu d'habitation et son statut de réfugié.e.s ou de migrant.e.s. Cela implique, pour le Gouvernement et tous les autres acteurs et actrices, une réelle prise en compte de façon prioritaire et urgente des intérêts des personnes les plus à risque et défavorisées, les plus pauvres, et les plus exclues et exposées à la violence et à la discrimination.
- (2) Droits humains : Le Cadre de coopération prend en compte l'approche basée sur les droits humains dans toutes ses composantes. Tous les programmes seront fondés sur le respect des droits humains et plus particulièrement sur la promotion des droits humains qui sont complémentaires et interdépendants : les questions liées à l'accès à la justice, le droit à la santé sexuelle et reproductive, les droits économiques, culturels, civils, sociaux, politiques, conformément aux engagements internationaux de la Tunisie. Cette approche prendra en considération les disparités et spécificités de chaque territoire ainsi que les préoccupations des couches les plus vulnérables.
- (3) Genre et équité : Les filles et les femmes sont les principales victimes de violences, de chômage, de pauvreté et d'abandon scolaire. La promotion et la protection de leurs droits, notamment à travers l'amélioration de leur niveau d'éducation, de santé et de formation, impacte leur niveau de participation à la vie économique, sociale et politique et à la création de richesse. Ces éléments seront pris en compte dans les résultats stratégiques du Cadre de coopération.
- (4) Jeunes : Un effort doit être fait pour assurer l'implication et la responsabilisation des jeunes dans le pays, notamment à travers des mécanismes innovants de communication. Ils doivent être impliqués tout au long de la mise en œuvre et du suivi du cadre de coopération grâce à des consultations et des modes de soutien de leurs actions et initiatives ;
- (5) Résilience : La Tunisie est exposée à des risques et des facteurs de pression multiformes (catastrophes naturelles, chocs économiques, crises sanitaires, changement climatique, démographie, conflits régionaux, etc.) qui ont un impact potentiel fort sur le développement, le bien-être, l'habitat et les conditions de vie de la population et plus particulièrement des plus vulnérables. Le Cadre de coopération apporte une réponse visant à améliorer la résilience de la Tunisie face au changement climatique, aux risques et aux catastrophes. Il a vocation à apporter des réponses intégrées et multisectorielles qui renforcent à la fois le capital humain, le capital naturel et culturel et le capital social.



- (6) Responsabilité : a) Le SNU agira dans le respect des priorités nationales et des mécanismes nationaux de responsabilisation et œuvrera à leur renforcement ; b) Le SNU renforcera les mécanismes, institutions et organes nationaux et locaux chargés d'assurer le suivi et de rendre compte de la réalisation des objectifs de développement durable ; c) Le Cadre de coopération prévoit des mesures visant à renforcer et étendre la transparence et à mieux collecter les données, mieux mesurer et mieux diffuser les résultats, notamment par des évaluations conjointes avec les populations cibles ; d) La mise en œuvre du Cadre de coopération permettra aux populations locales de jouer un rôle et de participer aux décisions tout au long du cycle du Cadre de coopération ; e) Lors de sa mise en œuvre, le Cadre de coopération participera au renforcement, d'une part, des systèmes de collecte et de mise au point de données ventilées de qualité, accessibles, actualisées et fiables et, d'autre part, à l'utilisation de ces données dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de la Tunisie.

3.1 Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques

Méthodes de travail dans les autres domaines que les réalisations du 2.4 du présent Cadre de coopération. Le SNU établira des dialogues avec le Gouvernement, les partenaires financiers et techniques, l'Assemblée des Représentants du Peuple, le pouvoir judiciaire et la société civile et toutes les parties prenantes au développement de la Tunisie selon l'Agenda 2030. Ces partenariats stratégiques seront fondés sur la valeur ajoutée du partenariat eu égard aux objectifs à atteindre mais également sur la réciprocité et la coordination de ces partenaires en synergie avec les secteurs prioritaires identifiés par le SNU. Ces partenariats ont vocation à être d'étendue large et porteront notamment sur le partage de données et d'analyses. Ils doivent permettre de renforcer la coordination des interventions selon les secteurs mais aussi de manière intersectorielle. A titre d'exemple, pourront être mis en place des mécanismes de consultations facilités par le SNU, des appuis aux différents mécanismes consultatifs tels que la Commission nationale de coordination, d'élaboration, de présentation des rapports et de suivi des recommandations dans le domaine des droits humains, ou encore la facilitation du dialogue avec les jeunes tant au niveau local que national.

Principaux partenariats opérationnels et stratégiques. Les partenariats stratégiques sont essentiels à la bonne mise en œuvre du Cadre de coopération.

Partenariats au sein du SNU. Le SNU agira dans le but de créer les meilleures conditions permettant d'accélérer le processus de mise en œuvre du principe « Delivering as One » selon cinq règles : i) un leadership unique, ii) un programme unique, iii) un cadre budgétaire unique, iv) un cadre opérationnel commun et v) une stratégie commune de communication. Dans ce cadre, des programmes conjoints pourront être développés en vue de maximiser l'impact des interventions et renforcer les synergies entre les agences.

Partenariats avec les organisations nationales. De manière générale, le SNU souhaite :

- Élargir les partenariats opérationnels et stratégiques nationaux afin d'engager les jeunes, les associations de femmes, les syndicats, les ONG, la société civile et les organisations de la société civile, les partenaires sociaux, le secteur privé, les milieux académiques et les médias y inclus les blogueur.euse.s ;
- Engager les consultations les plus larges et représentatives possibles avec les différentes parties prenantes concernées y compris dans les régions : les acteurs régionaux et locaux (instances élues, administrations publiques régionales et locales et les organisations de la société civile).

Les partenaires privilégiés sont : les partenaires d'exécution du projet, les partenaires Gouvernementaux, les entreprises du secteur privé (y inclus les incubateurs), les organisations de la société civile, les ONG, les jeunes, les associations de groupes marginalisés, les associations culturelles, le monde associatif du spectacle, les start-ups, les groupes de réflexion, les institutions universitaires, les institutions financières internationales, les bailleurs bilatéraux et les entités des Nations Unies. Ces partenaires seront associés à différents groupes de travail dans la logique du Cadre de coopération entre le SNU et le pays afin d'atteindre les cibles des ODD dans le cadre de l'Agenda 2030. Ces partenariats seront thématiques et organisés selon les effets identifiés dans la théorie du changement.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la problématique LNOB « Ne laisser personne pour compte », il sera impératif d'assurer la disponibilité des informations et données statistiques, quantitatives et qualitatives, relatives aux facteurs politiques, économiques et socio-culturels qui conduisent à la marginalisation, l'exclusion et les discriminations des populations laissées pour compte. Pour ce faire, des partenariats et appuis devront être privilégiés avec les milieux de recherches scientifiques, académiciens et expertes et experts nationaux afin de bénéficier de leurs travaux de recherches et d'évaluation sur ces populations (études, enquêtes et toute sorte d'investigation scientifique réalisées ou à réaliser).

Partenariats avec les organisations financières et techniques. Le SNU favorisera les partenariats fondés sur le dialogue et le partage de connaissances avec la Banque Mondiale et le FMI en raison de leurs connaissances et interventions en Tunisie. Ces deux entités jouent un rôle essentiel dans l'atteinte des performances concernant les priorités stratégiques du pays.

Présentation des structures de coordination à mettre en place et le rôle du SNU dans ces structures. Chaque effet du Cadre de coopération est associé à un groupe de résultats (GR) correspondant. Ces GR ont vocation à garantir la conception, la mise en œuvre et la continuité du travail effectué en Tunisie entre le SNU et les entités du Gouvernement. Ils sont composés des entités des Nations Unies (résidentes et non résidentes) participantes et sont présidés par les chefs de secrétariat des entités. Ils seront établis en concertation avec le Gouvernement. A cet égard, selon les recommandations de l'évaluation de l'ancien UNDAF, les GR seront plus inclusifs et comprendront en tant que membres, et selon l'objet du GR, des partenaires sociaux, financiers dont les IFIs, des partenaires techniques et des représentants de la société civile.

Ils sont chargés d'améliorer la coordination interne et de veiller à ce que l'ensemble du SNU applique les priorités stratégiques d'une façon cohérente. Ils permettent au Système des Nations Unies pour le développement d'être un partenaire plus efficace tout en œuvrant à la réduction des coûts de transaction pour les parties prenantes. Ils se réunissent au moins une fois tous les six mois soit en juin et en décembre de chaque année, et en tant que de besoin.

Les groupes de résultats élaborent des plans de travail conjoint pour la mise en œuvre du Cadre de coopération, recensent les moyens de renforcer la collaboration inter institutions (par exemple grâce à des programmes conjoints), suivent collectivement les progrès accomplis dans la réalisation des produits communs et en rendent compte, et contribuent régulièrement à la mise à jour de l'analyse commune pays.

Ces GR sont présidés par deux agences du SNU avec une rotation entre les agences tous les deux ans. Le secrétariat est assuré avec l'appui du BCR/UNIC (Centre des Nations Unies pour l'Information). Ils seront coprésidés par un.e représentant.e du Gouvernement.

Les GR seront inclusifs en ce qu'ils prévoient une participation effective des instances nationales compétentes comme des bénéficiaires directs et indirects des axes de ces GR. L'idée est (i) de renforcer l'appropriation nationale, (ii) d'être plus pertinent quant aux activités à mener, (iii) d'améliorer la performance de l'attente des résultats et enfin (iv) d'assurer la durabilité des résultats.

Par ailleurs, des GR transversaux « Jeunes » et « Genre » seront créés avec pour vocation de participer à tous les GR relatifs aux effets de telle sorte que chacun de ces groupes intègre les questions transversales concernant les jeunes et le genre.

Les GR pourront également organiser des programmes conjoints lorsque des GR et des agences travaillent sur des problématiques communes afin de mutualiser le travail et multiplier les synergies.

3.2 Plans de travail conjoints

Description des plans de travail conjoints annuel. Les GR du Cadre de coopération sont appelés à élaborer des plans de travail communs détaillant le rôle des Nations Unies et des partenaires nationaux dans la réalisation des résultats attendus et les ressources à mettre à disposition à partir de différentes sources, ainsi que le rapport des résultats analytiques à présenter notamment à la revue annuelle des réalisations. Ces plans de travail conjoints seront développés et mis en œuvre annuellement pour chaque effet par les groupes de résultats du Cadre de coopération. Ils seront élaborés sous la direction du Coordonnateur Résident et intégreront les effets et produits définis dans le Cadre de coopération.

Les différents plans de travail seront élaborés en vue de construire d'une manière coordonnée des réponses communes, et ce, en cohérence avec l'Agenda 2030 d'une part mais aussi avec l'approbation du gouvernement.

Figurent dans les plans de travail conjoints : (i) les produits (outputs) du Cadre de coopération ; (ii) toutes les activités de développement y afférentes menées en commun ou par telle ou telle entité, le but étant d'optimiser les synergies et d'éviter les doublons ; (iii) les ressources nécessaires et disponibles et les besoins de financement. Les plans de travail conjoints sont annuels.

Autres plans des NU exécutés ou à exécuter en Tunisie. En sus de son plan pour l'Union africaine, la Tunisie dispose de nombreux plans sectoriels notamment en matière de santé, d'éducation, de petite enfance, d'emploi, de jeunesse, de lutte contre les violences à l'égard des femmes fondées sur la discrimination entre les sexes, et de lutte contre les violences faites aux enfants. Le SNU soutiendra le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans.

3.3 Gouvernance

La gouvernance constitue un aspect central de la mise en œuvre du Cadre de coopération.

Au niveau stratégique conjoint avec le Gouvernement (Comité directeur mixte). Le Comité directeur mixte est coprésidé par le Coordonnateur Résident et, en sa qualité de représentant de l'État, par le plus haut placé parmi les interlocuteurs du Système des Nations Unies, à savoir le/la Ministre du MDICI et le/la Ministre des Affaires étrangères.

Le Comité compte parmi ses membres les principaux partenaires qui contribuent conjointement à la mise en œuvre des priorités nationales et de l'Agenda 2030. Ces principaux partenaires sont : la

Présidence de la République, la Présidence du Gouvernement, les Ministères chargés de la formation professionnelle, de l'emploi, des affaires locales, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des affaires sociales, des finances, de l'environnement, de la femme, de la justice, de l'intérieur, les IFIs (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International), les partenaires sociaux (UTICA, UGTT, UTAP et CONNECT), la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, deux membres de l'Assemblée des représentants du peuple, 4 représentants de la société civile dont une association de femmes et une association de jeunes, 2 académiciens, les partenaires financiers clés du SNU et les médias traditionnels et les réseaux sociaux.

Ce Comité assure la direction et le contrôle stratégiques du Cadre de coopération, veille à ce que celui-ci aille dans le sens des processus, mécanismes et objectifs nationaux, régionaux et internationaux en matière de développement et entretient des contacts avec d'autres mécanismes comme l'examen national volontaire. Il examine les progrès accomplis, les difficultés à surmonter et les occasions à saisir, donne des orientations de mise en œuvre, étudie le rapport sur les résultats de pays (One UN Country Results Report), apporte son appui à la mobilisation de ressources en faveur du Cadre de coopération et participe à l'examen des possibilités de financement du développement.

Le Comité directeur mixte procède à un examen de l'exécution au moins une fois par an. Le Coordonnateur Résident présente le rapport sur les résultats du pays, les rapports d'évaluation et les réponses et le plan d'action. C'est à cette occasion que le Cadre de coopération peut être modifié, de manière à ce qu'il conserve toute sa pertinence conformément à l'évolution de la situation nationale. Lors de l'examen, les coprésidents du Comité déterminent s'il convient de procéder à une révision officielle du Cadre de coopération ou si les changements peuvent simplement être consignés dans le rapport d'examen annuel et les plans de travail conjoints ultérieurs. La plateforme UN-Info est mise à jour compte tenu des modifications.

Au niveau fonctionnel. En sus des GR par effet et des deux GR transversaux jeunes et femmes, l'Équipe-Pays assurera la mise en œuvre fonctionnelle du Cadre de coopération via :

- Le groupe conjoint d'appui en charge de question de la Communication
- Le groupe Inter-agences de Suivi et Évaluation (GISE),
- Le groupe des opérations « Operation Management Team » ;
- Le groupe partenariat et de mobilisation des ressources ;

Le Groupe conjoint d'appui en charge de la communication composé des équipes communication des agences planifie, exécute et suit les actions de communication liées au Cadre de coopération.

Le groupe inter-agences de suivi-évaluation regroupe les responsables de suivi - évaluation des agences du SNU et coordonnera la mise en œuvre du plan de suivi - évaluation du Cadre de coopération.

Le groupe des opérations « Operation Management Team » qui sera composé de directeurs des opérations des différentes agences a pour mission d'apporter son appui à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des opérations du SNU à travers l'harmonisation des procédures et le développement des services communs, tel qu'inclus dans la Business Operations Strategy (BOS).

Le groupe partenariat et de mobilisation des ressources sera composé des équipes des agences du SNU sur ces questions.

Au niveau opérationnel. En sus des GR ci-dessus prévus au niveau fonctionnel, un groupe de résultat par effet est créé :

- Le groupe développement socio-économique (effet 1)
- Le groupe institutions, état de droit et dialogue social (effet 2)
- Le groupe santé, éducation et protection sociale (effet 3)
- Le groupe gestion des ressources, changement climatique et résilience face aux crises et risques climatiques (effet 4)

Ces 4 groupes veilleront également à la coordination avec les autres GR thématiques ainsi qu'avec le partenaire national.

Au niveau du SNU. Un mécanisme opérationnel au sein du BCR spécialement dédié à la consolidation des aspects stratégiques des GR devrait être institué (en inter GR et en intra GR). Il aura la responsabilité de faciliter l'organisation des réunions des GR, d'apporter un appui technique pour développer des plans intégrés (à partir des interactions des plans annuels des agences) et donnera son avis et ses recommandations sur les portées stratégiques des différents projets et leur mise en œuvre. Il rédigera un rapport d'examen annuel sur la base des rapports annuels de chaque GR.

Tous les GR se rencontreront au moins une fois par an afin de garantir l'exécution du Cadre de coopération de manière collaborative.

Le Coordonnateur Résident veillera à garantir continuellement, d'une part, la visibilité (One UN) des agences des Nations Unies de manière homogène et, d'autre part, à un meilleur positionnement stratégique du SNU dans le pays. Il s'agira de s'assurer que les agences restent redevables des effets et produits prévus pour la mise en œuvre du Cadre de coopération.

La synergie inter-agence sera également renforcée notamment en termes de communication. Cela passera notamment par un lien fonctionnel plus fort entre le GR communication et les GR par effet. La coordination inter-agences sera également renforcée grâce au suivi assuré par le Coordonnateur Résident afin d'éviter les conflits de compétences et pour favoriser le travail en commun.

3.4. Divers

Clauses relatives à la coordination générale au niveau national. Le programme est exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère chargé du développement et de la coopération internationale (autorité Gouvernementale chargée de la coordination). Les Ministères, les organisations non Gouvernementales, les organisations non Gouvernementales internationales et les organismes des Nations Unies réalisent les activités des programmes. Le Cadre de coopération est mis en œuvre moyennant l'établissement d'un ou plusieurs plans de travail conjoints⁴⁷ et/ou plans de travail propres à chaque organisme et descriptifs de projets dans lesquels sont décrits les résultats à atteindre et qui, au besoin, valent accord sur l'utilisation des ressources entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de réalisation. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'en tiennent autant que possible aux documents strictement nécessaires à la réalisation des activités de programme, à savoir le Cadre de coopération signé et les plans de travail, conjoints ou non, et descriptifs de projets signés. Cependant, si cela se révèle nécessaire et opportun, on pourra établir d'autres documents relatifs

⁴⁷ Conformément aux procédures opérationnelles standard (SOP) publiées par le Groupe des Nations Unies pour le développement à l'intention des pays qui ont adopté l'approche « Unis dans l'action ».

aux projets, en utilisant, entre autres, les passages pertinents du Cadre de coopération et des plans de travail, conjoints ou non, et/ou des descriptifs de projets⁴⁸.

Le montant des fonds versés au titre des frais de voyage, des soldes, des honoraires et des autres dépenses correspond à ce qui se pratique en la matière en Tunisie, sans toutefois dépasser les montants applicables dans les organismes des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale).

Clauses relatives à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT)

Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de réalisation se font conformément aux plans de travail⁴⁹ convenus entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies. Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies selon les modalités suivantes :

- 1- Fonds transférés directement au partenaire de réalisation :
 - a. Avant le début des activités (transfert direct), ou
 - b. Une fois les activités terminées (remboursement) ;
- 2- Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci ;
- 3- Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation.

Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés. Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies. Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies⁵⁰. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par les organismes des Nations Unies peut procéder à cette évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de réalisation peut participer à la sélection du consultant. Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.

⁴⁸ Dans le cas du PNUD, l'autorité Gouvernementale de coordination désigne l'organisme national qui sera directement responsable de la participation du Gouvernement à chacun des plans de travail bénéficiant de l'assistance du PNUD. Par « partenaire(s) de réalisation », on entend « agent(s) d'exécution » au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance. Lorsque plusieurs partenaires de réalisation sont mentionnés dans un plan de travail, on désignera un partenaire de réalisation principal, qui sera chargé de convoquer tous les partenaires mentionnés, de coordonner leurs activités et d'assurer le suivi global de ces activités (activités de programme et aspects financiers), afin de faire en sorte que les informations voulues soient communiquées et les activités menées de manière cohérente aux fins des résultats définis dans le plan de travail.

⁴⁹ Les plans de travail des groupes chargés du suivi des résultats ou les plans de travail annuels, semestriels ou pluriannuels propres aux organismes.

⁵⁰ Aux fins des présentes clauses, le terme « Nations Unies » englobe les institutions financières internationales



En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de réalisation le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai de 30 jours. En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai de 30 jours.

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de réalisation et les fournisseurs extérieurs. Lorsque les organismes des Nations Unies versent des fonds au même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Pour demander le déblocage des fonds ou pour s'assurer que l'organisme des Nations Unies acceptera de rembourser ou de payer directement les dépenses prévues, les partenaires de réalisation utilisent le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (formulaire FACE), dans lequel ils décrivent les activités du plan de travail. Ils utilisent également le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire de réalisation désigne nommément la ou les personnes qu'il autorise à communiquer les informations relatives au compte, à demander des fonds et à certifier l'utilisation qui est faite des fonds reçus. Le formulaire FACE est certifié par la ou les personnes habilitées désignées par le partenaire de réalisation. Les fonds transférés aux partenaires de réalisation doivent être dépensés aux seules fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail. Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non Gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'organisme des Nations Unies dans les six mois suivant leur réception. Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent. Si les partenaires de réalisation sont des organisations non Gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations inter Gouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'organisme des Nations Unies dans les six mois suivant leur réception. Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de l'organisme des Nations Unies permet à celui-ci ou à son représentant d'accéder en temps voulu :

- à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par l'organisme des Nations Unies, accompagnés de la documentation pertinente ;
- à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés.

Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à l'organisme des Nations Unies. En outre, chaque partenaire de réalisation :

- Reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs et en prend connaissance.

- Adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à l'organisme des Nations Unies qui a versé des fonds afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à l'organisme des Nations Unies.
- Donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées.
- Rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à l'organisme des Nations Unies, tous les trimestres (ou à une fréquence convenue localement).

Pour les besoins d'audit, les organismes des Nations Unies confiera les audits à un cabinet d'audit privé.

CHAPITRE 4 : PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les partenaires de réalisation conviennent de coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées au moyen des fonds transférés par lesdits organismes et facilitent l'accès aux documents comptables ainsi qu'aux membres du personnel chargés de l'administration de ces fonds. À cet effet, les partenaires de réalisation acceptent ce qui suit :

- **L'examen périodique** sur place et l'inspection par sondage de leurs documents comptables par les organismes des Nations Unies ou leurs représentant.e.s, selon le cas, et comme indiqué dans les clauses pertinentes des documents d'engagement/contrats signés avec lesdits organismes ;
- **Le suivi des activités de programme** conformément aux normes et aux directives des organismes des Nations Unies en matière de visites et de suivi sur le terrain ;
- **La réalisation d'audits spéciaux** ou programmés. Chaque organisme des Nations Unies, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies (lorsque cela est souhaité et en concertation avec le ministère coordonnateur concerné) établit un plan d'audit annuel, en donnant la priorité à l'audit des partenaires de réalisation qui reçoivent une aide pécuniaire importante et à celui des partenaires dont les capacités en matière de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

4.1. Plan de suivi

Risques et opportunités. Par principe, le développement est un processus non linéaire qui suppose des évolutions et changements de circonstances. Ainsi, convient-il de déterminer, dans la mesure du possible, les risques et opportunités en Tunisie. Les principaux risques qui pourraient affecter l'atteinte des objectifs de développement durable selon l'Agenda 2030 sont de divers ordres :

1. La fragilité de la coalition Gouvernementale dans la conduite des politiques publiques : le Gouvernement et l'ARP ne parviennent pas à trouver un compromis quant aux réformes structurelles à mettre en œuvre ;
2. L'impossibilité de mobiliser les ressources pour mettre en œuvre le Cadre de coopération ;
3. La non-synchronisation du Cadre de coopération avec le plan quinquennal de développement national ;
4. La persistance de la pandémie de la COVID-19 et son impact grandissant sur la relance économique, sur les capacités du système de santé et sur l'aggravation des disparités et de la vulnérabilité des populations les plus vulnérables ;
5. Les institutions sont affaiblies par le retard dans la mise en œuvre des institutions telle que prévue par la Constitution ;
6. La survenance de catastrophes naturelles et de crises de manière générale ;
7. Les politiques du voisinage, notamment le dialogue méditerranéen, affaiblissent le pays ;
8. La persistance d'une approche dite de « projet » pour la mise en œuvre des réformes et programmes alors qu'il est nécessaire d'avoir une approche systémique et intersectorielle eu égard aux atouts et avancées de la Tunisie ;
9. L'absence de mise en valeur des jeunes et des femmes comme acteurs et actrices clés dans la mise en œuvre de ce Cadre de coopération ;
10. Les modélisations que soutient le SNU ne sont pas soutenues ni mises à l'échelle ;
11. La sécurité et lutte contre le terrorisme ne sont pas renforcées ;
12. L'Institut national de la statistique n'est pas renforcé et le processus de collecte des données en général n'est pas soutenu ;
13. L'absence de renforcement de la fonction suivi et évaluation.

Maîtrise des risques. Ces risques ont toutefois vocation à être maîtrisés par le SNU et le Gouvernement.

Tout d'abord, les mécanismes d'actions mis en place dans le Cadre de coopération auront justement pour objectif de rendre la Tunisie moins vulnérable à ces risques. Ainsi, le suivi de l'exécution du Plan-cadre constitue un moyen fort d'éviter la survenance de ces risques.

Pour ce faire, le SNU veillera à renforcer l'appropriation nationale du Cadre de coopération. Le SNU assistera le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan quinquennal de développement national afin de renforcer les synergies et, partant, de garantir des progrès vers l'Agenda 2030. Le SNU participera au développement des secteurs et actions clés tels que la décentralisation, les politiques de voisinage, les partenariats avec les jeunes, les femmes et la société civile dans le but, certes, de réduire les inégalités mais aussi de renforcer la cohésion sociale au sein du pays. Les partenariats public-privé constituent également un axe central de l'intervention du SNU pour atténuer les risques. En effet, impliquer le secteur privé constitue également un atout fort pour atténuer les risques ci-dessus énoncés et renforcer l'inclusion dans le pays. La politique d'analyse des risques sera également mise à jour afin de renforcer la résilience de la Tunisie face aux crises. Le SNU travaillera aux côtés du Premier Ministre dans le but d'améliorer les systèmes d'évaluation des projets mis en œuvre. Les mécanismes de redevabilité seront également renforcés notamment pour ce qui concerne les actions menées par le Parlement.

Ensuite, le SNU mettra tout en œuvre pour assurer la mise en œuvre du principe « Reconstruire en mieux », notamment en prenant en compte les effets de la crise pandémique de la COVID-19. A cet égard, le SNU prévoit des dispositifs d'urgence en cas de survenance de catastrophes naturelles ou de crise humanitaire. La crise sanitaire de la COVID-19 en est un exemple. Le SNU a, dès le début de la crise, mis en place des dispositifs de soutien au Gouvernement notamment par l'accompagnement pour la mise en œuvre des plans de relance et surtout par la mise en œuvre de mesures sanitaires d'urgence pour lutter contre la COVID-19.

Le SNU s'attachera à démontrer l'impact du travail accompli auprès des partenaires financiers afin de lever des fonds pour des appuis budgétaires. Le SNU mettra l'accent sur la coordination du travail mené entre agences et avec le Gouvernement afin de garantir l'approche intégrée de l'action du SNU en Tunisie mais aussi pour augmenter l'impact des actions du SNU.

Examen du cadre de coopération et présentation de rapports. Au préalable, il est important de rappeler que le suivi et les enseignements qui sont tirés de la mise en œuvre du Cadre de coopération sont indispensables pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable d'une part, mais aussi pour recenser les nouveaux risques et les nouvelles opportunités et apporter des ajustements nécessaires aux programmes dans le cadre d'une gestion évolutive.

Pour assurer ce suivi tout au long de la mise en œuvre du Cadre de coopération, la collecte des données constitue une question centrale. En effet, le suivi de l'exécution du Cadre de coopération et des progrès accomplis pour l'atteinte des ODD en dépendent. Les plans de travail conjoints prévoient un dispositif dédié à la collecte des données dans chacun des GR créé pour la mise en œuvre du Cadre de coopération. Les partenariats joueront également un rôle essentiel dans la collecte des données. Le rapport sur les résultats du pays (One-UN Country Results Report) comme les rapports des GR auront vocation à veiller à ce que les données soient collectées mais également à s'assurer des progrès accomplis par la Tunisie pour l'Agenda 2030.

Quant à l'analyse de l'exécution du Cadre de coopération et de l'analyse pays, il est prévu que le Comité directeur mixte examine l'exécution du Cadre de coopération de manière annuelle sur la base d'un rapport d'examen annuel. Des ajustements pourront être mis en œuvre dans les plans de travail conjoints si les adaptations s'avéraient nécessaires. Cet examen annuel sera également l'occasion d'adapter les produits si besoin. En sus de ce mécanisme annuel, des rapports périodiques seront également remis au BCR par les différents GR (deux fois par an). Ils seront l'occasion de suivre l'exécution du Cadre de coopération et si besoin de suggérer les changements et adaptations qui s'imposent de l'analyse commune pays et du Cadre de coopération, tenant compte des évolutions que connaît le pays.

Le groupe Inter-agences de Suivi et Évaluation (GISE) détient également un rôle central dans le suivi de l'exécution du Cadre de coopération. Il collaborera avec l'institut national de la statistique tunisien. L'INS, en coopération avec d'autres partenaires nationaux/régionaux (ministères, gouvernorats, etc.), contribuera à l'alimentation de certains indicateurs de suivi du Cadre de coopération. Ce type de partenariat sera aussi développé avec les mécanismes de coordination du Cadre de coopération afin de renforcer le suivi dudit Cadre.

Le GISE élaborera également un rapport annuel, lequel précisera les types d'activités mises en œuvre, le budget par activité, les responsabilités, la fréquence/période, les données des indicateurs du Cadre de coopération, etc. Des passerelles seront établies par le GISE avec tous les GR afin de collecter les données impératives pour le suivi.

Enfin, aux fins d'une programmation évolutive, le SNU élaborera un plan pluriannuel chiffré de suivi et d'évaluation pour toute la période couverte par le Cadre de coopération. Il coordonne et intègre les plans de suivi et d'évaluation des différentes entités du système. Ceux-ci doivent être exécutés par étapes et en temps voulu de manière à contribuer, dans la mesure du possible, aux examens annuels du Cadre de coopération, aux rapports annuels de l'ONU sur les résultats du pays et à l'évaluation finale du Cadre de coopération.

4.2 Plan d'évaluation

L'évaluation du Cadre de coopération – une évaluation indépendante de l'ensemble du Système des Nations Unies au niveau du pays – permet d'assurer un contrôle à l'échelle du système et favorise la transparence, la responsabilisation et l'apprentissage collectif⁵¹. Elle permet une plus grande transparence des résultats obtenus, promeut le travail en commun et les gains d'efficacité et produit des connaissances qui viennent façonner et améliorer les programmes de développement.

Compte tenu de l'importance que revêt un régime rigoureux de responsabilité, l'évaluation doit se conformer aux meilleures pratiques internationales en matière d'évaluation et aux normes et règles établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE)⁵². Elle doit également prendre en compte les critères d'évaluation retenus dans le Pacte de financement, les plans d'action à l'échelle des Nations Unies et la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Les activités d'évaluation, dont l'achat de services et la conception, doivent s'appuyer sur les capacités nationales et régionales d'évaluation et, dans la mesure du possible, les renforcer, en partenariat avec les organisations bénévoles œuvrant à la professionnalisation de l'activité d'évaluation.

⁵¹ Une évaluation indépendante à l'échelle du système s'entend d'une évaluation systématique et impartiale de la contribution totale des organismes des Nations Unies à la réalisation des objectifs collectifs de développement. Le rapport du Secrétaire général de décembre 2017 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement (A/72/684-E/2018/7), la résolution 72/729 de l'Assemblée générale et les évaluations indépendantes à l'échelle du système du Pacte de financement sont des instruments permettant d'assurer un contrôle à l'échelle du système et qui favorisent la transparence, la responsabilisation et l'apprentissage collectif.

⁵² Le GNUE entend établir des orientations techniques et des normes de qualité s'appliquant spécialement à l'évaluation des plans-cadres.



Une évaluation indépendante du Cadre de coopération devra être réalisée au cours de l'avant-dernière année de la période couverte par le Cadre de coopération soit en 2024. Des évaluations communes Cadre de coopération/descriptifs de programme de pays sont encouragées, de façon à tirer parti de leurs liens intrinsèques et à réduire les coûts de transaction pour l'Equipe-Pays des Nations Unies et ses partenaires. À cette fin, le plan conjoint chiffré de suivi et d'évaluation du Cadre de coopération englobera à la fois les évaluations de chaque entité et l'évaluation du Cadre de coopération.

Pour ce faire, le Coordonnateur Résident et l'Equipe-Pays mettent en place une équipe d'évaluation indépendante, dotée de toutes les informations nécessaires et ayant accès aux parties prenantes nationales, et coordonne les évaluations de chaque entité et leur calendrier, de façon que celles-ci puissent être utilisées dans l'évaluation du Cadre de coopération. À la suite de l'évaluation, le Coordonnateur Résident et l'Equipe-Pays des Nations Unies publient une réponse de l'administration et un plan d'action, qui constituent les principaux outils de responsabilisation. Il leur incombe de rendre publique l'évaluation finale au niveau du pays, dans le cadre d'une stratégie globale de communication et de diffusion de l'information.

CHAPITRE 5 : STRATEGIE RELATIVE AUX RESSOURCES OU A LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Les organismes des Nations Unies aident à la définition et à la réalisation des activités visées par le Cadre de coopération. Cet appui peut prendre la forme d'un appui technique, d'une assistance pécuniaire, de fournitures, marchandises et matériel, de services d'achat, de transport, de fonds visant à financer des activités de sensibilisation, des travaux de recherche et des études, de services de consultant, d'aide à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de programmes, d'activités de formation et d'effectifs. Une partie de cet appui peut être apportée aux organisations non Gouvernementales et organisations de la société civile convenues lors de l'établissement des plans de travail et descriptifs de projets. À titre complémentaire, l'appui apporté peut consister dans un accès aux systèmes d'information mondiaux gérés par les organismes des Nations Unies, au réseau et aux systèmes d'information spécialisés des bureaux de pays, y compris aux listes de consultant.e.s et de prestataires de services en matière de développement, ainsi que dans le bénéfice de l'appui fourni par le réseau des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies affectent du personnel et des consultant.e.s à l'élaboration du programme, à l'appui au programme, à l'assistance technique et aux activités de suivi et d'évaluation. Sous réserve des conclusions des examens annuels et des progrès accomplis dans la réalisation du programme, les fonds versés par les organismes des Nations Unies le sont par année civile et conformément aux dispositions du Cadre de coopération. Ces budgets sont examinés et détaillés dans les plans de travail et les descriptifs de projet. D'un commun accord entre le Gouvernement et les entités du système des Nations Unies pour le développement, les fonds que les donateurs de ces entités n'auront pas réservés à des fins particulières pourront être réaffectés à d'autres activités de programme d'une utilité comparable.

Le Gouvernement appuie les activités menées par les organismes des Nations Unies afin de lever les fonds nécessaires pour répondre aux besoins du présent Cadre de coopération et coopère avec lesdits organismes, notamment en encourageant d'autres Gouvernements à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la réalisation des composantes non financées du programme ; en soutenant les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour lever des fonds au bénéfice du programme auprès d'autres sources, y compris le secteur privé, à la fois au niveau international et en Tunisie ; en autorisant les contributions de particuliers,

d'entreprises et de fondations tunisiens, que les donateurs pourront déduire de leurs impôts dans toute la mesure autorisée par la législation applicable.



ANNEXES



ANNEXE 1 : Matrice des résultats – UNSDCF Tunisie 2021 – 2025

Impact : Bâtir la confiance pour renforcer la cohésion sociale et l'équité					
Priorités nationales de développement :					
<ul style="list-style-type: none"> – Concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques centrées sur les ODD – Assurer une croissance inclusive et durable – Réduire les inégalités et particulièrement pour les jeunes, les femmes et les laissés.e.s pour compte – Mettre en œuvre une politique publique de développement durable assurant la protection des ressources naturelles, augmentant la résilience de la Tunisie et protégeant les écosystèmes et territoires 					
ODD : 1 – 3 – 4 – 5 – 6 – 8 – 10 – 13 – 16 – 17					
Cibles des ODD : 1.2 ; 17.18 ; 17.9 ; 1.b ; 11.a ; 8.3 et 8.5					
Priorité stratégiques 1 : Accompagner les choix pour des politiques publiques performantes et tenant compte des risques					
Résultats	Indicateurs de performance (désagrégé)	Ligne de base (Année)	Cibles (Durée du cadre de coopération)	Sources/ Moyens de vérifications	Hypothèses
Effet 1 En 2025, les institutions, menant des politiques publiques performantes et tenant compte des risques en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux, mettent les ressources du pays au service d'un développement socio-économique inclusif, durable, résilient et générateur d'emplois décents, particulièrement pour les plus vulnérables	(ODD 1.2.1) : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	15.2% (2015 - national) Enfants : 21% (2015)	A déterminer avec le Gouvernement	MDICI INS MAS Banque Mondiale	Stabilité au niveau national et régional
	(ODD 1.2.2) : Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	28.97% (2016) Enfants : 29%	A déterminer avec le Gouvernement	MDICI INS PNUD / ILO (désenclavement et amélioration des conditions de vie) UNICEF	Consensus autour d'un nouveau modèle économique Appui continu des donateurs et des partenaires techniques et financiers de la Tunisie
	(ODD 17.18.1) : Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	44%	100%	Data Gap Analysis + INS	Accès équitable des habitant.e.s aux fruits d'un développement économique et social au niveau territorial

	(ODD 17.9.1) : Valeur (en USD) d'assistance financière et technique (incluant par coopération Nord-Sud, Sud-Sud, et triangulaire) dédiée aux pays en voie de développement.	A déterminer avec le Gouvernement	A déterminer avec le Gouvernement	MDICI et les ministères techniques	
	(ODD 1.b.1) : Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables	A déterminer : Évaluation à conduire	A déterminer avec le gouvernement	Budget de l'État Loi de finances et loi de finances complémentaire	
	(ODD 8.3.1) : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	47%	A déterminer avec le Gouvernement	BM + ILO + Enquête de l'INS/MDICI	
	(ODD 8.5.2) ; Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	18% (national)	A déterminer avec le Gouvernement	INS + ILO	
	ODD 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salarié.e.s hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap	A déterminer	A déterminer	Enquête emploi de l'INS	
	Indicateur 11.a.1: Proportion d'habitant.e.s vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, selon la taille de la ville	A déterminer : Évaluation à conduire	A déterminer avec le gouvernement	Ministère des affaires locales MEHAT	

Produit 1.1 La vision 2030, la planification stratégique et les politiques publiques y afférentes sont centrées sur l'atteinte des ODD et ont corrigé les écarts socio-économiques et environnementaux	Nombre et type de mécanismes et outils mis en œuvre en faveur de politiques publiques inclusives (urbaines, environnementales, sociales, économiques, etc.) Désagrégation = avec des institutions nationales, inter agences, secteur privé, OSC, National/local	2020 = 0	Cible (2025) = à déterminer avec le Gouvernement	Fréquence annuelle Rapport des agences	Préparation du plan quinquennal et son approbation par les parties prenantes
	Degré d'utilisation par les institutions des outils d'aide à la décision (sensibles au genre et LNOB) et des nouvelles données mises à disposition	Baseline – Pas de plan = 0 (2020)	Cible = 3 (2025) Échelle de mesure : 0 - pas d'outils développés, 1 - des outils sont développés, 2 – les outils sont appliqués par les institutions 3 - les politiques publiques informées par les outils d'aide à la décision sont formulées Mise à l'échelle locale	Source = MDICI - Législations - Rapports institutions – Agences UN Fréquence - Annuelle	
	Degré d'évolution des cibles ODD couvertes dans le cadre de la planification (PQD)	ODD et cibles à déterminer après adoption du PQD 2021-2025	Cible (2025) : à définir avec le gouvernement	Source : MDICI Fréquence : annuelle	
Produit 1.2 L'environnement des affaires est efficient, inclusif et transparent, et favorise l'initiative privée, une meilleure productivité et compétitivité ainsi que l'employabilité	Nombre de partenariats en faveur de la création d'emplois (locaux, innovants, verts), incluant les plus vulnérables y compris les réfugié.e.s et migrant.e.s et/ou en lien avec la COVID-19 Désagrégation : National/Local, Privé/public	2020 : 0 partenariats	2025 : A déterminer avec le gouvernement	Source : rapports, déclarations, conventions Fréquence : annuelle	

	<i>Intégration des dimensions LNOB et environnementale dans les mécanismes d'appui, d'incitation et/ou les réglementations (emplois verts, préservation des écosystèmes, économie circulaire)</i>	2020 : Non <i>Fréquence : Annuelle</i>	2025 : Oui	<i>Source : Textes, rapports</i>	
	<i>Évolution du climat des affaires, selon les Index WEF et Doing Business, désagrégation : Institutions (WEF) Marché du Travail (WEF) Dynamisme des affaires (WEF) Création d'entreprises (Doing Business)</i>	2020 : <i>Institutions (WEF) = 73^{ème} selon le WEF de 2019</i> <i>Marché du Travail (WEF)= 133^{ème} selon le WEF de 2019</i> <i>Dynamisme des affaires (WEF)= 74^{ème} selon le WEF de 2019</i> <i>Création d'entreprises (Doing Business) = 19^{ème} selon le Doing business de la Banque Mondiale de 2020</i>	2025 : A déterminer avec le gouvernement	<i>ITCEQ Doing Business report WEF, global competitiveness Report</i>	
Produit 1.3 <i>Une nouvelle architecture financière pour le développement ainsi que l'inclusion financière et le développement de nouveaux mécanismes de financement alternatifs et innovants sont favorisés et mis en œuvre</i>	<i>Degré d'opérationnalisation de mécanismes de financement alternatifs</i> <i>(0= pas de mécanismes identifiés, 1= des mécanismes alternatifs proposés, 2=des pilotes testés, 3 = architecture financière développée, 4 =</i>	2020 : 0	Cible 2025 : 3	<i>Source : Ministère des Finances, Acteurs financiers, Fréquence : annuelle</i>	

	<i>outils et textes d'opérationnalisation proposés)</i>				
	<i>Intégration des dimensions LNOB et environnementale dans les financements</i>	<i>2020 : 1/Dimension LNOB = Non 2/Dimension environnementale =Non</i>	<i>Cible 2025 : 1/Dimension LNOB = Oui 2/Dimension environnementale = Oui</i>	<i>Source : Textes, rapports Fréquence : Annuelle</i>	

Impact : Bâtir la confiance pour renforcer la cohésion sociale et l'équité

Priorités nationales de développement :

- Garantir une gouvernance efficiente des institutions
- Développer l'accès à la justice et renforcer la sécurité
- Offrir des services de santé, d'éducation et de protection sociale de qualité à toute la population habitant en Tunisie
- Gérer de manière rationalisée et protéger les ressources du pays
- Développer un environnement sain et durable

ODD 1 – 3 – 4 – 5 – 6 – 8 – 10 – 13 – 16 – 17

Cibles des ODD : 10.3 ; 10.7 ; 16.3 ; 16.6 et 16.7

Priorités stratégiques 2 : Mener des actions pour contribuer à réduire les inégalités et améliorer la résilience de la Tunisie aux crises et aux risques climatiques

Résultats	Indicateurs de performance (désagrégé)	Ligne de base (Année)	Cibles (2021 - 2025)	Sources/ Moyens de vérification	Hypothèses
Effet 2 En 2025, des institutions redevables soutenues par un cadre législatif harmonisé et des populations engagées garantissent le renforcement de l'état de droit, la protection des droits humains et la cohésion et justice sociales, particulièrement pour les plus vulnérables, conformément aux conventions et normes internationales et en complémentarité et interdépendance avec les efforts de développement inclusif et durable	(ODD 10.3.1) : Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	60% (2017) Situation matérielle : 19.8% ; Régionale : 12.7% Appartenance politique : 2.6% Handicap : 1.8% ; Sexe : 7.5% Couleur de peau : 2.6%	Baisse de 20%	Enquête biannuelle INS/PNUD/OIM/OHCHR	Revue méthodologique prévue pour apporter une plus grande désagrégation, qui inclurait si possible l'âge, le statut de réfugié.e.s ou de migrant.e.s , et autres groupes de population (LNOB)
	(ODD 10.7.2) Développement d'une politique migratoire qui facilite la migration et la mobilité de façon ordonnée,	Plan national de mise en œuvre du PMM : non-adopté	Plan national de mise en œuvre du PMM : adopté	Ministère des affaires sociales	

	sûre, régulière et responsable pour la mise en œuvre du Pacte Mondial pour les Migrations (PMM)				
	(ODD 16.3.1) : Proportion de victimes de violence au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	(2018) - Filles et femmes 15-49 ans : 48% - Garçons et hommes 15-49 ans : 36%	- Filles et femmes 15-49 ans : 60% - Garçons et hommes 15-49 ans : 50%	Enquête quinquennale MICS	
	(ODD 16.6.1) : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur	(Budget 2020) Intérieur : 9.47% Justice : 1.89% Cour et Instances constitutionnelles : 0.08% Cour des comptes : 0.05% Affaires locales : 2.1% MFFFES : 0.49%	(Budget 2025 – cibles à définir avec la partie nationale) Intérieur : Justice : Cour et Instances constitutionnelles : Cour des comptes : Affaires locales : MFFFES : Ministère des droits de l'homme :	Lois de finances et loi de finances complémentaire	

		Ministère des droits de l'homme : à voir LFC 2020			
	(ODD 16.7.1) : Répartition des postes (par sexe, âge, handicap) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	Sur postes fonctionnels : - par sexe :35,8% (2016) - par âge (-35 ans) : n/a - par handicap : n/a	Sur postes fonctionnels : - par sexe : 50% min. - par âge (-35 ans) : 25% - par handicap : 1%	Centre national de l'informatique	
	Pourcentage de recommandations formulées lors de l'Examen Périodique Universel qui ont été acceptées Pourcentage de recommandations formulées et acceptées lors de l'Examen Périodique Universel qui ont été mises en œuvre	79% (EPU 2017) Formulées : 242 Acceptées : 190	90% 80%	Rapports EPU Future base de données NMR	
Produit 2.1 La mise en place et l'opérationnalisation des institutions démocratiques ainsi que l'application effective du cadre législatif sont consolidées conformément aux dispositions de la Constitution et aux normes et conventions internationales	Degré d'opérationnalisation des instances démocratiques opérationnelles (Cour et instances) en conformité avec les dispositions de la Constitution (1 : créée ; 2 : opérationnelle ; 3 : conforme à la Constitution)	Cour : 0 ISIE : 3 IBOGOLUCC :2 ICA :2 IDH :2 IDDGF :1	Cour : 3 ISIE : 3 IBOGOLUCC :3 ICA :3 IDH :3 IDDGF :3	Rapports annuels de mise en œuvre	
	Degré d'opérationnalisation des instances publiques indépendantes non constitutionnelles (INAI, INPDP, INPT, INLCTP)	INAI=2/3 INPDP=2/3 INPT=2/3 INLCTP =2/3	INAI=3/3 INPDP=3/3 INPT=3/3 INLCTP =3/3	Rapports annuels des instances et des agences UN	

	(1 : créée ; 2 : opérationnelle ; 3 : conforme aux standards internationaux)				
	Nombre de domaines sélectionnés ⁵³ dans lesquels la législation est conforme aux normes et standards nationaux et internationaux en matière de droits humains, d'égalité de genre, de droit au travail et de droit au développement.	5/17 (à lister les 5) Code pénal et code de procédure pénale ; Egalité hommes-femmes ; CT & PVE en respect des DH : état d'urgence, peine capitale, S17, etc. ; Cadre légal et droits des travailleurs migrants	15/17	JORT Rapports des agences NU	
	Nombre de domaines sélectionnés dans lesquels la mise en œuvre est conforme aux normes et standards nationaux et internationaux en matière de droits humains, d'égalité de genre, de droit au	1/17	15/17	JORT Rapports des agences NU	

⁵³ code pénal et code de procédure pénale ; média et audiovisuel ; protection des données personnelles et digitalisation ; violences faites aux femmes ; le droit à la santé sexuelle et reproductive ; égalité hommes-femmes ; discrimination raciale ; droits des personnes handicapées ; gestion des frontières en respect avec DH ; droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que des étudiants internationaux ; traite des personnes ; trafic des migrants ; CT & PVE en respect des DH : état d'urgence, peine capitale, S17, etc ; Décentralisation (lois d'application) ; protection des demandeurs d'asile et réfugiés ; droit d'accès à l'information ; droit du travail ; droit au logement et protection des locataires informels ; justice juvénile.

	travail et de droit au développement.				
	Nombre d'initiatives au profit du Parlement et de ses structures visant le renforcement de ses fonctions de représentation, de contrôle, et de législation	0	17 ⁵⁴	Rapports d'activité des agences	

Produit 2.2 Les systèmes et les capacités de acteurs dans les secteurs de la justice et de la sécurité sont renforcés et leurs moyens modernisés pour plus d'efficacité, d'accessibilité et de redevabilité dans le respect des principes de l'État de droit et du droit international des droits de l'homme	Degré de mise en œuvre de la nouvelle stratégie de réforme du système judiciaire et pénitentiaire (2022-2026) élaborée, adoptée et mise en œuvre. 0 : inexistante ; 1 : élaborée ; 2 : adoptée ; 3 : Budget alloué à la stratégie 4 : mise en œuvre, 5 : suivi de mise en œuvre	0 : inexistante ; 1 : élaborée ; 2 : adoptée ; 3 : Budget alloué à la stratégie 4 : mise en œuvre, 5 : suivi de mise en œuvre _____		Rapports Ministères de l'Intérieur et de la Justice Rapports des agences UN	
	0/5	4/5			
	Évolution de la proportion de la population carcérale en instance de jugement	50% (2020)	30%	CG des prisons, Ministère de la Justice	

⁵⁴ UNDP : 10 ; ONU Femmes : 2 ; HCDH : 2 ; UNFPA : 1 ; UNESCO : 2 UNICEF : 1

		Population totale : 18,000 personnes (Avril 2020)			
Produit 2.3 Les mécanismes institutionnels de participation citoyenne, de dialogue social, de redevabilité, de justice transitionnelle, et de prévention de l'extrémisme violent, et les capacités de la société civile et des populations, notamment les plus vulnérables, à y contribuer sont renforcés, au niveau national et territorial	Degré de mise en œuvre des recommandations du rapport final de l'IVD (0 : inexistant ; 1 : plan de mise en œuvre élaboré ; 2 : mise en œuvre entamée ; 3 : suivi de la mise en œuvre)	0/3	1/3	Rapports annuels (Parlement et Gouvernement)	
	Caractère participatif et inclusif de la mise à jour, de la réalisation, et du suivi de la mise en œuvre du volet prévention de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme (oui : 1 ; non : 0 ; pour les 3 phases (i.e. mise à jour, réalisation, suivi)	0/3	3/3	Rapports annuels de la Commission nationale de lutte contre le terrorisme	
	Nombre de mécanismes institutionnels et d'initiatives ⁵⁵ à destination des populations appuyés	0	36	Rapports d'activité des agences	
	Nombre de réunions/décisions du Conseil National du Dialogue Social	0/10	10/10 À raison de 2 réunions/an	Rapports annuels du CNDS	

⁵⁵ PNUD : 20 ; UNFPA : 5 (Forum digital de la jeunesse ; Coalition Jeunes, Paix et Sécurité ; ICPD camps ; conseil national de la jeunesse ; campagne de sensibilisation pour prévenir la VFG et assurer un traitement égalitaire selon le genre) ; HCDH : 5 sur les 5 ans, min. (sur femmes, personnes handicapées, discrimination raciale, droits éco et sociaux) ; UNICEF : 5 ; ILO (Décret sur les mécanismes de la démocratie participative, commission municipale)

Impact : Bâtir la confiance pour renforcer la cohésion sociale et l'équité

Priorités nationales de développement :

- Garantir une gouvernance efficiente des institutions
- Développer l'accès à la justice et renforcer la sécurité
- Offrir des services de santé, d'éducation et de protection sociale de qualité à toute la population habitant en Tunisie
- Gérer de manière rationalisée et protéger les ressources du pays
- Développer un environnement sain et durable

ODD 1 – 3 – 4 – 5 – 6 – 8 – 10 – 13 – 16 – 17

Cibles des ODD : 4.1 ; 1.3 et 3.8

Priorités stratégiques 2 : Mener des actions pour contribuer à réduire les inégalités et améliorer la résilience de la Tunisie face aux crises et aux risques climatiques

Résultats	Indicateurs de performance (désagrégé)	Ligne de base (Année)	Cibles (2021 - 2025)	Sources/ Moyens de vérification	Hypothèses
Effet 3 En 2025, les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale sont résilients et assurent un accès équitable et des services de qualité, particulièrement pour les plus vulnérables, et un engagement effectif de la population	(ODD 4.1.1) : Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	(2018) <i>Lecture :</i> <i>Garçons : 65%</i> <i>Filles : 67%</i> <i>Calcul :</i> <i>Garçons : 30%</i> <i>Filles : 26%</i>	<i>A déterminer</i> <i>Lecture :</i> 72% 74% <i>Calcul :</i> <i>Garçons : 50%</i> <i>Filles : 48%</i>	MICS	Stabilité et consensus politique Disponibilité des ressources financières et humaines Situation économique favorable Appui des partenaires techniques et financiers
	Proportion des dépenses publiques de l'éducation, santé et protection sociale qui bénéficient directement au 20% les plus pauvres de la population et/ou aux régions les plus défavorisées	(2019) éducation : 14% (2019) Santé : (2019) Protection Sociale :	2025 = 20%	Rapport sur revue des dépenses publiques éducation, santé, protection sociale	

	<p>(ODD 1.3.1) : Pourcentage de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, ventilé par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveaux nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables</p>	<p>15,2% (National) Enfants : 38% (2019) Chômeurs :3% Seniors :54% (2018) Handicap :5.2% (2018)</p>	<p>XX% (National) A déterminer avec le gouvernement</p> <p>Enfants : 50% Chômeurs :15 % Seniors : 60% Handicap : 20%</p> <p>(sous réserve de confirmation gouvernementale)</p>	<p>MAS</p>	
	<p>(ODD 3.8.1) : Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier</p>	<p>70%</p>	<p>A déterminer avec le gouvernement</p>	<p>MICS Enquêtes de santé</p>	

Produit 3.1 Les capacités institutionnelles sont renforcées au niveau central et régional en matière de génération et d'utilisation de données désagrégées et des évidences ; programmation participative basée sur l'équité et qui prend en compte les risques ; coordination intersectorielle et des partenaires ; et gestion des ressources transparente et efficiente.	Existence de plans/stratégies sectorielles pour répondre aux inégalités en matière d'accès, fréquentation et rétention (niveau 1 : non ; 2 : partiellement ; 3 : oui ; 4 : mis en œuvre)	Éducation : 3 Santé : 3 Protection sociale : 2	Éducation : 4 Santé : 4 Protection sociale : 4	Budgets/programmes des ministères sociaux	
	Nombre d'études /enquêtes, fournissant des données, notamment basées sur les ODD désagrégées par âge, sexe, statut migratoire, milieu de résidence, quintile de revenu, y compris les situations d'urgence.	2020 = 1 UNICEF: MICS 2018 OMS: THES 2016	Cible 2025 = 5 (UNICEF : MICS ; Étude secondaire éducation ; Analyse pauvreté ; Analyse sectorielle éducation) UNFPA : recensement de la population en 2024	Rapports d'études et enquêtes	
	Existence de base de données administratives dans les secteurs sociaux, y compris l'identification et la prise en charge des plus vulnérables, désagrégées, par âge et par sexe (1 : non ; 2 : partiellement ; 3 : oui ; 4 : mis en œuvre)	Éducation : 2,5 Santé : 2 Protection : 2	Éducation : 3 Santé : 3 Protection : 3	Ministère de l'Éducation Ministère de la Santé Ministère des affaires sociales	
	Nombre de mécanismes de coordination et services mis en place pour le suivi de programmes de protection sociale sensibles aux chocs	2020 = 0	Cible 2025 = 1 PAM : base de données ME enfants recevant repas scolaires	Ministère de l'Éducation et de la Santé	

Produit 3.2 Les systèmes de formation et d'évaluation du personnel éducatif et les curricula, sont renforcés en matière d'apprentissage mixte4, pédagogie inclusive et participative et de développement des compétences de vie au niveau du préscolaire, primaire, secondaire et universitaire.	Existence d'un système national généralisé d'évaluation des acquis du préscolaire, primaire et secondaire (niveau 1 : non ; 2 : faible ; 3 : fonctionnel ; 4 : utilisé)	1	3	Ministère de l'Éducation (DGPSI)	
	Les curricula et les mécanismes de formation soutiennent l'intégration des compétences de vie dans le système national (niveau 1. non ; 2 : partiellement ; 3 : bien intégrés ; 4 : totalement intégrés)	Niveau 1.5	3	Ministère de l'Éducation (DG primaire et secondaire et CENAFOP)	
Produit 3.3 Des approches et stratégies multisectorielles novatrices et flexibles qui favorisent un environnement scolaire, de formation et universitaire sain, sécurisé, inclusif, participatif et qui offrent des opportunités de réinsertion pour chaque enfant et jeune NEEF* sont développées et évaluées pour mise à échelle * ni aux études, ni en emploi ni en formation (OCDE 2008)	Disponibilité d'évidences d'innovations réussies et efficaces pour améliorer l'accès et l'apprentissage pour les enfants les plus défavorisés (niveau 1 : non ; 2 : faible ; 3 : robustes ; 4 : utilisées pour la mise à échelle)	1	3	Ministère de l'Éducation	
	Nombre de systèmes et d'outils innovants transférés aux institutions publiques (éducation) pour améliorer la vie scolaire	3 PAM : cantine centrale (2) ; banque alimentaires scolaire.	12 PAM : cantines centrales (10) ; banques alimentaire (2)	Rapport SABER (annuel)	
	Nombre d'outils et interventions visant à renforcer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire intégrés et améliorés sensibles à la nutrition	1 PAM : lien entre coopératives et écoles pour l'approvisionnement local dans 1 région	5	Rapport SABER (annuel)	

	Proportion de filles et garçons qui bénéficient d'un programme alimentaire scolaire au niveau primaire et universitaire amélioré qui assure leurs besoins nutritionnels et énergétiques.	260 000 élèves (135 000 garçons et 125 000 filles)	500 000 élèves et étudiants universitaires	Ministère de l'Éducation (DG primaire (OOESCO) MESR)	
Produit 3.4 Des approches multisectorielles et multipartenaires d'investissement sur la petite enfance comme levier de développement du capital humain sont mis en œuvre au niveau national et local.	Existence d'un système de suivi et de production de rapports sur l'allocation de ressources et l'état de mise en œuvre de la stratégie nationale DPE dans tous les secteurs (niveau 1 : faible ; 2 : non régulier ; 3 : sectoriel mais non intégré ; 4 : établi)	0	4	MFES, MDICI	
	Existence d'un paquet intégré d'interventions de stimulation précoce, protection et nutrition qui cible les enfants 0-35 mois. (niveau 1 : pas de paquet ; 2 : interventions sectorielles non coordonnées ; 3 : au moins 2 interventions coordonnées ; 4 : paquet en phase pilote ; 5 : paquet adopté et mise à échelle initié par le gouvernement)	2,5	4,5	MFES, MDICI	
Produit 3.5 Les capacités institutionnelles, notamment de la	Un paquet essentiel des services défini pour être mis à la disposition de toute la population	Non	Oui	Ministère de la santé	

première ligne, à fournir un paquet complet de services essentiels de santé centrés sur la personne et de qualité, adaptés aux différents besoins de la population et accessibles aux populations vulnérables, sont renforcées, y compris dans les situations de crises.	Un système de contrôle de qualité des services SSR, VIH, vaccination, maladies chroniques est opérationnel	Non	Oui	Ministère de la Sante (GA/NCPI, etc.)	
	Existence de politique nationale d'élimination de la stigmatisation et de la discrimination basée sur le type de travail, le statut (santé, VIH, handicap, migrant, conflit avec la loi, etc.), genres et orientations sexuelles, etc. dans les milieux de soins	Non	Oui	Ministères de la santé, de la justice et des affaires sociales	
	Existence de plans de préparation et de réponse afin d'assurer la résilience du système de santé et la continuité des services essentiels en périodes de crises et impliquant les communautés concernées	Non	Oui	Ministère de la santé	
Produit 3.6 Des approches multisectorielles et innovantes sont consacrées à des problématiques prioritaires de la santé et du bien-être sont mises en œuvre avec un engagement actif de la population et la participation de toutes les parties prenantes.	Un plan opérationnel par secteur pour la mise en œuvre de la stratégie nationale multisectorielle de prévention et contrôle des maladies non transmissibles est développé et appliqué dans trois secteurs. (Niveau 1. Non ; 2 : validé ; 3 : partiellement mis en œuvre 4 : totalement).	0,5	3,5	Ministère de la santé Jort Textes et réglementations	
	Une stratégie multisectorielle de	1	3	Ministère du Transport, Intérieur,	

	prévention des accidents de la route est mise en œuvre. 1 non 2 stratégie développée 3 stratégie mise en œuvre			Ministère de la santé Jort Textes et réglementations	
	Une stratégie de promotion des droits sexuels et reproductifs est développée et appliquée. (Niveau 1 : Non ; 2 : validé ; 3 : partiellement mis en œuvre 4 : totalement)	1	4	Ministère de la santé Jort Textes et réglementations	
	Le plan stratégique national de lutte contre le sida et les IST est révisé pour intégrer la PrEP, la PEP, le dépistage communautaire et l'autotest. (Niveau 1 : Non ; 2 : validé ; 3 : partiellement mis en œuvre 4 : totalement)	A déterminer	A déterminer	Ministère de la santé Jort Textes et réglementations	
Produit 3.7 Une approche de la protection sociale basée sur les droits, universelle et soutenable, qui accompagne chaque individu dans son parcours de vie et sensible aux chocs, est articulée et sa mise en œuvre renforcée.	Degré de coordination et d'interaction systématique entre les composantes contributives et non-contributives du système de protection sociale	A déterminer : Évaluation à conduire	A déterminer avec le gouvernement	Ministère des Affaires Sociales Rapports des agences UN	
	Degré d'adaptation/pertinence des programmes de protection sociale pour lutter contre la pauvreté et la privation des enfants, des adultes et des personnes âgées et des réfugiés/demandeurs	Enfants : 1 Adultes : A déterminer Senior : A déterminer Informel : A déterminer Réfugié.e.s/demandeur.euse.s d'asile	Enfants :2,5 Adultes : A déterminer Senior : A déterminer Informel : A déterminer et des réfugié.e.s/demandeur.euse.s d'asile	Ministère des Affaires Sociales	

	d'asile et adaptés aux travailleurs de l'économie informelle (niveau 1 : faible ; 2 : moyen ; 3 : élevé)				
	La politique / stratégie de protection sociale est adaptée pour soutenir l'expansion des systèmes de protection sociale existants en situation de chocs (niveau 1 : programme/s non sensibles ; 2 : partiellement adaptés ; 3 : bien adaptés pour répondre aux chocs)	1	3	Ministère des affaires sociales	
	Nombre de mécanismes et services améliorés pour l'identification, prise en charge et suivi des plus vulnérables	0	2 PAM : mécanisme de plainte et de recours ; système de paiement mobile.	Rapport Multi Partner Trust Fund (MPTF)	
Produit 3.8 Les mécanismes et services de prévention, d'identification précoce, de prise en charge et de suivi des violences et des vulnérabilités sociales sont modernisés sur la base d'une approche intégrée, inclusive, participative et innovante	Degré de développement du système de formation continue et supervision du corps des travailleurs sociaux (niveau 1 : non développé ; 2 : initié ; 3 : moyen ; 4 : bien établi)	1	3	Rapport annuel du MAS (global ou sectoriel)	
	Existence d'un système d'information interopérable qui permet la gestion des cas, la surveillance des incidents et le suivi des programmes (niveau 1 : non développé ; 2 : initié ;	1	3	Rapport annuel du MAS (global ou sectoriel) MFES	

	3 : partiellement interopérable ; 4 : complet et coordonne)				
	Analyse de l'informalité au travail et des déficits de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle.	A déterminer : Évaluation à conduire	A déterminer avec le gouvernement	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	

Impact : Bâtir la confiance pour renforcer la cohésion sociale et l'équité					
Priorités nationales de développement :					
<ul style="list-style-type: none"> - Garantir une gouvernance efficiente des institutions - Développer l'accès à la justice et renforcer la sécurité - Offrir des services de santé, d'éducation et de protection sociale de qualité à toute la population habitant en Tunisie - Gérer de manière rationalisée et protéger les ressources du pays - Développer un environnement sain et durable 					
ODD 1 – 3 – 4 – 5 – 6 – 8 – 10 – 13 – 16 – 17					
Cibles des ODD 15.a ; 15.1 ; 11.b ; 11.3 ; 13.2 et 12.3					
Priorités stratégiques 2 : Mener des actions pour contribuer à réduire les inégalités et améliorer la résilience de la Tunisie aux crises et aux risques climatiques					
Résultats	Indicateurs de performance (désagrégé)	Ligne de base (Année)	Cibles (2021 - 2025)	Sources/ Moyens de vérification	Hypothèses
Effet 4 En 2025, l'ensemble des acteurs engagés assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et territoires, en améliorent la résilience/adaptation ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et aux risques climatiques	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	97% (Rapport wash 2017)	100%	Rapport Wash Banque Mondiale	Capacités humaines et financières disponibles
	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	92% (Rapport wash 2017)	100%	Rapport Wash Banque Mondiale	Les prévisions concernant les scénarios climatiques sont considérées
	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	427m3/hab/an en 2016 (INS ressources en eau)	500m3/an/hab	Données INS	Appui continu des PFT
	(ODD 2.1.2) : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population, sur la base de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire	Estimation 2014-2016 et 2017-2019 existant, calculée par la FAO en collaboration avec l'INS	A déterminer en concertation avec les acteurs nationaux	Rapport annuel INS (calculée par la FAO services statistiques) et PAM (système national de surveillance de la	Engagement des acteurs (secteur privé, société civile)
					Stabilité politique et institutionnelle

				sécurité alimentaire)	
(ODD 15.a.1) Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes	A déterminer avec le gouvernement	A déterminer avec le gouvernement	Budget de l'État, Loi de finances et loi de finances complémentaire		
(ODD 15.1.2) Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)	3.55% du territoire protégé en 2013 (INS biodiversité)	A déterminer avec le gouvernement	Données INS ONPE		
(ODD 11.b.1) Adoption et mise en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	11.b.1 = Non	11.b.1 = Oui	MDICI Ministère de l'Environnement		
(ODD 11.3.2) Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	A déterminer avec le gouvernement : Évaluation à conduire	A déterminer avec le gouvernement	Ministère des affaires locales Rapports des agences UN		
(ODD 13.2.1) Mise en place ou mis en œuvre d'une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer les aptitudes à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer la	Non	Oui	Ministère de l'Environnement		

	<p>résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)</p>				
	(ODD 12.3.1) Indice mondial des pertes alimentaires.	A déterminer avec le gouvernement	A déterminer avec le gouvernement	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources Hydrauliques	
<p>Produit 4.1 Les acteurs publics, privés et de la société civile disposent des outils et des capacités en matière de gouvernance durable, équitable et participative des ressources naturelles, des écosystèmes et des services environnementaux.</p>	(ODD 6.b1) Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	A déterminer : Évaluation à conduire	A déterminer avec le gouvernement	Rapports des Agences Ministère des affaires locales	
	Nombre d'objectifs climat jusqu'à 2030 mis à jour et intégrés dans le PDQ ⁵⁶	i) Existence de la première NDC de 2015 avec un objectif climat de 41% de baisse de l'intensité carbone par rapport à 2010 ; ii) le PDQ 2016-2020 intègre un axe sur l'économie verte dont	2025 = au moins 1 objectif	MDICI Ministère de la transition énergétique Ministère de l'environnement	

⁵⁶ Plan de développement quinquennal

		l'objectif de l'intensité énergétique et des énergies renouvelables.			
	Nombre de partenariats favorisant l'implication, la sensibilisation et le changement de comportement, notamment des jeunes et les plus vulnérables, autour des thématiques la production et consommation durable, de l'environnement et de l'éducation	2020 = 0	2025 = A déterminer avec le gouvernement	Rapports des Agences UN	
Produit 4.2 Les acteurs concernés sont outillés pour développer et mettre en œuvre une approche territoriale favorisant une gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles, tenant compte des effets du changement climatique	Mise en œuvre du Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (CATU).	A déterminer : Évaluation à lancer	A déterminer avec le gouvernement	Ministère de l'équipement	
	Mise en œuvre de la politique urbaine nationale et territoriale intégrant la gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles.	A déterminer : Évaluation à lancer (0 : inexistant ; 1 : national ; 2 : territorial)	A déterminer avec le gouvernement	MDICI Ministère des collectivités locales Ministère de l'équipement Ministère des affaires locales	
Produit 4.3 Les acteurs concernés disposent des capacités et des outils pour élaborer et financer des politiques publiques intégrées sensibles et résilientes au changement	(ODD 1.5.4) : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de risques de catastrophes conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale.	A déterminer avec le gouvernement : Évaluation	A déterminer avec le gouvernement	Ministère des collectivités locales Ministère de l'environnement Ministère des affaires locales	

climatique et aux chocs, y compris la COVID-19 contribuant à une croissance économique verte	Nombre de mesures vertes (e.g i) NDC ; ii) précarité énergétique iii) CATU intégrant le risque climatique iv) projet de code des eaux) intégrées dans les plans, y inclus le plan de relance socioéconomique suite à la COVID-19	2020 = 0	2025 = au moins 2	Rapports des agences UN	
	Degré d'intégration de la dimension environnementale (emplois verts, transports durable, énergies renouvelables, efficacité énergétique, écoconstructions, tourisme équitable, préservation des écosystèmes, économie circulaire) dans la planification et le financement des politiques de développement	i) Existence de deux plans d'accélération des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ii) Existence de la stratégie d'économie sociale et solidaire intégrant la dimension environnementale.	Échelle de mesure (1 : absence, 2 : partiellement, 3 : pleinement) Cible 2025 = 3	MDICI Ministère des affaires locales	
	(ODD 12.1.1) Degré de mise en œuvre du Plan d'Action National Tunisien sur les modes de consommation et de production durables (PAN-MCPD) et volume des financements mobilisés pour sa mise en œuvre	Rapport ONUDI/UNEP : États des lieux sur les modes de production et de consommation durables en Tunisie (2016)	Cible 2025 = 3	Ministère de l'Industrie Ministère de l'Environnement Évaluations ONUDI/UNEP	
	Nombre de filières Industrielles ayant adopté des approches de promotion de l'économie circulaire.	Rapports ONUDI	Cible 2025 = au moins 2 (agroalimentaire, matériaux de construction)	Ministère de l'Industrie Ministère de l'Environnement Évaluation ONUDI	

<p>Produit 4.4 Les acteurs publics, privés et de la société civile disposent de capacités et d'outils permettant de réduire et de gérer les risques de crises.</p>	<p>Plans d'urgence à l'échelle nationale, régionale et locale adoptés et opérationnels</p>	<p>A déterminer : Évaluation à conduire</p>	<p>A déterminer avec le gouvernement</p>	<p>Rapports administrations et rapports des agences Réf loi : 91-39 du 8 juin 1991 Réf décret : 93-942 du 26 avril 1993</p>	
	<p>Degré d'opérationnalisation de mécanismes et approches de relèvement des crises et catastrophes</p>	<p>Existence du plan de relèvement limité au gouvernorat de Nabeul suite aux inondations de 2018</p>	<p>Échelle de mesure (1: absence, 2: partiellement, 3: pleinement opérationnel) Cible 2025 = 3</p>	<p>Rapports des Agences UN</p>	
	<p>Degré d'inclusion des femmes, des jeunes et des populations vulnérables dans les mesures de prévention des risques de catastrophe</p>	<p>A déterminer : Évaluation et expertise</p>	<p>Oui</p>	<p>Rapports des Agences UN</p>	
	<p>Nombre de nouveaux partenariats favorisant la promotion du volontariat, de l'engagement civique et la promotion de la culture de la réduction de risques de crises</p>	<p>2020 = 0</p>	<p>Cible 2025 = au moins 3</p>	<p>Rapports des agences UN</p>	
<p>Produit 4.5 Les capacités des principaux acteurs sont renforcées pour élaborer et mettre en œuvre des politiques intégrées qui assurent la sécurité alimentaire, améliorent la nutrition et promeuvent la gestion durable des systèmes agricoles</p>	<p>(ODD 2.1.2) : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population, sur la base de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire</p>	<p>Estimation 2014-2016 et 2017-2019 existent, calculée par la FAO en collaboration avec l'INS</p>	<p>A déterminer en concertation avec les acteurs nationaux</p>	<p>Rapport annuel INS (calculée par la FAO services statistiques) et PAM (système national de surveillance de la sécurité alimentaire)</p>	

	(ODD 2.4.1) : Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable	A déterminer : Conduire une évaluation	A déterminer avec le gouvernement	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources Hydrauliques	
--	--	---	-----------------------------------	--	--

ANNEXE 2 : Configuration de l'Equipe-Pays

Sur la base de l'examen des capacités et des ressources des agences des Nations unies travaillant en Tunisie, diverses entités, en tant que membres de l'Equipe-Pays des Nations unies (UNCT), aideront la Tunisie à réaliser les deux priorités stratégiques et les quatre effets du cadre de coopération.

Le tableau 1 ci-dessous détaille les capacités de chaque entité pour l'ensemble des priorités stratégiques et des résultats.

Tableau 1 Cartographie de l'intervention des agences selon les priorités stratégiques de la Tunisie

Modèle opérationnel de gestion					Entité du SNU	Priorités stratégiques de la Tunisie	
Bureau de représentation	À travers le siège, un bureau régional, sous-régional ou multi-pays	Bureau de liaison / projet distinct	Capacité intégrée au BCR	Support technique à court terme		Priorité nationale 1 : politiques publiques centrées sur les ODD prioritaires	Priorité nationale 2 : Actions concrétisant les choix
X					PNUD	Effet 1 : tous les produits	Effet 2 : 2.2, 2.3 et 2.4 Effet 4 : tous sauf 4.5
X					UNICEF	Effet 1 : 1.1	Effet 2 : 2.1, 2.2 et 2.3 Effet 3 : tous les produits Effet 4 : 4.1 et 4.4
X	X				FAO	Effet 1 : 1.1 et 1.2	Effet 3 : 3.1 et 3.7 Effet 4 : tous les produits
					HCDH	Effet 1 : 1.1	Effet 2 : tous les produits Effet 3 : 3.1, 3.5, 3.7, 3.6 et 3.8.

Modèle opérationnel de gestion					Entité du SNU	Priorités stratégiques de la Tunisie	
Bureau de représentation	À travers le siège, un bureau régional, sous-régional ou multi-pays	Bureau de liaison / projet distinct	Capacité intégrée au BCR	Support technique à court terme		Priorité nationale 1 : politiques publiques centrées sur les ODD prioritaires	Priorité nationale 2 : Actions concrétisant les choix
X					HCR	Effet 1 : 1.2	Effet 2 : 2.1 et 2.2 Effet 3 : 3.5 et 3.7 Effet 4 : 4.4
X	X	X			PAM	Effet 1 : 1.1	Effet 3 : 3.1, 3.3 et 3.7 Effet 4 : 4.1, 4.3, 4.4 et 4.5
X					ONUFEMMES	Effet 1 : tous les produits	Effet 2 : 2.1, 2.2 et 2.3 Effet 3 : 3.1, 3.7 et 3.8
X	X				ONU DC	Effet 1 : NON	Effet 2 : 2.2 et 2.3
	X	X			UNESCO	Effet 1 : 1.1	Effet 2 : 2.1, 2.2, 2.3 Effet 3 : 3.2, 3.3, 3.4 et 3.8 Effet 4 : 4.1, 4.2 et 4.3
X					IOM	Effet 1 : 1.2	Effet 2 : 2.1 Effet 3 : 3.5, 3.7 et 3.8 Effet 4 : 4.4
X					ONUSIDA	Effet 1 : NON	Effet 2 : OUI Effet 3 : OUI
X					UNFPA	Effet 1 : NON	Effet 2 : OUI Effet 3 : OUI
X	X	X			ONUDI	Effet 1 : 1.2	Effet 4 : 4.2 et 4.3
	X				ONU-HABITAT	Effet 1 : 1.1 et 1.2	Effet 2 : 2.1 Effet 3 : 3.1, 3.7 et 3.8 Effet 4 : tous sauf 4.4

Modèle opérationnel de gestion					Entité du SNU	Priorités stratégiques de la Tunisie	
Bureau de représentation	À travers le siège, un bureau régional, sous-régional ou multi-pays	Bureau de liaison / projet distinct	Capacité intégrée au BCR	Support technique à court terme		Priorité nationale 1 : politiques publiques centrées sur les ODD prioritaires	Priorité nationale 2 : Actions concrétisant les choix
	X				UNOPS	Effet 1 : 1.2 et 1.3	Effet 2 : 2.2 Effet 3 : 3.5
X					OMS	Effet 1 : 1.1	Effet 3 : 3.1, 3.4, 3.5, 3.6 et 3.7 Effet 4 : 4.3 et 4.4
	X	X			OIT	Effet 1 : tous les produits	Effet 2 : 2.1 et 2.2 Effet 3 : 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 3.7
	X				ESCWA	Effet 1 : tous les produits	
	X				UNECA	Effet 1 : tous les produits	
	X				ITC	Effet 1 : tous les produits	
	X				FIDA	Effet 1 : tous les produits	Effet 4 :

Tableau 2 Vue d'ensemble des capacités du SNU en Tunisie

Effet 1 : En 2025, les institutions, menant des politiques publiques performantes et tenant compte des risques en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux, mettent les ressources du pays au service d'un développement socio-économique inclusif, durable, résilient et générateur d'emplois décents, particulièrement pour les plus vulnérables.			
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<i>Capacités techniques disponibles</i>	<i>Capacités organisationnelles disponibles</i>	<i>Synergies/ Partenariats</i>
Produit 1.1			
<i>La vision 2030, la planification stratégique et les politiques publiques y afférentes sont centrées sur l'atteinte des ODD et ont corrigé les écarts socio-économiques et environnementaux</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les organisations professionnelles et les syndicats, les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats (notamment les partenaires sociaux et les IFI) - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise dans le secteur du développement pour la croissance (agriculture, industrie manufacturière, minéraux). - Expertise en matière de conservation des ressources naturelles et de l'environnement, d'adaptation au changement climatique et aux risques. - Expertise en matière de financement du développement, d'innovation et d'inclusion numérique, d'accès au financement. - Expertise en matière d'examen des politiques, de suivi et évaluation - Expertise en matière de développement des capacités / formation en matière d'investissement, d'entrepreneuriat et de commerce. - Expertise en matière d'intégration de l'approche basée sur les droits de l'homme au développement 	<ul style="list-style-type: none"> - fourniture de conseils et de retours d'expérience en matière de politiques publiques - Développement de la planification stratégique centrée sur les ODD au niveau national et local - Développement équitable des secteurs prioritaires notamment l'agriculture. - Financement du développement local, innovation et inclusion numérique, accès au financement. - Développement de la formation en matière d'investissement, d'entrepreneuriat, de valeur ajoutée et d'augmentation de la production/ productivité. - Soutien du secteur public et privé et des acteurs et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats avec les Ministères - Synergies avec les partenaires sociaux tels que CONECT, UTICA, UTAP et UGTT - Synergies entre agences du SNU - Synergies avec les IFI - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité.
Produit 1.2			
<i>L'environnement des affaires est efficient, inclusif et transparent, et favorise l'initiative privée, une meilleure productivité et compétitivité ainsi que l'employabilité</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Expertise en mécanismes financiers Expertise en économie et fiscalité Expertise en matière de marché de l'emploi, d'insertion professionnelle Expertise en entrepreneuriat et dans le développement des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des PME, des chaînes de valeur locales et des clusters territoriaux - Capacité d'examen et de formation en matière de gestion du secteur public, RBM et d'INFF - Soutien aux acteurs concernés - Capacité en matière de services de conseil, d'examen et de développement des cadres politiques et réglementaires. - Soutien du secteur public et privé et des acteurs et partenaires - Appuyer la production de connaissances, d'outils et de manuels et un partage de bonnes pratiques et d'expériences réussies - Appuyer la mise en place de nouveaux services et produits auprès des partenaires concernés 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats publics privés, les organisations professionnelles et les syndicats Développement des partenariats avec les PME Mise en relation avec les OSC de femmes et de jeunes - Intégrer les normes internationales, le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité.

Produit 1.3

Une nouvelle architecture financière pour le développement ainsi que l'inclusion financière et le développement de nouveaux mécanismes de financement alternatifs et innovants sont favorisés et mis en œuvre

<ul style="list-style-type: none">- Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur au niveau national, local ou territorial- Travailler directement avec le secteur privé- Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires- Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie- Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques- Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats- Travailler avec les OSCs et des ONG- Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires	<p>Expertise du développement pour la croissance (agriculture, industrie manufacturière, minéraux).</p> <ul style="list-style-type: none">- Expertise en matière de conservation des ressources naturelles et de l'environnement, d'adaptation au changement climatique et aux risques.- Expertise en matière de financement du développement, d'innovation et d'inclusion numérique, d'accès au financement.- Expertise en matière d'examen des politiques, de développement et de défense des intérêts.- Expertise en matière de développement des capacités / formation en matière d'investissement, d'entrepreneuriat et de commerce.	<ul style="list-style-type: none">- renforcement de capacités des institutions et acteurs- Capacité de financement du développement local, innovation et inclusion numérique, accès au financement.- Capacité en matière de plaidoyer, de mise en œuvre et de suivi de l'adaptation des innovations.- Soutien du secteur public et privé et des acteurs et partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Partenariats avec les ministères et les acteurs concernés- Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité.
--	--	---	--

Effet 2 : En 2025, des institutions redevables soutenues par un cadre législatif harmonisé et des populations engagées garantissent le renforcement de l'état de droit, la protection des droits humains et la cohésion et justice sociales, particulièrement pour les plus vulnérables, conformément aux conventions et normes internationales et en complémentarité et interdépendance avec les efforts de développement inclusif et durable.

Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités organisationnelles disponibles	Synergies/ Partenariats
<p>Produit 2.1 La mise en place et l'opérationnalisation des institutions démocratiques ainsi que l'application effective du cadre législatif sont consolidées conformément aux dispositions de la Constitution et aux normes et conventions internationales.</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats -Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Expertise en matière des normes et standards internationaux de Droits de l'Homme -Redevabilité publique Prévention de la violence et cohésion sociale Renforcement des capacités de la société civile Paix et justice (ODD16) Result-Based Management Élections ODD Contrôle parlementaire RBM 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des conseils et retours d'expérience - Soutenir la mise en place d'institutions redevables et transparentes et de mécanismes d'application de la loi et de responsabilisation - Intégration de la LNOB, du genre, des droits humains et de la responsabilité - Données désagrégées (disponibilité et utilisation) - Renforcement des capacités - Plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats avec les Ministères et acteurs concernés - Partenariats avec les OSC et le secteur privé - Synergies entre les agences du SNU - Synergies avec les institutions constitutionnelles et les pouvoirs législatif et judiciaire particulièrement - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité.
<p>Produit 2.2 Les systèmes et les capacités de acteurs dans les secteurs de la justice et de la sécurité sont renforcés et leurs moyens modernisés pour plus d'efficacité, d'accessibilité et de redevabilité dans le respect des principes de l'Etat de droit et du droit international des droits humains.</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats -Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise des normes et standards internationaux relatifs à la paix et à la sécurité. - Expertise en matière des normes et standards internationaux de droits humains, d'accès à la justice, de traitement des prisonniers et des réfugiés, migrants. - Expertise en des normes et standards internationaux relatifs à la Justice et l'état de droit, - Renforcement des capacités de la société civile - Expertise en matière de création de partenariats et de réseaux, et de soutien aux organisations de la société civile. - Expertise en matière de défense des droits en matière de HRBA, de bonne gouvernance, de résilience et de responsabilité, PVE, - Expertise en matière d'adaptation et de conditionnement des normes et des connaissances au contexte local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la création d'infrastructures de justice et de sécurité. -Soutien à la création et/ou au fonctionnement des instances constitutionnelles - Capacité à mobiliser, à soutenir le dialogue et à établir des rapports. - Plaidoyer - Mobilisation des acteurs locaux, nationaux et régionaux - Fournir des conseils - Accompagner la mise en œuvre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats avec les Ministères et acteurs concernés, notamment les Ministères chargés, de la justice et de la sécurité intérieure - Partenariats avec les OSC et le secteur privé - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité.

Produit 2.3

Les mécanismes institutionnels de participation citoyenne, de dialogue social, de redevabilité, de justice transitionnelle, et de prévention de l'extrémisme violent, et les capacités de la société civile et des populations, notamment les plus vulnérables, à y contribuer sont renforcés, au niveau national et territorial.

<ul style="list-style-type: none">- Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur au niveau national, local ou territorial- Travailler directement avec le secteur privé- Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires- Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie- Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques- Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats- Travailler avec les OSC et des ONG- Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Expertise en matière de création de partenariats et de réseaux, et de soutien aux organisations de la société civile.- Expertise en matière de défense des droits en matière de HRBA, de bonne gouvernance, de résilience et de responsabilité.- Expertise en matière de dialogue social et de tripartisme- Expertise en matière d'adaptation et de conditionnement des normes et des connaissances au contexte local.- Expertise en Droits Humains Police de proximité- Redevabilité publique – Prévention de la violence et cohésion sociale – Renforcement des capacités de la société civile	<ul style="list-style-type: none">- Fournir des conseils et retours d'expérience et accompagner dans la mise en œuvre de projets- Appuyer la production de connaissances, d'outils et de manuels et un partage de bonnes pratiques et d'expériences réussies.- Soutien du secteur public et privé et des acteurs et partenaires- Plaidoyer- renforcements des capacités des OSC et des acteurs du dialogue social	<ul style="list-style-type: none">- Partenariats avec les Ministères et acteurs concernés- Partenariats avec le secteur privé, syndicat et Conseil National de dialogue social- Partenariats avec les OSC (surtout les jeunes et les femmes et les groupes discriminés) et le secteur privé- Intégrer les normes internationales, le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité.
---	---	---	--

Effet 3 :
En 2025, les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale sont résilients et assurent un accès équitable et des services de qualité, particulièrement pour les plus vulnérables, et un engagement effectif de la population.

<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<i>Capacités techniques disponibles</i>	<i>Capacités organisationnelles disponibles</i>	<i>Synergies/ Partenariats</i>
-----------------------------------	---	---	--------------------------------

Produit 3.1 Les capacités institutionnelles sont renforcées au niveau central et décentralisé en matière de génération et d'utilisation de données désagrégées et des évidences ; programmation participative basée sur l'équité et qui prend en compte les risques ; coordination intersectorielle et des partenaires ; et gestion des ressources transparente et efficiente.

<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les organisations professionnelles et les syndicats, les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en termes de planification et gestion basée sur les résultats - Expertise en matière de coordination - Expertise en matière de normes et standards internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer - Fournir des conseils et retours d'expérience - Capacité de mobilisation des partenaires nationaux et internationaux autour des services sociaux - Capacité de mobilisation des expertises - Assister les acteurs concernés dans la mise en œuvre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Données désagrégées (disponibilité et utilisation) - Partenariats et synergies avec l'INS notamment - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité - Développer des partenariats et synergies inter SNU et avec les acteurs concernés - Développer l'intervention intersectorielle et multidimensionnelle du SNU
--	---	---	---

Produit 3.2 Les systèmes de formation et d'évaluation du personnel éducatif et les curricula, sont renforcés en matière d'apprentissage mixte, pédagogie inclusive et participative et de développement des compétences de vie au niveau du préscolaire, primaire, secondaire et universitaire.

<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Expertise en termes d'ingénierie curriculaire Expertise en termes d'ingénierie de la formation Expertise dans le domaine de la pédagogie et des compétences de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de conseils et appui technique pour la formulation et la mise en œuvre de politiques et de la mise en œuvre de programmes - Capacités à gérer et échanger des connaissances pour l'adaptation au contexte local - Défendre et soutenir l'éducation en tant que secteur de protection des droits humains et accélérateurs du développement durable. - Mobiliser les partenaires, s'engager dans la révision/réforme des normes et standards, et progresser dans les services et produire des notes politiques locales. - Fournir des services de conseil en matière de révision et de développement de la politique et du cadre réglementaire et assister dans la mise en œuvre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité. - Développer des partenariats et synergies inter SNU et avec les acteurs concernés - Développer l'intervention intersectorielle et multidimensionnelle du SNU
---	--	---	--

Produit 3.3 Des approches et stratégies multisectorielles novatrices et flexibles qui favorisent un environnement scolaire, de formation et universitaire sain, sécurisé, inclusif, participatif et qui offrent des opportunités de réinsertion pour chaque enfant et jeune NEEF sont développées et évaluées pour mise à échelle*

** ni aux études, ni en emploi ni en formation (OCDE 2008)*

<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<p>Expertise en termes de normes et standards internationaux cadres normatifs.</p> <p>Expertise en termes de politiques publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de conseils sur la formulation et l'accompagnement de la mise en œuvre/ pilotage de programmes (retours d'expérience et conseils stratégiques) - Formation de réseaux et de partenariats multi-acteurs - Plaidoyer pour la prise en compte de l'équité dans les politiques publiques et pour la mise à l'échelle de modèles efficaces en faveur de plus vulnérables - Capacités à accéder gérer et échanger des connaissances pour l'adaptation au contexte local - Défendre et soutenir l'éducation en tant que secteur de protection des droits humains et accélérateurs du développement durable. - Mobiliser les partenaires, s'engager dans la révision/réforme des normes et standards, et progresser dans les services et produire des notes politiques. - Fournir des services de conseil en matière de révision et de développement de la politique et du cadre réglementaire et assister dans la mise en œuvre de projets - renforcement de capacités des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité - Développer des partenariats et synergies inter SNU et avec les acteurs concernés - Développer l'intervention intersectorielle et multidimensionnelle du SNU
---	---	--	---

Produit 3.4 Des approches multi-sectorielles et multipartenaires d'investissement sur la petite enfance comme levier de développement du capital humain sont mis en œuvre au niveau national et local.

<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en matière de la science de développement de la petite enfance et du cadre/ orientations globales - Expertise dans le contexte tunisien et des défis politiques, législatifs et institutionnelles, y inclus la gouvernance locale - Expertise en appui technique, conseils stratégiques et renforcement des capacités dans les domaines de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à une plaidoyer effective et de mobilisation des ressources, y inclus de facilitation de dialogue entre les partenaires, entre partenaires et gouvernement et de mobilisation de la société civile pour le dialogue politique - Défendre et soutenir l'éducation en tant que secteur de protection des droits humains et accélérateurs du développement durable. - Mobiliser les partenaires, s'engager dans la révision/réforme des normes et standards, et progresser dans les services et produire des notes politiques locales. - Fournir des services de conseil en matière de révision et de développement de la politique et du cadre réglementaire et assister dans la mise en œuvre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité - Développer des partenariats et synergies inter SNU et avec les acteurs concernés - Développer l'intervention intersectorielle et multidimensionnelle du SNU
---	--	---	---

Produit 3.5 Les capacités institutionnelles, notamment de la première ligne, à fournir un paquet complet de services essentiels de santé centrés sur la personne et de qualité, adaptés aux différents besoins de la population et accessibles aux populations vulnérables, sont renforcées, y compris dans les situations de crises.

<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en matière de santé préventive et de la première ligne, et l'intégration et digitalisation des services - Expertise dans la facilitation du dialogue avec le secteur privé - Expertise en appui technique, conseils stratégiques et renforcement des capacités dans les domaines de santé, notamment la santé reproductive et sexuelle - Expertise dans la prise en compte des problématiques des plus vulnérables pour les politiques publiques de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de réseaux et de partenariats multi-acteurs - Offre de conseils et appui technique pour l'amélioration de la qualité des services - Capacités à accéder gérer et échanger des connaissances pour l'adaptation au contexte local - Production des évidences de base en appui à la mise en œuvre des interventions préconisées - Défendre et soutenir la santé en tant que secteur de protection des droits humains (y compris les réfugiés et les migrants) et accélérateurs du développement durable. - Mobiliser les partenaires, s'engager dans la révision des normes et standards, et progresser dans les services et produire des notes politiques. - Fournir des services de conseil en matière de révision et de développement de la politique et du cadre réglementaire et assister dans la mise en œuvre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité - Développer des partenariats et synergies inter SNU et avec les acteurs concernés - Développer l'intervention intersectorielle et multidimensionnelle du SNU
---	--	--	---

Produit 3.6 Des approches multisectorielles et innovantes sont consacrées à des problématiques prioritaires de la santé et du bien-être sont mises en œuvre avec un engagement actif de la population et la participation de toutes les parties prenantes.

<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise dans la parentalité positive, nutrition de l'enfant - Expertise dans la génération de données plaidoyer et mobilisation de connaissances dans les domaines - Expertise en appui technique, conseils stratégiques et renforcement des capacités dans les domaines de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de réseaux et de partenariats multi-acteurs - Offre de conseils et appui technique pour la formulation de politiques et de la mise en œuvre de programmes - Capacités à gérer et échanger des connaissances pour l'adaptation au contexte local - Défendre et soutenir la santé en tant que secteur de protection des droits humains et accélérateurs du développement durable. - Mobiliser les partenaires, s'engager dans la révision/réforme des normes et standards, et progresser dans les services et produire des notes politiques. - Fournir des services de conseil en matière de révision et de développement de la politique et du cadre réglementaire et assister dans la mise en œuvre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité - Développer des partenariats et synergies inter SNU et avec les acteurs concernés - Développer l'intervention intersectorielle et multidimensionnelle du SNU
---	---	---	---

<p><i>Produit 3.7 Une approche de la protection sociale basée sur les droits, universelle et soutenable, qui accompagne chaque individu dans son parcours de vie et sensible aux chocs, est articulée et sa mise en œuvre renforcée.</i></p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en appui technique, conseils stratégiques et renforcement des capacités dans les domaines de la protection sociale - Expertise en développement de système de protection sensible aux enfants et résilients - Expertise en matière de coordination - Expertise dans la mobilisation de partenariats, y compris Sud-Sud 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de réseaux et de partenariats multi-acteurs - Offre de conseils et appui technique pour la formulation et la mise en œuvre de politiques et de la mise en œuvre de programmes - Capacités à gérer et échanger des connaissances pour l'adaptation du secteur aux normes et standards - Défendre et soutenir la protection sociale en tant que secteur de protection des droits humains et accélérateurs du développement durable. - Mobiliser les partenaires, s'engager dans la révision/réforme des normes et standards, et progresser dans les services et produire des notes politiques. - Fournir des services de conseil en matière de révision et de développement de la politique et du cadre réglementaire et assister dans la mise en œuvre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité - Développer des partenariats et synergies inter SNU et avec les acteurs concernés - Développer l'intervention intersectorielle et multidimensionnelle du SNU
<p><i>Produit 3.8 Les mécanismes et services de prévention, d'identification précoce, de prise en charge et de suivi des violences et des vulnérabilités sociales sont modernisés sur la base d'une approche intégrée, inclusive, participative et innovante.</i></p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en appui technique, conseils stratégiques et renforcement des capacités dans les domaines de protection sociale - Expertise en matière de normes internationales - Expertise dans le contexte tunisien et des défis en matière de prise en charge - Expertise en LNOB 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à faciliter le dialogue entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux - Capacité de plaidoyer - Capacité de mobiliser des expertises innovantes - Capacités à gérer et échanger des connaissances pour l'adaptation au contexte local - Défendre et soutenir la protection sociale en tant que secteur de protection des droits humains et accélérateurs du développement durable. - Mobiliser les partenaires, s'engager dans la révision/réforme des normes et standards, et progresser dans les services et produire des notes politiques locales. - Fournir des services de conseil en matière de révision et de développement de la politique et du cadre réglementaire et assister dans la mise en œuvre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité - Développer des partenariats et synergies inter SNU et avec les acteurs concernés - Développer l'intervention intersectorielle et multidimensionnelle du SNU

Effet 4

En 2025, l'ensemble des acteurs engagés assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et territoires, en améliorent la résilience/adaptation ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et aux risques climatiques.

<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<i>Capacités techniques disponibles</i>	<i>Capacités organisationnelles disponibles</i>	<i>Synergies/ Partenariats</i>
<i>Produit 4.1 Les acteurs publics, privés et de la société civile disposent des outils et des capacités en matière de gouvernance durable, équitable et participative des ressources naturelles, des écosystèmes et des services environnementaux.</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en matière de conservation des ressources naturelles et de l'environnement, d'adaptation au changement climatique et aux risques. - Expertise en matière d'innovations dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Expertise en matière d'énergie propre/renouvelable et d'innovation. Expertise en matière d'examen et d'élaboration de politiques et de réglementations sur les énergies renouvelables (modernes) et les services énergétiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à faciliter le dialogue entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux - Capacité de plaidoyer - Capacité de mobiliser des expertises innovantes - Capacités à gérer et échanger des connaissances pour l'adaptation au niveau national et au contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats avec les Ministères et acteurs concernés, plus particulièrement Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Santé, ONG nationales et internationales - Synergies inter SNU notamment, FAO, FIDA, UNICEF ; UNHCR, OIM, OMS - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité. - Favoriser des synergies avec la société civile
<i>Produit 4.2 Les acteurs concernés sont outillés pour développer et mettre en œuvre une approche territoriale favorisant une gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles, tenant compte des effets du changement climatique.</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats - Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en matière de conservation des ressources naturelles et de l'environnement, d'adaptation au changement climatique et aux risques. - Expertise en matière d'innovations dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. - Expertise en matière d'examen et de développement de la politique et du cadre réglementaire. Expertise en matière d'atténuation des effets du changement climatique et de renforcement de la résilience. Expertise en matière d'innovation dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et aux risques de catastrophe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à faciliter le dialogue entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux - Capacité de plaidoyer - Capacité de mobiliser des expertises innovantes - Capacités à gérer et échanger des connaissances pour l'adaptation au niveau national et au contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> -Partenariats intersectoriels et multidimensionnels développés au sein du SNU et avec les partenaires idoines - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité - Favoriser des synergies avec la société civile

Produit 4.3 Les acteurs concernés disposent des capacités et des outils pour élaborer et financer des politiques publiques intégrées sensibles et résilientes au changement climatique et aux chocs, y compris la COVID-19 contribuant à une croissance économique verte.

<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats -Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en matière d'examen et d'élaboration de politiques et de réglementations sur le changement climatique et a résilience face aux chocs - Expertise en économie verte, sociale et solidaire et retours d'expérience - Fournir des conseils et retours d'expérience et assister dans la mise en œuvre de projets - Expertise en matière d'atténuation des effets du changement climatique et de renforcement de la résilience. - Expertise en matière d'innovation dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et aux risques de catastrophe. - Expertise en matière d'énergie propre/renouvelable et d'innovation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de planification stratégique - Capacité à faciliter le dialogue entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux - Capacité de plaidoyer - Capacité de mobiliser des expertises innovantes - Capacités à gérer et échanger des connaissances pour l'adaptation au niveau national et au contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> -Partenariats intersectoriels et multidimensionnels développés au sein du SNU et avec les partenaires idoines - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité - Favoriser des synergies avec la société civile
--	--	---	--

Produit 4.4 Les acteurs publics, privés et de la société civile disposent de capacités et d'outils permettant de réduire et de gérer les risques de crises.

<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats -Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Expertise en matière de gestion des crises y compris les crises sanitaires - Expertise en matière d'atténuation des effets du changement climatique et de renforcement de la résilience. - Expertise en matière d'innovation dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et aux risques de catastrophe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à faciliter le dialogue entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux - Capacité de plaidoyer - Capacité de mobiliser des expertises innovantes - Capacités à gérer et échanger des connaissances pour l'adaptation au contexte local - Fournir des conseils et retours d'expérience et assister dans la mise en œuvre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> -Partenariats intersectoriels et multidimensionnels développés au sein du SNU et avec les partenaires idoines - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité - Favoriser des synergies avec la société civile
--	---	---	--

Produit 4.5 Les capacités des principaux acteurs sont renforcées pour élaborer et mettre en œuvre des politiques intégrées qui assurent la sécurité alimentaire, améliorent la nutrition et promeuvent la gestion durable des systèmes agricoles

<ul style="list-style-type: none"> - Travailler directement avec les ministères, les gouvernorats, et tout acteur public au niveau national, local ou territorial - Travailler directement avec le secteur privé - Renforcer les capacités des acteurs et organismes partenaires - Travailler avec les partenaires sociaux, économiques et financiers en Tunisie - Appuyer les plans et documents stratégiques et programmatiques - Travailler en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre et de partenariats -Travailler avec les OSC et des ONG - Appuyer et renforcer les capacités de ces partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en matière de sécurité alimentaire et nutrition - Expertise en économie et plus particulièrement dans le secteur de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des conseils et retours d'expérience et assister dans la mise en œuvre de projets - Capacité à faciliter le dialogue entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux - Capacité de plaidoyer - Capacité de mobiliser des expertises innovantes - Capacités à gérer et échanger des connaissances pour l'adaptation au contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> -Partenariats intersectoriels et multidimensionnels développés au sein du SNU et avec les partenaires idoines - Intégrer le principe de LNOB, le genre, les droits humains, la bonne gouvernance, la redevabilité, la transparence et la responsabilité - Favoriser des synergies avec la société civile
--	--	---	--

ANNEXE 3 : Annexe Juridique

Considérant que le Gouvernement tunisien (ci-après dénommé « le Gouvernement ») a institué les relations ci-après avec les organismes suivants :

a) Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après dénommé "le PNUD"), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance), signé par les deux parties le 25 avril 1987. En application du paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord de base type en matière d'assistance, cette assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve que le PNUD dispose des fonds nécessaires. En particulier, dans sa décision 2005/1 du 28 janvier 2005, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le nouveau Règlement financier et les nouvelles règles de gestion financière, dans lesquels figurent de nouvelles définitions des termes « exécution » et « réalisation » qui permettent au PNUD de mettre pleinement en œuvre les nouvelles procédures de programmation conjointe par pays issues de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de cette décision, le Plan-cadre de coopération et le plan de travail (qui fait partie intégrante du Plan-cadre et y est intégré par renvoi) adoptés ci-après constituent ensemble un descriptif de projet au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance.

b) Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un accord de base de coopération conclu 24 septembre 1993 et ratifié le 6 novembre 1995.

c) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un accord de coopération de pays conclu le 18 Juin 2011.

d) Avec le Programme alimentaire mondial (PAM), un accord de base relatif à l'assistance apportée par le Programme alimentaire mondial, signé le 25 avril 1987.

e) Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), L'accord d'assistance de base conclu entre le Gouvernement tunisien et le Programme des Nations Unies pour le développement, qui a été conclu le 25 avril 1987, s'appliquera mutatis mutandis aux opérations et au personnel du FNUAP en Tunisie.

f) Avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Accord entre le Gouvernement tunisien sur l'établissement du Bureau de l'ONUDI signé le 10 juin 1999. Un accord de base type en matière de coopération a été également conclu avec le Gouvernement tunisien et signé le 11 mai 1994.

g) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Accord relatif à l'ouverture du bureau de représentation de la FAO en Tunisie le 07 Février 1986.

h) Avec Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Accord avec le Gouvernement tunisien sur l'établissement du Bureau de l'ONU Habitat signé le 16 mai 2017.



i) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), l'Accord signé avec le Gouvernement tunisien le 13 juillet 2011.

j) Avec l'Organisation Internationale de la Migration (OIM), l'Accord signé avec le Gouvernement tunisien le 18 Avril 2001.

k) Avec l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Accord signé le Gouvernement tunisien le 20 juin 2004.

Pour tous les organismes : L'assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des instances dirigeantes compétentes de l'UNESCO, de l'ONU Femmes, de l'ONUDC, de l'UNOPS, de l'OIT, du FIDA et de ITC.

Le Plan-cadre de coopération est lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Le Gouvernement honore ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance décrits au paragraphe consacré aux bases de la relation.

Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement applique les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies signataire ainsi qu'à ses fonctionnaires et experts en mission. Le Gouvernement accorde également auxdits organismes et à leurs fonctionnaires ainsi qu'aux personnes fournissant des services pour leur compte les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords de coopération et d'assistance conclus avec le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies sont assimilés à des fonctionnaires des organismes des Nations Unies signataires, ayant droit aux privilèges et immunités accordés auxdits fonctionnaires en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. Le Gouvernement devra répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégagera de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf si le Gouvernement et l'organisme concerné conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services pour son compte.



Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement contracte une assurance au bénéfice des organismes ou les dégage de toute responsabilité civile à l'égard des véhicules qu'ils ont fournis mais qui sont sous le contrôle du Gouvernement ou qu'il utilise.

a) « Rien dans le présent accord n'implique que l'Organisation des Nations Unies ou l'un quelconque de ses organismes ou institutions renonce aux privilèges ou immunités dont il jouit ou accepte la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler ».

b) Rien dans le présent document ou s'y rapportant ne peut être considéré comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires, y compris le PAM, que ce soit au titre de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition du présent document ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.